

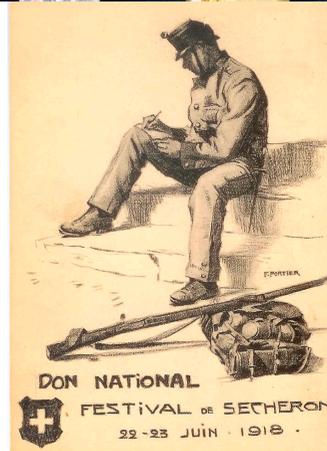
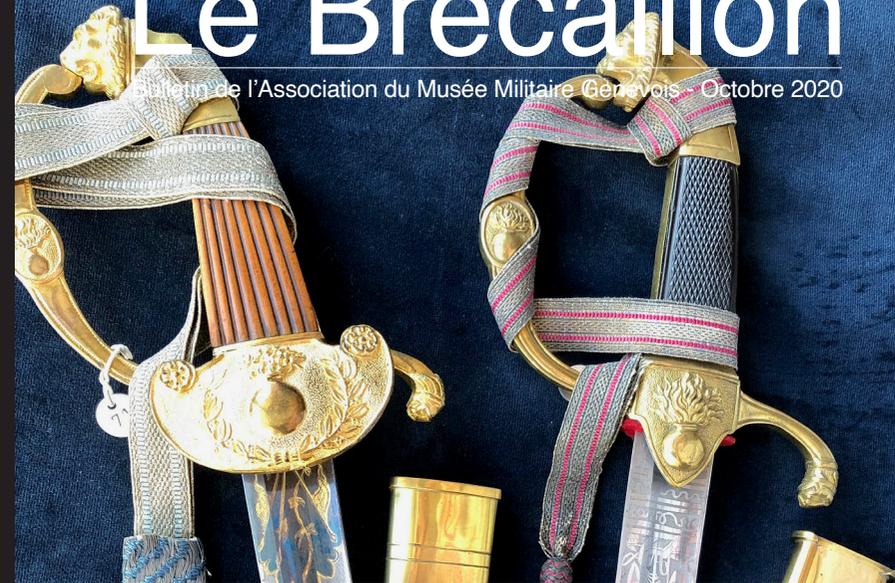
n°40

Le Brécaillon

Bulletin de l'Association du Musée Militaire Genevois - Octobre 2020

«Brécaillon»

Dénomination dérisoire donnée aux soldats de l'ancienne milice et par extension, à tout fantassin qui est mal équipé.
(Humbert, Glossaire Genevois)



Musée Militaire Genevois

Ch. de l'Impératrice 18
CH -1292 Pregny-Chambésy
Tél : 022 734 48 75
info@museemilitaire.ch
www.museemilitaire.ch

Horaires d'ouverture

Mercredi à dimanche: 13h30 à 17h00

SOMMAIRE

Le Billet du Conservateur	2
Ligne de la Versoix de 1937 à nos jours	3
Wehrbereitschaft ou la représentation monumentale de l'esprit d'une époque (1939)	87
Les œuvres sociales de l'armée et la femme suisse	96
Le bataillon de fusiliers 124 Landwehr	104
Sabres et épées portées par les officiers suisses de la fin du 18 ^e siècle au 20 ^e siècle	117
Les fêtes de juin 1914	128
Casernes de Genève	137

LE BILLET DU CONSERVATEUR

Richard GAUDET-BLAVIGNAC

L'épidémie de Covid 19 a retardé bien des projets, bousculé des habitudes, désorganisé le travail de nombre d'entre nous.

Ainsi, le Brécaillon paraît avec plusieurs mois de retard. En outre, nous avons commencé le déménagement des réserves du Musée situées dans l'ancien arsenal dans lequel il est prévu d'installer les archives cantonales. Il s'agit de transporter nos collections dans d'autres lieux qui ne sont, pour l'instant, pas encore tous répartis. C'est un important travail car ce sont près de 800 uniformes, 3000 livres, 120 coiffures, 150 armes blanches, etc. que l'on doit déplacer dans le courant de cet automne.

Le Brécaillon, bien que tardivement, vous parvient néanmoins avec un choix d'articles variés.

Benedikt CORDT-MØLLER poursuit son étude sur la Ligne de la Versoix en nous proposant une série de photographies rarissimes des années 1940 prises en toute illégalité par un photographe inconnu, probablement un militaire.

Philippe COET quant à lui nous propose trois articles :

- Tout d'abord, une étude consacrée à un monument exposé en 1939 dans le cadre de l'exposition nationale. Il s'agit d'une statue de 6 mètres de haut illustrant la volonté de défense de notre pays dans cette année cruciale.
- Dans un deuxième article, Philippe Coet se penche sur les « Oeuvre Sociales de l'Armée » (OSA) en 1939-1945.
- Enfin, son troisième article relate l'histoire et les tribulations du Bataillon de fusiliers de Landwehr 124 de « l'Occupation des frontières » en 1914 à la grève de 1918.

Francis VILLARD, collectionneur d'armes blanches et connaisseur averti, nous présente de superbes sabres et épées portées par des officiers suisses du XVIII^e au XX^e siècle.

Le soussigné présente un article sur les « Fêtes de juin 1914 » qui commémorèrent le centenaire du débarquement des Suisses au Port Noir, à la veille de la première Guerre mondiale.

Pour terminer, on admirera une carte postale des années 60 montrant en vue aérienne la caserne des Vernets et l'ancien arsenal. C'est encore Philippe COET qui décrit ce document.

Bonne lecture (avec ou sans masque)!

Le Conservateur

LIGNE DE LA VERSOIX DE 1937 À NOS JOURS

NOUVELLES INFORMATIONS – ANCIENNES PHOTOGRAPHIES

« Une image vaut mille mots »

Benedikt CORDT-MØLLER

PRÉAMBULE

« Le texte contient des zones d'ombre et des points à compléter, voire des erreurs. Nous comptons ainsi sur l'aide du lecteur avec l'espoir en parallèle, d'obtenir de nouveaux documents, témoignages, photos,... ».

Tel était le paragraphe presque final du préambule à l'article que nous avons rédigé pour « Le Brécaillon » N° 39 en 2019.

Depuis lors, tout en continuant nos recherches sur la Ligne et sur d'autres sujets également, nous avons été servis à dose égale par de la chance, le hasard en travaillant sur un tout autre dossier, de la persévérance et quelques rares appuis individuels.

Parallèlement nous avons été déçus sans être particulièrement surpris par des non-réponses sur le Canton à diverses sollicitations – parfois anciennes – et relances auprès de plusieurs personnes et/ou entités. Dans le cas contraire, des réponses supplémentaires auraient pu être fournies, ou du moins de meilleure qualité.

Une participation même minimale au «devoir de mémoire», ou au minimum un petit intérêt pour l'histoire afin de collaborer – sans parti pris - à la préservation du patrimoine historique du Canton de Genève, s'estomperaient-ils pour divers motifs ?

A noter toutefois dans un contexte malheureusement dramatique il a été fait mention à plusieurs reprises de la MOB [mobilisation] en lien avec le Covid-19. Est-ce que cela donnera l'idée à des jeunes et à des moins jeunes de se replonger dans cette histoire ?

De manière plus générale, c'est le dernier moment pour recueillir des photos et des souvenirs des personnes qui, enfants et jeunes adultes, ont donc connu la MOB de près ou de loin.

Nous avons fait le choix de reprendre la chronologie de notre texte de 2019 en y apportant des compléments et ajustements sous la forme littéraire mais surtout par ces rares photographies découvertes dans un album couvrant les années 1940 à 1946.



ill. 1

Devrions-nous arriver à identifier le nom de son auteur par des recoupements? Nous le pensons sans être notre première priorité. Il doit probablement s'agir d'un officier appartenant à l'état-major de l'arrondissement territorial de Genève, ou avec une probabilité plus faible il est vrai, au régiment territorial genevois 71. L'appartenance à l'Ar. Ter. GE expliquerait la grande diversité des photos et confirmerait ainsi le fait que c'est bien ledit arrondissement qui était en charge des «couloirs» entre Chancy et Crassier tout comme de l'ensemble du canton de Genève et de la Ville. Cette situation a prévalu une grande partie de la Guerre, hormis un rattachement épisodique à l'Ar. Ter. VD.

Nous nous concentrerons ici sur le périmètre de ligne de la Versoix, objet de ce nouvel article, en reprenant l'idée émise par Confucius qu'une image vaut mille mots.

Par inconscience éventuellement, par le souhait de laisser quelques témoignages peut-être aussi, pour d'autres raisons que nous ignorons certainement, notre photographe amateur a laissé un héritage unique et exceptionnel qui donne notamment une image précise de la situation des «couloirs». Tout cela sous l'angle humain, de personnes connues (dont le général Guisan), de la nature des dispositifs militaires et, en quelque sorte, de la physionomie du terrain.

Que notre photographe inconnu à ce stade soit vivement remercié à titre posthume mais, en parallèle, blâmé dans le contexte de l'époque car il a délibérément bravé la censure et violé les instructions que devaient faire respecter les sentinelles de garde. Quant aux officiers, parfois de haut rang, ils n'ont pas été exemplaires en la matière en se laissant photographier.

Par analogie, on peut également citer une des fameuses affichettes [ill. 1] propre à tout ouvrage militaire (dans une acception très large) avec le: «*DÉFENSE de pénétrer, de photographier ou de faire d'autres levés du terrain et des installations*»!

Benedikt Cordt-Møller
Veyrier, le 1^{er} avril 2020

SOMMAIRE

1. AJUSTEMENTS PAR RAPPORT AU TEXTE DE 2019	6
1.1. «Cas Genève»	7
1.2. Panorama général des fortins et des emplacements de tir	7
1.3. Barricades anti-char	15
1.4. Objets minés	17
1.5. Mines, explosifs et armements particuliers	26
1.5.1. Mines	26
1.5.2. Explosifs	28
1.5.3. Armements particuliers	29
1.6. Ouvrage de protection - abri préfabriqué (F 1999)	29
1.7. Garde de la frontière et protections aux frontières	34
1.8. Quelques autres points	36
1.8.1. Topographie du terrain et camouflage des ouvrages	36
1.8.2. Situation du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy	39
1.8.3. Ligne téléphonique de campagne	41
1.8.4. Historique de la Ligne après 1945	42
1.9. Recherche d'informations	42
1.10. État de quelques projets	46
1.10.1. Sur les fortins et les emplacements de tir	46
1.10.2. Dans d'autres domaines	51
2. CONCLUSIONS MULTIPLES	51
2.1. Éléments-clés	51
2.2. Synthèse finale	56
3. SOURCE DES ILLUSTRATIONS	63
4. RÉFÉRENCES	66
5. BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET	68
5.1. Bibliographie	68
5.2. Sites et blogs internet	70
6. REMERCIEMENTS	71
7. ANNEXES	71
7.1. Liste d'abréviations militaires utiles	71
7.2. Extraits, planche par planche, de l'album photos trouvé au Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève	71

1. AJUSTEMENTS PAR RAPPORT AU TEXTE DE 2019

Comme mentionné dans le préambule, nous passerons en revue certains éléments de l'article de 2019 en y apportant de nouveaux renseignements utiles, soit des données vérifiées et cadrées sous la forme de photos, précisions, corrections. C'est pourquoi nous indiquerons *entre [...] et en italique* les pages concernées du « Brécaillon » N° 39 de 2019 afin que le lecteur puisse s'y référer s'il le souhaite.

De plus, l'intégralité des illustrations qui touchent le sujet de la ligne de la Versoix sont toutes, cette fois, directement intégrées dans le corps du texte puisque la présente parution se veut plus visuelle que littéraire.

En fin d'article, dans l'annexe, dans le but de faire une sorte de résumé et montrer en même temps la richesse de l'album, la grande partie des photographies sont regroupées planche par planche (ou page par page). Quelques illustrations ne touchent qu'indirectement la Ligne mais elles peuvent également avoir un intérêt malgré le fait qu'elles se trouvent mélangées à notre sujet principal.

Des photos non commentées dans cet article, mais toujours pour la période de la Seconde guerre mondiale, sont plus générales ou plus personnelles. Citons à titre d'exemple un mariage, un concert militaire, la vie au quotidien de l'arrondissement.

Signalons enfin que quelques planches ne sont également pas illustrées car elles relèvent de plusieurs autres de nos sujets de recherche dont une liste est développée ci-dessous.

Parmi les investigations en cours dans des contextes et avec des partenaires variés, nous continuerons à utiliser la richesse dudit album en relation avec :

- la situation du « saillant Genève » et de sa Ville éponyme ;
- un « Zig-Zag » historique dans, ainsi qu'entre, Veyrier et Étrembières ;
- le passage des Spahis (troupe française) entre Satigny et Veyrier début 1941 ;
- le « couloir » de Sauverny à Crassier ;
- les lieux de passage entre frontières genevoises, respectivement Pays de Gex (soit le long des « couloirs ») et Haute-Savoie avec ses éléments de protection de la frontière mis en place (techniques et humains) ;
- l'efficacité réelle de certains dispositifs anti-char, dont les « toberones » ;
- les zones d'ombre et questionnements de diverses natures relatifs aux secteurs Grand-Saconnex avec y compris l'Aéroport, Bellevue (Colovrex), Pregny-Chambésy.

Malheureusement, nous n'avons trouvé aucune planche en lien avec la DAP – Défense aérienne passive qui est l'ancêtre de la protection civile ; DAP qui fait actuellement l'objet d'un premier examen de notre part, déjà dans l'objectif de lister rapidement ce qui existe.

1.1. «Cas Genève» [page 9 & 10]

Nous avons omis de reproduire dans leur intégralité le courrier du 21.09.1939 [ill. 2] ainsi que les deux du 4 juillet [ill. 3] et du 10 juillet [ill. 4] 1940 du général Guisan, commandant en chef de l'armée pendant cette période troublée.

Ces derniers sont fondamentaux car ils éclairent toute la stratégie relative d'une part à Genève comme «ville ouverte» et d'autre part à la ligne de la Versoix. De plus ces messages ont une valeur historique certaine.

A relever que nous pensons toujours reprendre ce premier aspect de «ville ouverte», entre autres par toute la correspondance qui s'est échangée découlant des options retenues par Guisan. Nous avons en effet eu l'occasion de mentionner qu'il ne semblait pas y avoir eu unanimité de vue sur le traitement du «cas Genève» au sein de l'armée, hormis, en plus, les grandes difficultés pratiques de mise en œuvre en cas d'attaque brutale et très rapide.

Cela nous permet de présenter des photos de l'ouvrage 101 (viaduc de l'Allondon ou pont s/ La London) [ill. 5 ainsi que 6, 7, 8] qui est cité dans le courrier de Guisan du 10 juillet 1940 mentionné ci-avant ; viaduc qui devait rester chargé et gardé.

Doit-on alors en déduire que les autres ouvrages d'art ne le seraient plus ailleurs sur le Canton à l'exception, ce qui semble couler de source, de ceux sur l'axe Grand-Saconnex- Crassier ? Nous ne pouvons pas être affirmatif en la matière. Le même doute subsiste quant au traitement réservé aux barricades et/ou aux postes militaires par exemple dans les secteurs de Carouge, Veyrier,... mais moins pour ceux installés proche du centre-ville.

1.2. Panorama général des fortins et des emplacements de tir [pages 13 à 15]

Nous avons procédé à quelques actualisations pour mettre dès lors à disposition une: «*Vision synthétique des «fortins» et des emplacements de tir selon les inventaires de 1996, 2004, 2018 & 2020 - Périmètre de la ligne de la Versoix - État des informations à janvier 2020*».



ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

~~CTV. ISCA~~
Esercito Svizzero
d'Alpi
COMANDO DELL'ESERCITO

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE

ARMEEEKOMMANDO

No. _____

SECRET

Q.O.A., 21.9.39.

Au commandant du 1er corps d'armée.

CDT. 1^{er} CORPS D'ARMÉE
23 SEP 1939
No 3472

Concerne: Ville de Genève.

1. Selon ordre donné en temps de paix à la br.fr.1, le rgt.ter.71 a pour mission de protéger Genève d'éventuels coups de main ennemis, effectués par surprise, avant que notre mobilisation ne soit terminée. L'armée étant sur pied aujourd'hui, cette mission ne revêt plus la même importance et de nouvelles instructions doivent être données pour le cas d'une attaque.

2. En ce qui concerne Genève, il est conforme aux intentions du commandement d'armée que la ville ne soit pas défendue, si le cas W. venait à se déclarer. Nous estimons en effet qu'il y a un intérêt capital à ne pas sacrifier sur des positions avancées que l'on sait impossibles à tenir des troupes dont nous aurons grand besoin sur les lignes de défense principales.

Nous sommes informés par ailleurs que les autorités de Genève ne sont pas en faveur de la défense de la ville.

3. Nous sommes donc d'accord avec votre proposition de ne laisser à Genève, dans le cas W, qu'un léger rideau de troupes, pour assurer le maintien de l'ordre, et de retirer immédiatement le gros du rgt.ter.71 derrière la ligne de la Venoge.

Le transport de ces troupes devant avoir lieu dans le plus bref délai, lors du déclenchement du cas W, les moyens de l'assurer seront étudiés dès maintenant dans les moindres détails *par votre état-major*.

*1. ca.
(voir no C 89 29 du 30. 10. 39.)*

LE COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE:

Gen. Guisan

Fr/Bl/26.
776C

u

SECRET



N° 11318

ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

ESERCITO SVIZZERO

LE COMMANDANT EN CHEF
DE L'ARMÉE

DER OBERBEFEHLSHABER
DER ARMEE

IL COMANDANTE IN CAPO
DELL'ESERCITO

No. 310 6/3r/kr

Q.G.A., 4.7.40.

Secret

Surveillance

Au Cdt. 1er C.A.

Conc. : Garnison de Genève

1. La question de la défense de la ville de Genève ne se pose pas puisqu'il avait été décidé que les troupes de la garnison se borneraient à garder les issues de la ville, pour la mettre à l'abri d'un coup de mains d'éléments motorisés.

Dans la situation actuelle et si nous sommes attaqués, les troupes que nous laisserons à Genève seront perdues pour l'armée, sans aucune chance de les récupérer.

2. La mission des troupes de la ville de Genève n'ayant qu'un caractère de police, une garnison réduite directement subordonnée au cdt. de place, suffit à la remplir.

3. En conséquence :

dès le 6.7.40,

- a) le cdmt. de la ville de Genève sera licencié.
- b) Une garnison réduite (dont l'effectif fixé par le cdt. 1er C.A. ne dépassera pas un bat.) passera aux ordres du cdt. de place avec les missions suivantes :
 - Surveillance des installations importantes: forces motrices, gares, poste, arsenal, station de radio, usine thermique, usine à gaz et aérodrome de Cointrin.
 - Surveillance des éléments suspects.
- c) Les barricades et chicanes établies en ville seront enlevées.

4. En cas de remobilisation de l'armée ou d'ouverture des hostilités, cette mission de surveillance sera assurée par la cp.fus.ter. V/123 + 2 sot.mitr. en collaboration avec la police renforcée de la garde locale.

par stg.

Un ordre ultérieur fixera la destination et la mission du rgt.ter.71

D.E.C. :
Chef Etat-Major Général de l'Armée

LE GENERAL :

C o p i e

Le Commandant en Chef de l'Armée

No. 11490 - 6/Br/ba/6

Q.G.A., 10.7.40.

Confidentiel

Au Cdt. 1. C.A.

Concerne :

Défense de la ville de Genève

En réponse à la lettre du cdmt. de ville de Genève du 5.7.40, dont vous avez reçu copie, je confirme mon ordre du 4.7.40.

Genève ne sera défendue ni sur sa périphérie, ni à l'intérieur.

La ville ne sera pas évacuée.

Toutefois, les considérations émises par le cdt. de ville justifient sa proposition de conserver, pendant une période de transition, un E.M. réduit du cdmt. de ville.

En conséquence, je décide de maintenir momentanément un E.M. de ville réduit. Son effectif et la durée de la période de transition seront fixés par le Cdt. 1.C.A. Le Colonel Chenevière en prendra le cdmt. et mettra le cdt. de place au courant des nouvelles fonctions qu'il devra assumer par la suite. Il exercera également les fonctions de cdt.ter. pour le territoire placé sous l'autorité du cdmt. de ville.

Concernant les barricades, celles-ci seront enlevées, à l'exception de celles prévues pour la fermeture des voies d'accès au couloir entre le Grand Saconnex et Crassier.

L'ouvrage 101 (viaduc de l'Allondon) restera chargé et gardé.

L'E.M.A. étudie la destination et l'emploi durgt.ter. 71 en cas de remobilisation.

LE GENERAL :

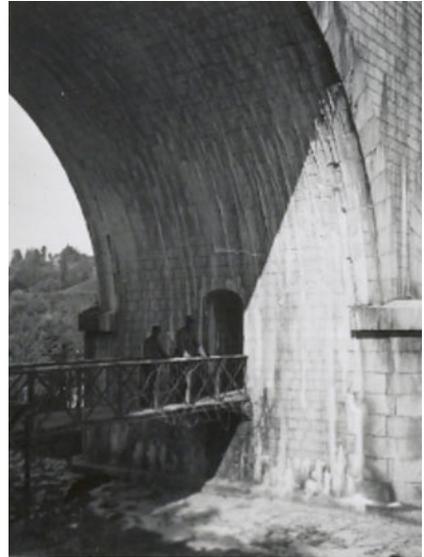
sig. Guisan



ill. 5



ill. 6



ill. 7

A relever comme principale nouveauté dans le tableau ci-après « *Situation dans le détail* » quelques corrections ainsi que la mise en évidence de l'existence de vues surprenantes des années 40 ^(*) pour trois des « vrais » fortins sur quatre.

Ainsi, en certaines occasions, nous mettrons en perspective l'image montrée durant la mobilisation 39-45 de celle prévalant aujourd'hui [= *moderne*], cela pour divers types d'infrastructures strictement militaires. Nous présenterons aussi des *anciennes* civiles militarisées, par exemple des objets minés comme les ponts.

Cet exercice nous semble primordial car il démontrera que la vision que nous qualifions de *moderne* empêche absolument de percevoir la réalité *ancienne*; les causes quasi ultimes découlent de la construction de l'autoroute dans les années soixante et de l'apparition de zone fortement boisées en 80 ans.

Enfin, rappelons l'existence d'une base de données¹ établie par l'auteur donnant plus de détails pour chaque fortin / emplacement de tir / observatoire.



ill. 8

Légende et abréviations utilisées :

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
SMS	Service des monuments et des sites - Genève
BCM	Benedikt Cordt-Møller [l'auteur]
ATGE	Arrondissement territorial de Genève avec l'abréviation officielle Ar. Ter. GE
*	Avec plan du bureau technique de l'Ar. Ter. GE, y compris « type » pré-attribué pour certains par ledit arrondissement ou indiqué voire corrigé par l'auteur
**	Avec photos disponibles de l'extérieur
***	Avec photos de l'intérieur et de l'extérieur
***(*)	Avec plan & photos de l'extérieur avec en sus vue des années 40(*)
****	Avec plan & photos de l'intérieur et de l'extérieur
****(*)	Avec plan & photos de l'intérieur et de l'extérieur avec en sus vue(s) des années 40(*)
oui	Ouvrage inventorié mais plus existant (démoli) à la date de l'inventaire considéré
ET	Emplacement de tir pour fusil-mitrailleur [LMg]
A	Abri [ou ABR] pour canon [C] et/ou pour mitrailleuse(s) [Mg] avec parfois des LMg
OBS	Observatoire
FORTI	Fortin : terme générique [= ET + A] dès 1996 ou synonyme à A de 1940 à 1945
INV	Inscrits à l'inventaire genevois (6 sur 11) avec 5 déjà démolis jusqu'en 2018
EG	Propriété État de Genève et « géré » par l'Association du Musée militaire genevois [MMG]
{...}	Commentaire, questionnement, doute, ... de l'auteur
[ill. x]	ill. No ...

Tableau dans le détail (pour rappel avec une mise à jour) :

Code DDPS	Type ATGE	DDPS 1996	SMS 2004	BCM 2018/2020	Nom usuel (moderne)	No BCM
A 750	ET	oui*	oui**	oui*****	Rosière (La) ^{EG}	1 ^{INV}
A 751	ET	oui*	oui**	oui*****	Bâtie (La) ^{EG}	2 ^{INV}
A 752	A2Mg	oui*	oui**	oui*****(*)	Richelien	3 ^{INV}
A 753	ET	oui*	oui	oui *****(*)	St-Loup	4
A 754	A2Mg	oui*	oui**	oui*****(*)	Mâchefer ^{EG}	5 ^{INV}
A 755	ET	oui*	oui**	oui *****	Versoix CFF	6
A 756	ET	non	oui**	oui***	Versoix le Bourg	7
A 757	A1Mg + 1C + 1LMg	oui*	oui**	oui*****(*)	Cinq-Chemins	8 ^{INV}
A 758	A1Mg	oui*	oui**	oui*****	Rennex-Ouest ^{EG}	9 ^{INV}
A 759	ET	oui*	oui**	oui*****	Rennex-Est ^{EG}	10
A 760	ET	oui*	oui**	oui *****	Valavran Stalden	11
A 761	OBS	oui	oui	oui	Bois d'Avault	12
A 762	ET	oui*	oui**	oui*****	Valavran De Planta ^{EG}	13
A 763	ET	oui*	oui**	oui*****	Valavran Dominice ^{EG}	14
A 764	ET	oui*	oui	oui *****	Valavran Dunant	15
A 765	ET	oui*	oui**	oui*****	Valavran Dederod	16
		—	—	—		
Mentionné		15	16	16		
Dont	FORTI	4	4	4		
	ET	10	12	11		
	OBS	1	0	1		
./.	Démoli	1	3	5		
Encore existant...		14	13	11	selon l'inventaire considéré	
Avec		9	9	7	Emplacement de tir [ET]	
		4	4	4	Abri [A] pour canon [C] et/ou pour mitrailleuse [Mg]	
		1	0	1	Observatoire [OBS]	
+ oublié...		1 ET	0	0	dans l'inventaire considéré	
Existant corrigé...		15	13	11	selon la réalité	

1.3. Barricades anti-char [pages 30 à 33]

Dans ces domaines peu d'informations majeure à une grosse exception près.

En effet, les deux photos suivantes [ill. 9 ainsi que 10] montrent d'une part le barrage du Vengeron composé de tétrapodes type Baumgartner {?} ainsi que l'instrumentation pour les mettre en place.

Ledit barrage anti-char se situait entre le lac et la butte de la voie de chemin de fer en coupant la route de Suisse ; des obstacles mobiles permettaient de fermer le petit espace laissé libre sur la route. Nous devons mener des investigations complémentaires pour en déterminer l'emplacement exact, probablement à l'endroit le plus étroit peut-être à proximité du viaduc du Vengeron {?} ce qui aurait permis d'en rationaliser la garde.

A part un poste militaire il ne devait pas s'y trouver une couverture feu par canon et/ou mitrailleuse, ce qui en enlève la grande partie de son efficacité déjà toute relative. En effet, il ne s'agissait pas de «dents de dragon» (ou toblerones) mais d'une version réduite d'environ 800 kilos, non implantée dans le sol et déplaçable.

Par ailleurs, en toute cohérence défensive, comme en de moult endroits en Suisse, la double voie de chemins de fer aurait dû être barrée si le besoin s'en faisait sentir par des rails verticaux et/ou des profils métalliques qui s'inséraient dans des murs en vis-à-vis ; nous ne pouvons pas étayer ces suppositions.

Le modèle dit Baumgartner devait être standardisé au niveau suisse, car on le retrouve entre autres à Undervelier et au Vorbourg² dans le secteur (jurassien) de la brigade frontière 3. Comme d'autres nous avons des doutes sur leur réelle efficacité sauf que dans le cas d'espèce l'appréciation pourrait être nuancée par le fait que ces tétrapodes ont été jetés dans la Birse [ill. 11 ainsi que 12] dans le secteur d'Undervelier, donc dans une configuration de terrain particulière.

Là aussi, ils étaient transportables cette fois grâce à un astucieux - et unique en Suisse - système de câbles [ill. 13] tendus entre les deux rives permettait la dépose dans le lit de la rivière grâce au crochet {voir ces détail sur les photos} de l'élément anti-char en béton. L'objectif était d'empêcher les chars de passer par le lit de la rivière pour contourner les obstacles sur route.

Les points ci-avant, la trace des crédits débloqués ainsi que les cartes disponibles³ confirment que des tétrapodes et des tétraèdres ont bien été posés à d'autres endroits de la Ligne. Pour les tétraèdres en béton s'agissait-il de types que l'on retrouvait sur les plages le long du Mur de l'Atlantique car nous n'avons pas trouvé de photo ?



Berçage anti-chats au Vietnam -

1942 - Village rural Banngatou

ill. 9



Transport d'un tétrapode Hieu Hi

Traité spécial avec braconniers -

ill. 10



ill. 11

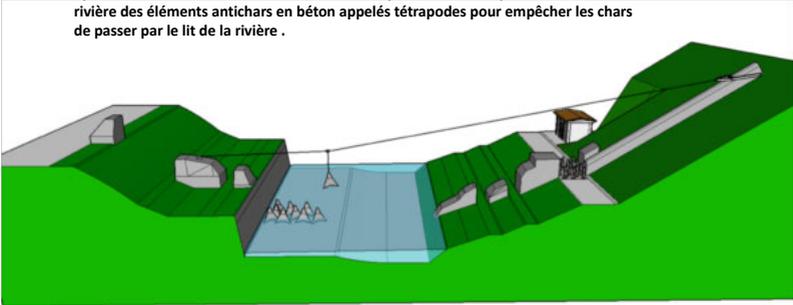


ill. 12



Système de tyrolienne pour tétrapodes unique en Suisse
 Association du Patrimoine Militaire Secteur Brigade Frontière 3

Système de câbles tendus entre les deux rives , permettait de déposer dans le lit de la rivière des éléments antichars en béton appelés tétrapodes pour empêcher les chars de passer par le lit de la rivière .



www.fortins-jura.ch

ill. 13

Dans ce cadre, nous aurions bien voulu en savoir plus sur les configurations présentes au Grand-Saconnex et sur Pregny-Chambésy qui, comme souvent ailleurs, devaient être de nature anti-char.

1.4. Objets minés *[page 33 à 35]*

Les planches de photos ci-après montrent dans le détail les ponts et viaducs en lien avec la Ligne. A plusieurs occasions, on peut distinguer une partie du dispositif de minage sous différentes formes ainsi que des barbelés installés ou en rouleaux.

Nous mentionnons les noms anciens utilisés en légende des planches N° :

- 76 : Pont de Machefer*, Pont-route Versoix, Pont CCF Versoix [ill. 14 à 16].
- 77 : Pont CFF Vengeron, Pont de l'Hermitage, Pont sur le Gobé [ill. 17 à 19].
- 79 : Pont de la Rozière**, Pont de la Bâtie s/ Versoix, Pont de Richelien*** [ill. 20 à 22].
- 37 : Rozière (3 x), Fortin de Richelien, Pont CFF Versoix [ill. 23 à 27].

(*) = Passerelle de la Tourne-à-Conti ou pont du Bois de Mâchefer (couvert par l'emplacement de tir « St-Loup »).

(**) = Pont de Bossy (couvert par l'emplacement de tir « Rosière »).

(***) = Pont de l'Étraz (couvert par le fortin « Richelien »).

La photo du Pont de Mâchefer et en arrière-plan l'emplacement de tir « St-Loup » nous rendent encore plus perplexes sur le dispositif de minage – encore à étudier – qui avait déjà retenu notre attention dans l'article de 2019 [page 34].

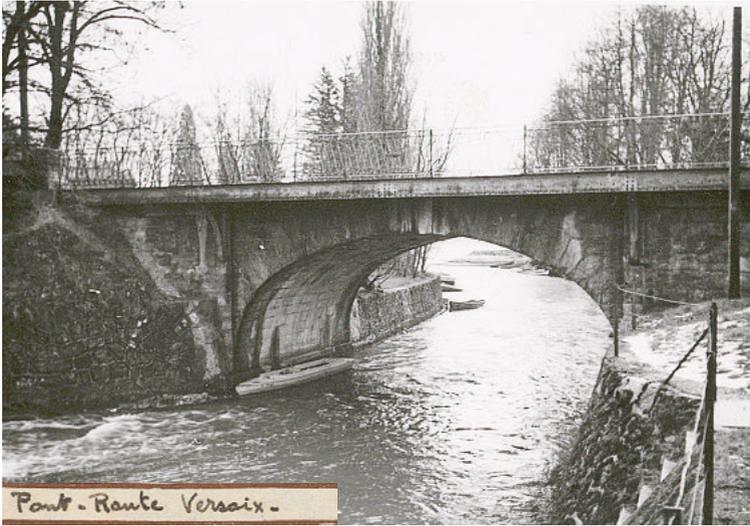
Pour le pont CFF Versoix, on voit que les deux minages sont intégrés dans le viaduc et non pas enterrés sous les voies. Par ailleurs, la sentinelle a une position inconfortable, sur une planche, pour sa garde en raison, semble-t-il, d'une crue de la Versoix [ill. 28 (agrandissement de la photo dudit viaduc)].

Pour le pont de Peney [ill. 29] c'est surtout sa chambre de mine [ill. 30] qui est intéressante car cette dernière devait ressembler à celle intégrée dans le pont de Richelien. Ce pont avait en effet été agrandi au début de la guerre avec la mise en place du système de destruction dans l'ouvrage d'art même.

N o u s



ill. 14



ill. 15



ill. 16



ill. 17



ill. 18



ill. 19



ill. 20



Pont de La Dâtie s/ Versaix

ill. 21



Pont de Richelieu -

ill. 22



O. H. de la Rozière - Été 1942

ill. 23



Le Col. Ter et son chef d' E. M.

ill. 24



Col. Chevassière et Pdt. Joz. - Robando
à l' O. H. de la Rozière Été 1942

ill. 25



Pdt. Mays au fortin de Richelieu

ill. 26



Pour C.F.F. Versoix - Chauffeur Perret

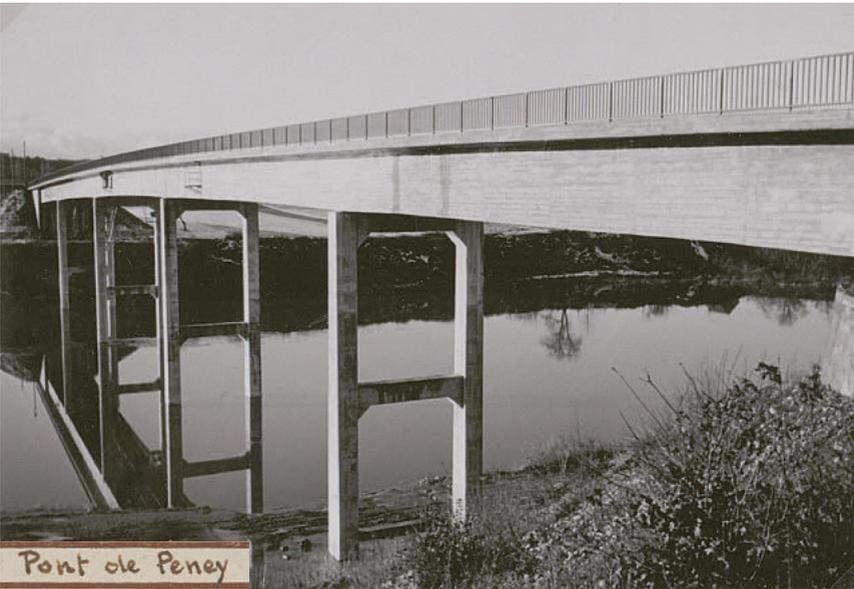
ill. 27



ill. 28



ill. 30



ill. 29



ill. 31



ill. 32

estimions de prime abord que le pont sur le Gobé, vraisemblablement situé sur la commune de Bellevue [voir également l'ill. 31 d'avant 1946], ne devait pas être miné. Pourtant la photo d'un petit baraquement militaire [ill. 32] à proximité avec une surveillance militaire ainsi que la légende de ladite image dont le «mi» pour mitrailleurs {?} nous intriguent. On peut noter qu'un des soldats dispose encore du fusil long de 130 cm, modèle 1911.

En revanche, nous sommes moins hésitants pour le pont de l'Hermitage qui pourrait faire parties de plusieurs autres types d'objets minés de la zone de Colovrex [page 35].

Les ponts de l'Hermitage et de Gobé mentionnés ci-avant devront encore être exactement localisés sur carte (voire sur une vue aérienne de l'époque) passée et/ou actuelle avec, le cas échéant, une visite approfondie sur site.

La totalité ou du moins la quasi-totalité des ponts et viaducs devaient donc être minés si ce n'est gardés. Par conséquent un important dispositif humain et technique a été mis en place avec pour ce dernier point de nombreuses inconnues : mise à feu depuis certains fortins et emplacements de tir comme identifiés en 2019 [par exemple pages 33 à 35] avec en sus une possibilité du pont même ; chaîne de commandement pour décider de l'explosion ; mineurs affectés en permanence ou pas ; formation de la troupe ; documentation technique en la matière.

Toujours dans cette zone, voire peut-être ailleurs {Les Avenchets?!}, il y avait les installations de Radio suisse (ou « station de Colovrex ») [ill. 33 ainsi que 34] qui étaient en outre surveillées par les territoriaux [ill. 35] ou des compagnies de surveillance comme du reste la station TSF de Prangins [ill. 36]. Cette dernière devait peut-être {?} se trouver dans le secteur des troupes dédiés à la ligne de la Promenthouse. Le tout pourrait avoir été préparé pour la destruction.

Les données ci-dessus confirment à l'évidence l'importance de Colovrex avec au moins un poste militaire, une guérite, une barricade anti-char ou deux, plusieurs objets minés (ponts, routes,...), voire peut-être un abri protégé comme nous le verrons par la suite. Cette zone se trouvait par ailleurs entre Ferney-Voltaire, qui aurait été un des points d'entrée en Suisse des troupes allemandes, avec le Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy, puis les premiers emplacements de tir défensifs de Bellevue. Ainsi, Colovrex cache encore de nombreux mystères.

1.5. Mines, explosifs et armements particuliers

Les photos suivantes illustrent la préparation de l'Ar. Ter. GE dans différents domaines.



ill. 33

1.5.1. Mines [page 35]

Pour les mines anti-char cela est maintenant une certitude. Demeure toutefois toujours la grande difficulté pour documenter de manière complète et indiscutable cette affirmation, par exemple sous l'angle des modèles, des implantations, des quantités. Seule une brève mention y est faite dans un courrier de Guisan du 12 novembre 1940⁴ ainsi que dans le Journal⁵ de l'Arrondissement territorial de Genève en date du 5 juin 1945.



ill. 34

Concernant les mines anti-personnel par exemple de type « piquet », le flou persiste toujours quant à un usage systématique en Suisse et en particulier dans les « couloirs ». Cependant, à la suite



Poste de garde Station Colovrex

ill. 35



Poste de Garde Station T.S.F. Prangins

ill. 36



Nickelins - Etc 1940 - Essais avec explosifs - sous la direction de M. B. Bommartier. Of. du Génie M. Tr. GE

ill. 37



ill. 38

de divers contacts, nous estimons à ce jour que cette possibilité est à considérer et devra être vérifiée.

Nous pouvons affirmer que l'armée a disposé de mines pendant une longue période en regard du renoncement⁶ à ce type d'armes acté dans les années nonante avec, le 2 décembre 1997, la destruction de la dernière mine-pédale (anti-personnel) 59.

En conclusion, le secret semble encore bien gardé en la matière malgré, entre autres, le nombre de sources documentaires consultées (livres, archives, spécialistes, etc.). Nous ne désespérons pourtant pas d'apporter des réponses précises dans le futur.

1.5.2. Explosifs

Ceux-ci pourraient avoir eu plusieurs utilités en matière de destructions de ponts, de portions de route, éventuellement des fortins (en cas d'abandon même si la troupe avait pour instruction de se battre jusqu'à la dernière extrémité), voire également d'infrastructures industrielles et autres sous la responsabilité de l'Ar. Ter.

Par conséquent, il était nécessaire de faire des essais [ill. 37 ainsi que 38] et d'organiser des cours pour mineurs [ill. 39].

1.5.3. Armements particuliers

Quelles étaient les armements que nous qualifions de particuliers dont disposaient les troupes dans le canton de Genève dès la mi-1940 après la création du Réduit et donc le retrait des troupes d'élite? Nous ne tenons pas compte ici des mitrailleuses et peut-être des fusils-mitrailleurs, tardivement attribués aux fortins en dotation propre.



ill. 39

Les territoriaux (dont le régiment territorial genevois 71) ainsi que les diverses compagnies de surveillance genevoises et confédérales auraient-ils pu être dotés :

- De mitrailleuses d'infanterie modèle 1911 de campagne pour une ou plusieurs sections de mitrailleurs, ou du moins de quelques Mg 11 attribués de manière isolée à la troupe avec dès lors des nécessités de formation [ill. 40] ?
- De quelques lance-flammes [ill. 41] ?
- D'arquebuses anti-char ?
- De fusils-mitrailleurs LMg [ill. 42], certainement.

Rappelons que des territoriaux étaient encore dotés du fusil long modèle 1911.

L'armement standard des gardes-locales étaient nettement plus légers, encore plus anciens et moins performants.



ill. 40

A relever que nous avons été un peu surpris de constater sur les photos que tant les officiers que des soldats (les chauffeurs) n'étaient souvent pas « en armes ».

1.6. Ouvrage de protection - abri préfabriqué (F 1999) [page 38]

Nous indiquions en 2019 la situation un peu étrange avec l'impossibilité de localiser ledit ouvrage identifié en 1996 dans l'inventaire mené par l'armée en lien avec la « position de barrage Versoix », malgré divers contacts puis réponses négatives. Ce dernier avait été situé sur plan [pour mémoire ill. 43] entre le bois de



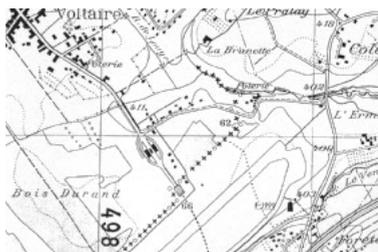
Exercice de lance-flammes ~

ill. 41



Emplacement tir F. M. St Georges

ill. 42



ill. 43



ill. 44

la Foretaille et Colovrex sous la référence « F 1999 » dans le périmètre actuel de l'Aéroport [AIG].

Depuis lors grâce à une importante donnée fournie par Pierre Frei sous la forme d'une vue aérienne commentée [ill. 44], nous avons pu resolliciter l'AIG preuve à l'appui.

Ensuite par un de ses collaborateurs qui s'est investi dans la résolution de cette énigme, nous avons pu très rapidement obtenir :

- Deux vues cette fois «au ras du sol» [ill. 45 ainsi que 46] de l'accès à l'entrée et de la sortie d'air.
- Un extrait du plan (non daté) de minage avec cet ouvrage référencé de manière plus complète, soit «ASU type 5 no F 1999» [ill. 47].

D'autres apports supplémentaires du grand spécialiste du domaine militaire qu'est Pierre Frei montrent que l'ASU (abri anti-atomique et anti-chimique) aurait pu se présenter schématiquement de la manière suivante [ill. 48] et spécifiquement pour celui de type 5 avec, en principe :

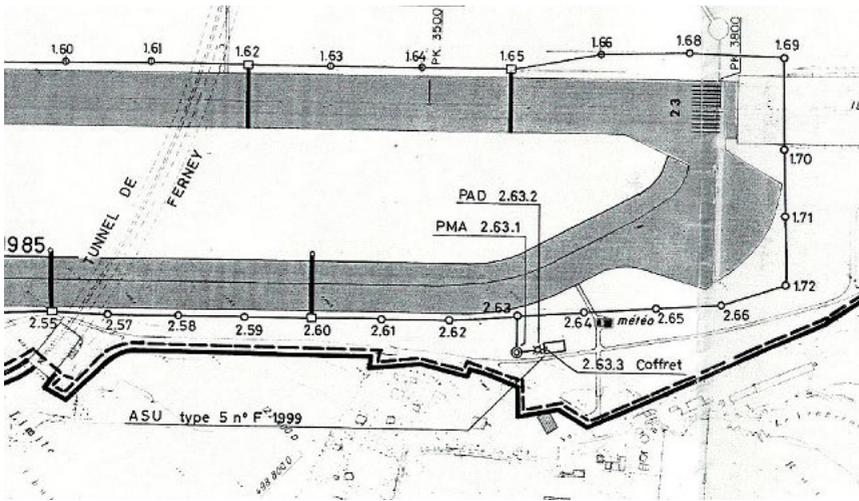
- 5 tronçons d'abri.
- Abri de section pour 25 voire 37 hommes.
- Accès horizontal ou par puits combiné.
- Construction en béton coulé ou en éléments de béton préfabriqués.
- Entrée / local protégé / sortie de secours.
- Ventilateur à main.
- Entrée de l'air frais par la sortie de secours et passage protégé dans le local protégé via une vanne anti-explosion (+ filtre anti-poussière).
- Sas anti-gaz et anti-souffle.
- 2 réservoirs de 300 litres d'eau non potable.
- Aménagements intérieurs normalisés.
- Places assises et couchettes.



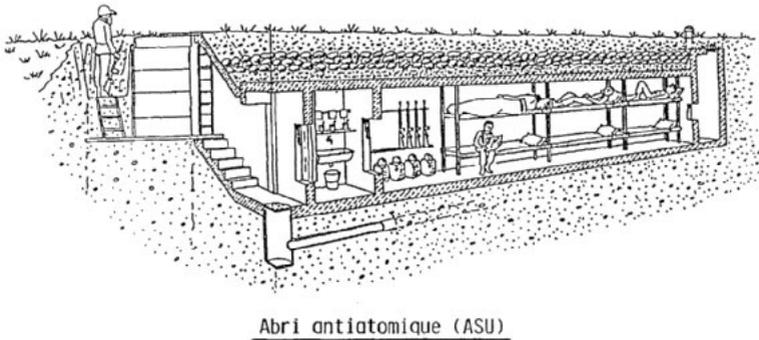
ill. 45



ill. 46



ill. 47



ill. 48

Les ASU se sont trouvés en nombre incommensurable en Suisse et en particulier sur les positions et lignes frontières.

Pierre Frei avait supposé que l'ASU était destiné aux mineurs comme il savait que des aéroports en Suisse étaient minés.

Jean-François Duchossal, premier commandant du bataillon aéroport 1, nous a confirmé après quelques investigations personnelles car il n'avait pas une réelle connaissance dudit ASU: que l'abri avait bien existé, qu'il était à l'époque entretenu par les gardes-fortifications venant de Gland, qu'une section ou demi-

section de mineurs {41 ?} «indépendante» (soit non subordonnée par exemple à son bataillon aéroport) en avait la charge.

Nous souhaiterions approfondir cette question du rattachement (peut-être directement, au minimum, au corps d'armée 1 vu l'importance de la décision conduisant à la destruction des infrastructures aéroportuaires) et de l'organisation en général sur ce volet du minage d'une place d'importance.

Dans la foulée, il nous intéresserait de déterminer si d'autres objets étaient également minés à la même période ailleurs dans le Canton en lien, ou pas, avec l'AIG. Cela pourrait-il générer des surprises ?

Enfin, outre le fait que nous avons sollicité une visite afin d'avoir sur *site* une meilleure connaissance, l'AIG nous a indiqué que :

- La trappe d'entrée est sécurisée par un cadenas.
- L'espace intérieur serait vide.
- L'ASU ferait environ 40 à 50 m².
- Sans plaquette d'identification extérieure.
- Le prolongement de la piste a été mis en service durant l'été 1960.
- La mise en place des infrastructures de minage de la piste et la construction de l'ASU pourraient être de la même date.
- La Confédération a versé à l'aéroport une somme unique et forfaitaire servant à couvrir les coûts de démolition pour de nouveaux chantiers.

Par conséquent l'ensemble du dispositif de minage n'est donc plus opérationnel (mais probablement en partie encore présent) depuis de nombreuses années : serait-ce depuis le début des années 90 en lien avec «Armée 95» et la diminution des risques d'un raid type Kaboul ?

A part cet ASU, il ne devait pas y avoir d'autres abris récents de type VOBAG ou KUGELBUNKER sur, ou à côté, de l'actuel périmètre de l'AIG, sur Colovrex ou vers l'Ermitage. Est-ce que des surprises sont encore possibles malgré toutes ces années ?

Enfin, nous n'avons pas à ce stade suffisamment d'éléments pour répondre de manière indiscutable aux trois options suivantes :

N° 1 : Ouvrage datant des années 40 en périphérie de la ligne de la Versoix dans une zone «militarisée» (Colovrex), puis utilisé tel quel dans le cadre du dispositif de minage des infrastructures aéroportuaires ?

N° 2: Ouvrage datant des années 40 puis transformé en ASU avec l'agrandissement de la piste et la mise en place du minage ?

N° 3: ASU construit de toute pièce sur un emplacement vierge de construction ancienne et par conséquent inventorié à tort dans l'inventaire de 1996 relatif à des ouvrages fortifiés des années 40 ?

Une chose pourrait pourtant être claire: celle – en l'occurrence une personne autorisée - qui a dressé le plan {après 1996 ?} de minage avec la référence «*ASU type 5 no F 1999*». Elle a dû avoir connaissance de la référence «*F 1999*» utilisée en 1996 dans le cadre de l'inventaire de l'armée. (Pour mémoire ce document⁷ était encore confidentiel au moins jusqu'en 2004.)

En conclusion, nous aurions envie de privilégier la deuxième hypothèse; la première pouvant être écartée. Cependant notre point de vue n'est pas forcément partagé en regard de la troisième possibilité.

De manière plus générale il y a encore plusieurs zones d'ombre sur, en quelque sorte, l'histoire militaire – y compris récente – dans et à côté de la zone aéroportuaire.

1.7. Gardes à la frontière et protections aux frontières

En l'espèce et de manière très réductrice, il s'agissait plus d'un objectif non militaire et donc plus axé sur la non entrée sur le territoire suisse, en l'occurrence genevois. Étaient particulièrement visés par ces dispositifs les réfugiés (Juifs). Quant aux collaborateurs du SR [service de renseignement suisse], résistants, certaines célébrités,... elles n'étaient pas forcément au même régime.

Tous ces sujets ont fait l'objet de nombreuses publications [voir quelques titres dans la bibliographie de 2019 et de 2020], polémiques, expositions, rapports, débats ou autres sur lesquels nous ne reviendrons pas ici.

Nous n'aborderons pas non plus les questions complexes et délicates qui ne peuvent pas être analysées en quelques lignes relatives :

- A savoir si l'une ou l'autre personne figurant sur les photos aurait pu faire partie, comme du reste d'autres, de celle ayant eu un comportement inapproprié lors de l'accueil des réfugiés⁸ dans les divers camps ainsi qu'au préalable dans les postes de douane et de police.

La même interrogation se pose pour le cas de gradés en charge de la frontière (militaires, policiers, douaniers) pouvant se trouver sur une photographie qui n'ont volontairement pas respecté les critères d'admission édictés par les instances concernées avec pour conséquence d'envoyer des refoulés à une mort certaine, à de très rares exceptions. (A noter que quelques noms

ont été identifiés en lien avec les travaux⁹ de l'historienne Ruth Fivaz-Silbermann puis publiés.)

- Aux relations¹⁰ (ou facilités ou accord tacite) entre la résistance française et l'armée en général ainsi que plus spécifiquement par son service de renseignement [SR].

L'armée et les gardes-frontières étaient directement à la frontière d'où une étroite collaboration [ill. 49 & 50], comme également avec la police. Quant aux douanes n'auraient-elles pas été souvent en retrait sur des points de passage obligés et parfois même en civil ?

Pour ce qui nous intéresse, toute la partie du Pays de Gex entre le Grand-Saconnex et Crassier était des lieux de passage pour les réfugiés même s'ils n'auraient été, selon diverses sources¹¹, « que » de l'ordre de 400 pour plus de 10 000 du côté de la Haute-Savoie.

Cette question côté Jura a notamment été illustrée par une fort intéressante exposition en 2019 au Musée de la résistance et de la déportation à Nantua sous le titre de « *S'exiler pour survivre* ». Celle-ci était fondée sur des expériences humaines avec ses joies toute relatives et surtout ses drames. En effet, l'exposition relate les trajectoires et l'histoire de familles juives qui, fuyant les persécutions, ont tenté de gagner la Suisse, via le Pays de Gex, malgré les risques et les dangers (1942-1944).

Nous n'avons pas d'informations précises¹², dont des photos, sur l'ampleur (simple ou double réseau de barbelés ainsi que grillage par exemple) et sur la localisation exacte du dispositif aux frontières du côté de Collex-Bossy, Versoix,...



ill. 49



ill. 50



ill. 51



ill. 52



ill. 53



ill. 54



ill. 55



ill. 56

Plusieurs photographies [ill. 51, 52, 53, 54 ainsi que 55 & 56] peuvent être présentées en lien avec ce sujet mais que pour d'autres parties du canton tant dans la construction du dispositif que de son apparence finale.

Quant à la planche entière avec cinq photos [ill. 57 à 61] elle illustre tant le volet «barbelés», «protections diverses» que «relations» avec la résistance française.

1.8. Quelques autres points

1.8.1. Topographie du terrain et camouflage des ouvrages

On peut d'ores et déjà affirmer avec certitude que chaque véritable fortin au nombre de quatre voyait son(ses) voisin(s) proche(s) voire pouvait le(s) couvrir, et réciproquement.



1944 - M. Col. Bonchardy - à la frontière
Bois de Jussy - Berne 147 -

ill. 57



Devant du G.A. Beaumont - à droite
Planche Richelien -

ill. 58



Aux environs de la demeure de
Grand - Beaumont - 1944

ill. 59



ill. 60



ill. 61

Passage clandestin de la frontière
Ch. Veitch repart pour la France -
Bardonnex 1944 - M. de Bonald -

Il s'agissait de «Richelien» <-> «Mâchefer» <-> «Cinq-Chemins» <-> «Rennex-Ouest»; ce dernier avait un contre-ouvrage avec l'emplacement de tir de «Rennex-Est».

L'ancienne photo prise de «Mâchefer» [ill. 62] le démontre avec une vue directe sur «Richelien»; nous passons par conséquent d'une hypothèse formulée en 2019 à une preuve. A contrario, nous présentons le même angle de vision en 2020 [ill. 63].

«Cinq Chemins» était protégé par «Rennex-Ouest» comme on en a encore la démonstration aujourd'hui.



ill. 62



ill. 63

Quant à «Cinq Chemins» et «Mâchefer» c'est la construction de l'autoroute qui les a séparés avec en parallèle la suppression du cinquième chemin en direction de Collex.

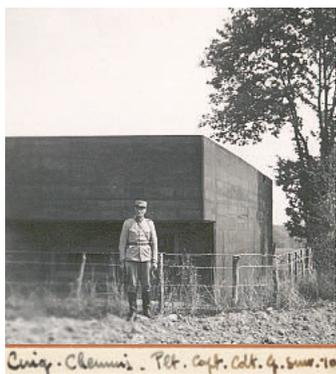
Nous ne ferons pas l'impasse dans un proche avenir sur l'examen du terrain dans les années quarante par des cartes et des vues aériennes ainsi que sur quelques témoignages espérés. Un peu pour les fortins mais surtout pour les emplacements de tir où nous estimons qu'ils devaient se voir par paire (dans le bourg de Versoix), par trio voire en ligne continue en aval de «Rennex-Est». Entre «Richelien» (FORTI), «La Bâtie» (ET) et «Rosière» (ET) nous sommes à ce stade plus hésitant.



ill. 64



ill. 65



ill. 66



ill. 67

Une autre *ancienne* illustration [ill. 64] respectivement *nouvelle* [ill. 65] de «Richelien» sont parlantes en ce qui concerne l'évolution d'un camouflage naturel absent en 1943 qui l'est devenu pour partie au fil du temps avec la croissance des arbres notamment, et nonobstant des variations saisonnières.

«Cinq Chemins» a toujours eu quelques arbres à proximité immédiate, hier [ill. 66] comme aujourd'hui [ill. 67] mais insuffisant pour assurer un camouflage.

C'est pourquoi sur la base des photographies produites (*anciennes* et *nouvelles*) on peut maintenant affirmer sans risque de trop se tromper que les ouvrages fortifiés de la Ligne ne disposaient ni d'un camouflage naturel, ni artificiel. La seule exception était «La Bâtie» [page 11] dissimulé par un mur, voire «St-Loup» dans une petite forêt au bord de la rivière.

Autrement dit, ils étaient visibles de (très) loin par exemple des hauteurs du Jura français et en outre vulnérables. Ces deux constats nous intriguent.

1.8.2. Situation à Pregny-Chambésy et au Grand-Saconnex

En 2019, nous notons que ces deux communes devaient être rajoutées aux traditionnelles habituellement mentionnées en relation avec la Ligne, soit Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Versoix. En effet les deux étaient en quelque sorte à l'avant de la position avancée de la Versoix.

Malheureusement, c'est là où les informations restent - après quelques démarches - lacunaires malgré le grand intérêt potentiel de ces dernières. Prochainement nous allons nous y prendre d'une autre manière probablement en cherchant à utiliser directement les archives communales. Les exécutifs et les législatifs ainsi que des services communaux ont dû aborder ces questions d'une manière ou d'une autre.

Pour Pregny, c'est au moins deux barricades en principe anti-char, une pour Chambésy sans compter celles du Vengeron. En sus, il devait forcément s'y trouver des postes de contrôle voire plus encore.

Pour le Grand-Saconnex deux obstacles ou plus avec peut-être d'autres infrastructures militaires.

Certaines de ces constructions ont été proposées fin 1937¹³ pour être réalisées en 1938 avec des compléments ultérieurement¹⁴.

A quoi pouvait ressembler ces barricades : de type route avec des rails pouvant être enfoncés en enlevant des couvercles métalliques ou permanentes directement fixées dans la chaussée faites de divers types d'obstacles. Cette dernière configuration est assez exceptionnelle en Suisse comme on le voit à titre d'exemple sur cette photo [ill. 68] dans le canton de Neuchâtel, dans la région de Chambrélien.

Au vu de ce qui précède, il nous semble adéquat de prétendre que de facto les ébauches – volontaires ou pas - de la ligne de la Versoix remontent à 1937 déjà.

Au Grand-Saconnex, il y avait :

- Une présence militaire sous diverses formes [ill. 69 (pour rappel voir ill. 58) & 70 (pour rappel voir ill. 59)].



ill. 68



ill. 71A

- La piste d'atterrissage utilisée également – à leur corps défendant - par les avions alliés comme un B-17 américain [ill. 71A] et pour un B-24 [ill. 71B] qui se sont posés selon les sources le même jour (24 avril 1944) ou à un jour d'intervalle (certainement le 24 pour le B-17; ce même 24 ou le 25 pour le B-24). Resterait la possibilité d'un troisième avion !
- Un PC [poste de commandement] ponctuel ou permanent d'une compagnie de surveillance, dans le cas d'espèce vaudoise [ill. 72].
- Un poste d'observation [page 38].
- Plusieurs barricades anti-char.

Toujours pour le Grand-Saconnex ou à sa proximité immédiate nous n'en savons pas beaucoup plus après la mi-40 en lien avec la Ligne de manière générale et en particulier pour la zone aéroportuaire. Cette dernière a dû bénéficier d'une protection particulière comme elle l'aurait été par une section de mitrailleurs probablement jusqu'à l'été 1940.

1.8.3. Ligne téléphonique de campagne

Il se pose la question accessoire de savoir si au minimum les fortins étaient reliés, directement ou indirectement, par une ligne téléphonique de campagne. A ce

stade, nous n'avons pas trouvé d'information en la matière ; les plans techniques des fortins n'en font pas mention, ce qui est soit assez logique ne s'agissant pas d'une installation fixe.

1.8.4. Historique de la Ligne après 1945

Nous n'avons pas découvert de nouvelles données essentielles sur, en quelque sorte, la rapide «agonie» de la Ligne (dans les faits que «position avancée»). Nous maintenons que l'inventaire littéraire - non retrouvé - et sa transcription sur une carte de décembre 1945 [pour rappel ill. 73] issue du 1^{er} corps d'armée l'a militairement condamnée n'étant plus considérée comme indispensable ; cela malgré l'avis¹⁵ de l'Ar. Ter. GE. Il en a été de même pour tous les autres ouvrages fortifiés se trouvant sur le territoire du canton de Genève.

Toutefois trois photos [ill. 74, 75, 76] d'avril 1946, soit une année après la capitulation de l'Allemagne nazie, peut laisser à penser que la Ligne était encore opérationnelle à cette date.

Depuis 1947, les fortins auraient-ils été régulièrement entretenus et contrôlés ? A une date inconnue, mais semble-t-il avant 1955, ils ont été désarmés, vidés et verrouillés avec enlèvement des défenses extérieures. A noter que l'on trouve des traces de location vers 1950.

Nous n'avons toujours pas pu mettre la main sur un reste d'archives des gardes-fortifications, mais aurions pu avoir un point de contact qui ne s'est pas encore concrétisé avec in fine des informations utiles sur son déclin.

La situation après 1945 reste et restera probablement dans le vague.

1.9. Recherche d'informations [page 79 et 80]

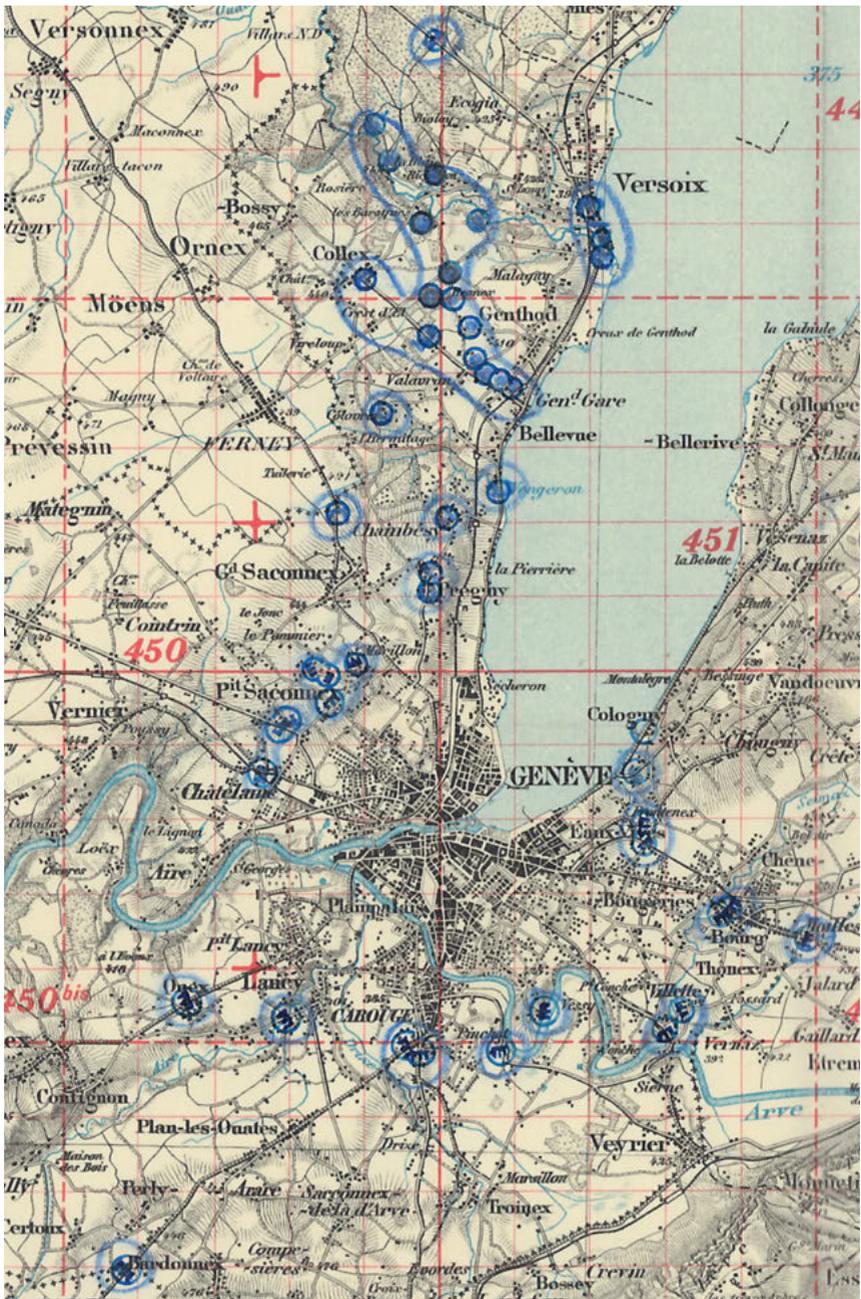
Quelques succès à des degrés divers entre l'album photos abondamment exploité et l'explication *moderne* de l'abri protégé à l'Aéroport. Déceptions pour les archives : des



ill. 71B



ill. 72



ill. 73



Vevsöix - Garde française - Pét. Glasson

ill. 74



Arrivée Garde Suisse - Vevsöix - 24.4.46

ill. 75



Vevsöix - 24.4.46 - P.G. autrich

ill. 76



iii. 77



iii. 78

gardes-fortifications, cantonales, communales et parfois individuelles. Vives inquiétudes enfin, avec la disparition programmées de documents, témoignages et autres avec le décès de leur possesseur ayant connu cette période, ou de leurs descendants directs.

1.10. État de quelques projets

Certains de ceux mentionnés en 2019 ont un peu avancé. Ainsi :

1.10.1. Sur les fortins et les emplacements de tir

«La Bâtie»

Réouverture de la seconde embrasure de tir. Elle pourrait se concrétiser courant 2020 ou plutôt en 2021 à l'occasion d'un autre événement (visite d'inspection, journée portes-ouvertes,...). De petites grilles de protection seront posées à l'intérieur sur les cadres métalliques des embrasures afin d'empêcher du vandalisme. Par l'humidité ambiante, les parties métalliques et en particulier la porte se sont dégradées et devront être traitées ou remplacées.

«Mâchefer»

Le double {comme nous l'appelons} fortin [ill. 77 ainsi que 78] se verra rééquipé et réarmé dans sa seconde partie (côté Jura). La première servira probablement d'accueil et de petit lieu d'exposition.

L'entier du sous-sol (abri / repos) sera aussi rééquipé.

En principe, cette opération ne se passera pas par une remise à neuf complète des murs et autres mais que par quelques travaux d'entretien. En effet, l'état général est des plus corrects (pas de trace d'humidité) donnant ainsi une image plus conforme de la situation qui devait prévaloir en 1946.

Un projet avec un chiffrage est en cours de préparation; pour ce faire divers contacts ont été pris et vont se poursuivre. Dans un second temps des financements devront être trouvés.

L'opération se fera probablement par étape en commençant par la partie Jura. Cette dernière le sera aussi par étape compte tenu notamment de la difficulté de retrouver du matériel fixe (vanne, système de ventilation,...) et mobile (table à munitions complète avec y compris «un moulin à café¹⁶» par exemple).

A relever que le MMG vient d'obtenir de la Confédération une mitrailleuse Mg 11 d'infanterie [à titre illustratif l'ill. 79 basée sur une ancienne photo de la Cp IV / 10 datant probablement de 1940 avec au centre le capitaine Stratt].



ill. 79

Un affût flasque forteresse est actuellement recherché pour pouvoir se fixer sur le support au plafond [ill. 80]. Ainsi il sera possible de montrer le support Mg 11 type infanterie et forteresse.

La mise en valeur d'un fortin non modernisé après 1945 selon les plans d'époque [ill. 81] sera exceptionnelle, soit de manière complète si un panorama de tir en métal pouvait être retrouvé [voir un exemple selon l'ill. 82] {entreprise a priori difficile} soit au moins partielle. De plus l'image offerte serait complétée par des mannequins équipés, du matériel, etc.

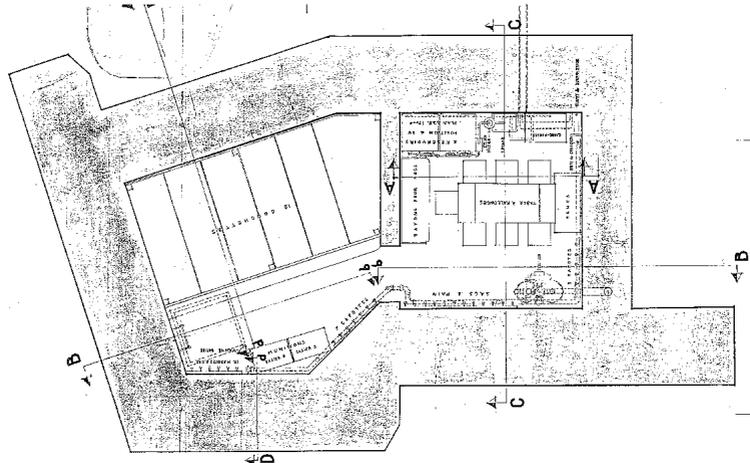
Enfin plusieurs éléments sont à l'examen comme la sécurisation de l'ouvrage par un système d'alarme et une porte (en vitre ou une grille) entre ses deux parties, sa (ré-) électrification par réseau (voire avec du solaire) car il y a un nouveau doute quant à savoir si Mâchefer l'était réellement à sa construction. Sur ce dernier point seules de nouvelles informations plus complètes des Services industriels de Genève pourraient apporter un début de réponse tout comme l'exploration



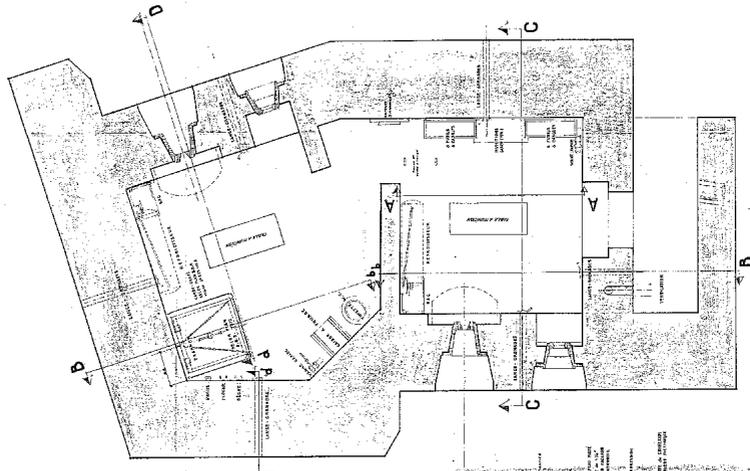
ill. 80



PLAN DE LA CASEMATE



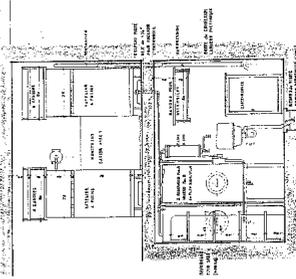
PLAN DE LA CHAMBRE DE COMBAT



ARRÊTÉ MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
 N° 754
 PLAN N° 513
 LE N° CE 109
 N° 3928 (1111)
 OUVRAGE 3928 (1111)
 ABRI POUR 2 Mg
 PLAN D'EQUIPEMENT
 ESCHELLE : 1/65
 MACHEFER
 Coordonnées (491800) (129000)

DATE	INDICÉ	INDICÉ	INDICÉ

COUPE A-A





ill. 82



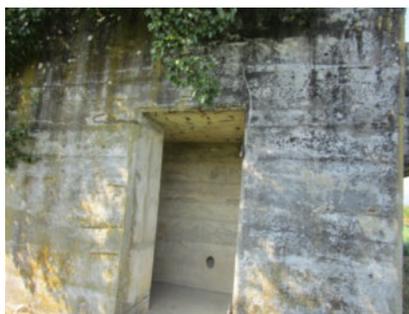
ill. 83



ill. 84



ill. 85



ill. 86

d'une sorte de très petit puit au bord du mur du fortin côté Salève et du sous-sol dans son entier {ce dernier n'a pas dû être visité depuis une septantaine d'année}.

«Rennex-Ouest»

Le projet de réhabilitation complète a été finalement abandonné pour divers motifs (accès, sécurité, intérêt architectural,...), cela au profit de «Mâchefer» qui présente un potentiel plus intéressant.

Cependant l'aspect extérieur du fortin «Rennex» sera reconstitué avec deux volets d'embrasure en bois actuellement manquants [ill. 83] mais dont le modèle est visible à «Richelien». Une grille métallique type «armée» plus ancienne [ill. 84] ou une autre qui semble plus récente [ill. 85] sera rajoutée directement à l'entrée sur les gonds existants [ill. 86].

Une autorisation de construire complète a été en l'état exigée et doit être préparée, ce qui complique et ralentit le processus !

Là aussi, un financement sera à trouver comme du reste pour «Rennex-Est». Les deux «Rennex» forment en effet un tout avec «Cinq-Chemins» qui est malheureusement en mains privées malgré son grand intérêt avec ses emplacements pour un canon et deux mitrailleuses, armement non présent de manière simultanée rappelons-le [page 53 à 57].

«Rennex-Est»

Le projet de dégager l'escalier d'accès [ill. 87] qui a été comblé et qui devait ressembler à celui de «Valavran Dederod» [ill. 88] a été maintenu. Il en va de même pour rétablir l'entrée qui a été murée. Là aussi une autorisation de construire complète a été exigée !



ill. 87



ill. 88

Tous ces projets sont conditionnés à l'accord du propriétaire « État de Genève », de l'adaptation de l'accord qui lie ce dernier et le MMG, de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires avec in fine la récolte des fonds indispensables.

1.10.2. Dans d'autres domaines [page 80 et 81]

Ceux que nous mentionnions en 2019 restent tous d'actualité et ils ont avancé à des rythmes très différents.

Avec grand regret et inquiétude celui qui nous semble capital de l'inscription à l'inventaire genevois de cinq emplacements de tir (dont quatre sur la commune de Genthod) est au point mort avec néanmoins un très faible espoir selon une information toute récente !

2. CONCLUSIONS MULTIPLES

2.1. Éléments-clés

Nous commencerons par mentionner quelques éléments qui nous paraissent très importants :

- La période la plus dangereuse pour la Suisse pour ce qui concerne les risques d'invasion, selon divers auteurs¹⁷, aurait duré de juin 1940 jusqu'au premier trimestre 1943. Depuis lors, c'est plutôt le danger d'un transit à travers une partie de la Suisse ; pour notre sujet, par la région genevoise et vaudoise.
- A l'été et à l'automne 1940, le dispositif défensif en dur était quasi inexistant malgré la (dernière) présence de troupes genevoises et confédérales d'élite en sus des territoriaux et de compagnies de surveillance (les gardes-locales étant créées dès mai 40).

Ces dates correspondent à un pic des risques avérés d'invasion de la Suisse depuis le Pays de Gex (« cas Ouest » ou « W »).

- Ledit dispositif semble avoir pris sa forme complète vers l'automne 1942. Globalement il appert beaucoup plus « consistant » que l'on pouvait se l'imaginer de prime abord avec néanmoins un gros bémol, soit le non armement des fortins en mitrailleuses qu'à la mi-43 au mieux avec en parallèle le retrait du seul canon anti-char de la Ligne vers la même époque.
- Le général Guisan considérait le dispositif genevois depuis le Grand-Saconnex comme une position avancée probablement de la ligne de la Promenthouse {« ligne de la Venoge »?}. Cette logique correspond à plusieurs autres lignes de défense inscrites dans la profondeur (en amont de

la Promenthouse, dans le Jura,...) et non pas unique. Cette caractéristique a fait la force du dispositif suisse.

- Guisan avait en outre le souci d'affecter de manière permanente le moins de troupes possible au saillant de Genève afin de pouvoir les utiliser ailleurs, hormis le fait qu'elles auraient été perdues en cas d'attaque. Enfin, le Général avait la préoccupation d'évacuer le maximum de militaires au repos et/ou en service en cas de danger imminent ou d'attaque brutale.
- Le traitement de la Ville de Genève en tant que «ville ouverte» nous apparaît, comme du reste pour certains militaires de l'époque, assez problématique.
- Peut-on raisonnablement estimer que les envahisseurs potentiels étaient en grande partie au courant des infrastructures militaires mises en place progressivement en Suisse?

Cela nous paraîtrait d'autant plus vrai pour Genève en raison notamment du non-camouflage des quatre fortins, voire probablement aussi des emplacements de tir et du fait de leur grande visibilité. Il en va de même par exemple pour les objets minés et leurs alentours. Cette visibilité a probablement dû ravir les espions et leurs collaborateurs ainsi que les observateurs allemands depuis les hauteurs du Pays de Gex.

Ainsi, à la différence de ce qu'écrivait le Colonel Tardent en juin 1943 [pour rappel ill. 89], nous pensons maintenant à la lumière des photographies et de nos récentes lectures que la ligne de la Versoix n'était pas un leurre et encore moins dangereux. Autrement dit, nous avons un avis plus affirmé que celui figurant dans la conclusion de notre article de 2019.

Nous émettons en effet l'hypothèse, peut-être un brin provocatrice, que toutes les pièces mises en place de manière délibérée avaient pour but de montrer aux Allemands et aux Italiens la profonde volonté de défendre tout le Pays même si la configuration du terrain s'y prêtait mal avec de surcroît une proximité très immédiate de la France occupée.

Par un combat retardateur et des destructions, l'avancée de l'envahisseur aurait-elle pu être freinée permettant par conséquent à la ligne de la Promenthouse de se préparer, tout comme de permettre l'évacuation d'une partie des troupes de Genève? Tel aurait pu être le rôle de la position avancée Versoix que Guisan savait impossible à tenir¹⁸ et du «couloir» de Sauverny à Crassier. Chaque minute et, au mieux, chaque heure gagnée aurait eu une valeur inestimable; toutefois dans le cas d'espèce compter en jour(s) aurait été irréaliste.



ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

ESERCITO SVIZZERO

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE

ARMEEKOMMANDO

COMANDO DELL'ESERCITO

Gr. Fortifications et Constructions

Section des Fortifications

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL

GENÈVE

- 2 JUIN 1945

O.C.A., 26.5.43.

No. 33/53

In der Absicht vermerken - À indiquer dans la réponse
De indicare nella risposta

2a/3/hl

No. 7021

Au Sous-chef d'Etat-major Ib.

Position Versoix.

Un système de 6 fortins a été construit par le Cdt. ter. Genève (sauf erreur de ma part) sur la ligne Collex-Versoix, dans le but apparent de barrer les routes du secteur.

Dans son état actuel, ce barrage est incomplet: d'une part, il manque des barricades-routes et d'autre part, tous les itinéraires ne sont pas pris sous feu.

En outre, cette position ne dispose en tout et pour tout que d'un seul can.inf. "prêté" par la Br.fr. 1. Il manque un minimum de 6 mitr. et quelques fm. pour assurer un armement suffisant à ces ouvrages. Des demandes au Cdt.ter. Genève tendant à obtenir des armes supplémentaires sont restées sans réponse jusqu'ici. De plus, il semblerait qu'aucune troupe ne soit chargée de tenir cette ligne qui serait confiée à une garde-locale ou à une formation S.C.

En bref, j'ai l'impression très nette que, dans son état actuel, la position de Versoix constitue un leurre dangereux. Comme d'autre part elle comprend un certain matériel d'aménagement et un stock important de munitions (5 jours de feu pour un can.inf. et 6 mitr.), je désire qu'une décision soit prise à son égard dans le sens d'un complément d'aménagement avec attribution d'armes ou dans celui d'un déclassement total, les fortins pouvant être remis comme position de mousqueterie aux gardes-locales du secteur.

Persoremment, et pour autant que je puis porter un jugement sur la valeur tactique du dispositif, je préconise la seconde solution.

Quoi qu'il en soit, je vous serais reconnaissant de faire le nécessaire afin de provoquer une décision.

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE
Gr. Fortifications et Constructions
Le Chef de la Section des Fortifications:

Tardent
Colonel Tardent.

ARMEEKOMMANDO	
Gr. Festungs- u. Bauwesen	
27. MAI 1943	
J. Nr.	7003 / Cuf.
P. Nr.	
Ust. Chf.	<input checked="" type="checkbox"/>
Gst. Of.	
Fest.	
Gowia	
Gasd.	

Qu'en est-il alors de l'évacuation des troupes en service et/ou au repos à Genève pour un embarquement par train et aussi par bateau à Versoix (aussi peut-être à Bellerive sur la rive gauche)? Ou doit-on plus parler de celles au repos, car pour les autres n'auraient-elles pas d'emblée été sacrifiées? De plus, l'idée aurait été de retirer immédiatement le gros du régiment territorial 71 s'il était en service dans le canton.

Relevons au passage que l'éventuel usage de grands bateaux de la Compagnie générale de navigation reste à ce stade flou avec, de surcroît, des avis contradictoires de Guisan sur cette possibilité. Dans l'attente d'investigations approfondies, nous serions enclins à penser que celle-ci a été à un moment donné abandonnée au profit de toutes sortes de petites embarcations.

Globalement quelle a été la réelle priorité de Guisan et la chronologie des mesures: d'abord position avancée puis évacuation des troupes, ou l'inverse? A relever que le Général est venu à quelques reprises à Genève et dans le «couloir» pour des motifs divers: inspection, données d'ordre, opération de «relations publiques» par exemple par un défilé [voir ill. 90] en 1943 {certainement sous tension mais de nature certainement différente de celle, cinquante ans plus tard, à l'occasion du défilé du régiment 3}.

Quant à l'argument psychologique à l'égard de la population civile de la Ville de Genève en particulier, il nous laisse plus dubitatif. Il a peut-être été pertinent en 1938 lors de la construction d'un certain nombre de barricades mais ne l'a



ill. 90

plus été dès juillet 1940 avec les précisions apportées par Guisan à ses décisions antérieures : « couloir » défendu qu'à partir du Grand-Saconnex jusqu'à Crassier.

Avant cette date le territoire genevois et en particulier toute sa frontière avec la France auraient-ils pu être dotés de troupe d'élite ?

Oui, en théorie, avec un système défensif partant d'Hermance à Chancy et de Chancy au Grand-Saconnex. Dans les faits toute la rive gauche était d'emblée abandonnée, à l'exception des entrées sur la Ville, car le « couloir » commençait à Chancy. Toutefois des territoriaux avec souvent des ouvrages fortifiés de campagne et des destructions préparées ont été actifs sur un axe Coligny à Chêne-Bourg et ensuite Veyrier – Carouge – Lancy – Onex – Chancy. L'élite (genevoise) a été au moins présente au Grand-Saconnex et à Sauverny.

Dès juillet 40 avec la mise en place progressive du réduit avec «troupes frontières/position avancée ou de couverture/réduit national», Genève n'a dû avoir sur son sol que des soldats d'élite genevois au repos. A noter que le dispositif (et la présence) concernant les territoriaux nous est encore flou partant du principe {?} que les instructions de Guisan ont bien été suivies par l'arrondissement territorial avec entre autres l'abandon des barricades. En l'espèce il aurait alors pu plus s'agir d'un rôle de police aux frontières et de missions particulières (aérodrome de Cointrin?).

Non, dans la pratique, car la défense de la frontière commençait à proprement parler sur la ligne de la Promenthouse par la brigade frontière 1. Par conséquent, Genève aurait été abandonnée et c'est peut-être finalement là que l'argument psychologique pourrait quand même être invoqué en regard de la ligne de la Versoix. Mais cette dernière se trouvait «après» la Ville de Genève en direction du reste de la Suisse et ne peut donc pas prétendre à un rôle défensif de la Ville si ce n'est du Canton, aussi minime soit-il. Dans ce cadre rappelons que les territoriaux et les gardes-locales avaient pour instruction d'empêcher toute fuite de civils !

Avec la création du Réduit à mi-1940 avec les conséquences qui en découlent comme l'abandon d'une bonne partie du plateau suisse, cela n'a fait que (re) confirmer la situation de Genève dans une première analyse, situation a priori pas meilleure ou pas pire que la quasi-totalité des villes du Plateau.

Meilleure pourtant par son statut - très théorique à nos yeux - de «ville ouverte». A relever que nous n'avons toujours pas trouvé, à ce stade, trace d'une information précise donnée à la population, à la troupe et in fine aux Allemands sur ce statut.

Il en va de même sur les destructions envisagées, ou pas, durant tout ou partie de la Guerre, par exemple d'usines d'armement se trouvant dans le quartier des Charmilles à quelques minutes de Ferney-Voltaire. Pourtant, le Journal de l'arrondissement

territorial de Genève et de quelques pièces consultées aux Archives fédérales laissent à penser qu'il y aurait bien eu des préparatifs de destruction ; le tout est de savoir si les ordres de Guisan d'abandon de la défense de la Ville comme du reste son statut de «ville ouverte» ont stoppé ces préparatifs ou pas. {Nous espérons reprendre ces points dans le futur comme indiqué dans le préambule.}

Pire encore, car la Ville se trouvait à quelques minutes de la frontière française non vraiment protégée et au demeurant non défendue par des troupes de couverture-frontière aguerries après la mi-40. Qu'aurait pu faire les gardes-locales, les territoriaux, les gardes-frontières, les...?

Rappelons-le enfin, que la Ville pouvait être vraisemblablement bombardée depuis les hauts gessiens. Selon les plans allemands, Genève devait être prise très rapidement en moins d'une journée ou plutôt en quelque(s) heure(s). De plus le territoire genevois a été pris en tenaille dès la fin 42.

2.2. Synthèse finale

Elle pourrait encore évoluer dans le futur en fonction par exemples de nouvelles informations et analyses. A ce stade il nous apparaît sur la base des pièces actuellement disponibles que :

- a) La ligne de la Versoix a eu son rôle à jouer dans la stratégie globale de défense de la Suisse contre les forces de l'Axe durant la Seconde guerre mondiale, même si ce dernier a été fort limité à la différence, par exemple, des forteresses alpines. Il s'est agi d'une très petite pièce parmi de multiples autres dans le domaine militaire mais pas seulement.

Dans l'analyse globale de la non-invasion de la Suisse, il faut entre autres considérer les volets :

- industriel (production en faveur de l'Allemagne),
- financier (échanges d'or et de devises saisis des pays occupés),
- place d'espionnage utile,
- efforts de reconstruction pour remettre en ordre de marche les voies de circulation (routes, ponts, cols, tunnels,...) et les infrastructures de production détruites,
- adéquation entre effectif de l'armée en service avec le degré de la menace¹⁹,
- quantité de troupes consacrées à l'invasion puis à l'occupation,
- esprits de résistance et antinazi,
- mise en place du Réduit,
- militarisation du Pays sous plusieurs formes.

Sur ce dernier point²⁰ mentionnons qu'à la mobilisation générale le 2 septembre 1939, plus de six cent mille hommes entre en service avec un tiers armé ou non armé constitués par les services complémentaires (dont de l'ordre de vingt pourcent de compagnies de surveillance). Lesdites compagnies déchargeaient les territoriaux de certaines tâches au fil des années de la MOB. Dès le mois de mai, 1940 viennent se rajouter les gardes-locales et les gardes d'entreprises.

Pour terminer, la Suisse ne semble pas avoir été une priorité pour Hitler à la différence de la Grande-Bretagne et surtout de la Russie. De plus, la Suisse a pu bénéficier d'un « calendrier » favorable en raison des circonstances.

Cependant, nous n'avons pas tous les éléments en mains pour comprendre pourquoi Hitler n'a pas donné l'ordre d'attaquer entre juin 40, directement à la suite de la défaite de la France, et octobre 40.

Rappelons qu'à cette période l'armée suisse était insuffisamment préparée ; l'état des lignes de la Versoix – inexistante – et de la Promenthouse en est une illustration parmi d'autres. La situation en mars 43 – autre pic de menace – était alors toute différente.

- b) Ceux qui pourraient penser, voire avoir déjà écrit ou compter écrire, sur l'inutilité passée des fortins et a fortiori actuelle au titre de souvenir notamment, le font, espérons-le, plus par ignorance historique que pour tout autre motif.

Ils seraient d'autant moins excusables s'ils se limitaient à présenter de façon totalement séparée l'un ou l'autre de ces blocs de béton (nonobstant les emplacements de tir), supposés selon une « légende urbaine » n'avoir jamais été équipés et armés.

La démonstration a été faite de l'existence d'un dispositif nettement plus complet que l'on se l'imaginait de prime abord. Toutefois ce dernier ne peut pas être comparé à la ligne de la Limmat ou aux forts alpins ; par conséquent il doit être pris pour lui-même avec les objectifs limités qui semblent lui avoir été assignés.

Reste l'inconnue, comme du reste pour l'ensemble de la Suisse, du comportement collectif et individuel des militaires - du chef au simple soldat - mais aussi des civils (ou proches comme les gardes-locales) en cas d'agression.

- c) Est-ce qu'il perdure une relative chappe de plomb sur cette période ou du moins une sorte d'amnésie collective {motifs qu'il serait intéressant

d'étudier} sous plusieurs angles: importance du rôle de l'armée, refoulement de réfugiés juifs, Genève comme «ville ouverte», rôle des usines d'armement à Genève, plans d'évacuation pour les éléments non-militaires (humains, matériels, valeurs), etc. ?

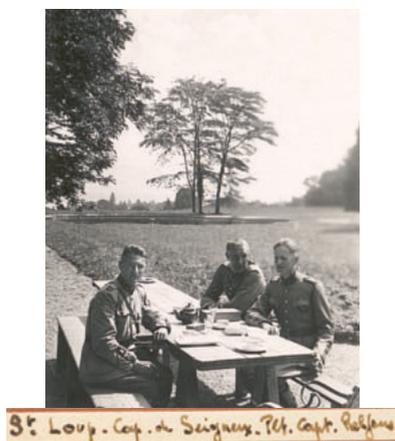
Autrement dit, est-ce que les Genevois devraient avoir peur de leur histoire récente? Pour partie, nous ne le pensons pas mais les choses seraient plus claires si cette période était mieux étudiée et connue.

Heureusement que la situation s'améliore mais de manière disparate selon les sujets; tout ce qui concerne le volet militaire et apparenté est en retard à la différence de la question des réfugiés juifs.

Dans ce cadre, nous poursuivrons nos efforts afin de donner le plus de lumière possible à ces pages de l'histoire de Genève, canton et ville.

Notre motivation est d'autant plus grande que nous ne sommes pas pleinement en phase avec le constat qui a été souvent fait que Genève, comme du reste d'autres saillants²¹ (Ajoie, Bâle et Schaffhouse), n'auraient pas été défendus. Le «cas Genève» est plus complexe entre autres avec l'existence de la position avancée de la Versoix avec, au minimum, son double objectif.

Cela passera entre autres par l'examen ou le réexamen : de la correspondance de cette époque actuellement connues, de cartes et de vues aériennes issues de Swisstopo, de photos [voir à titre d'exemple celle identifiée à St-Loup avec son arrière-plan: ill. 91], des systèmes de minage sur certaines infrastructures, etc.



ill. 91

- d) Le déficit d'archives genevoises et parfois suisses (dont des gardes-fortifications) nous semble encore marqué, en particulier sous l'angle de l'importante activité de l'arrondissement territorial de Genève. Les photographies présentées dans cet article l'ont quelque peu comblé.

Cependant, il demeure deux «trous» importants. D'une part, la fin des années trente / tout début des années quarante avec la genèse de la ligne de la Versoix (concept général, objectifs assignés, etc.); d'autre part après 1945 - 1946 (rythme de l'abandon puis du démantèlement, durée du maintien du secret,...).

- e) Par analogie, reste pleinement d'actualité la nécessité d'inscrire à l'inventaire genevois les cinq emplacements de tir qui ne le sont pas encore tout comme d'autres pièces parmi les rares qui subsistent: magasin pour rails anti-char vers Sauverny, deux puits-relais de minage avec un conduit à gaz à St-Loup.

Exprimé de façon plus directe, nous reprendrons la formule choc parue tout récemment en première page d'une revue immobilière²²: «*Le patrimoine, un devoir de mémoire*».

A ce propos, n'y aurait-il pas des personnes qui estiment qu'un ouvrage fortifié ne fait pas partie du patrimoine ?

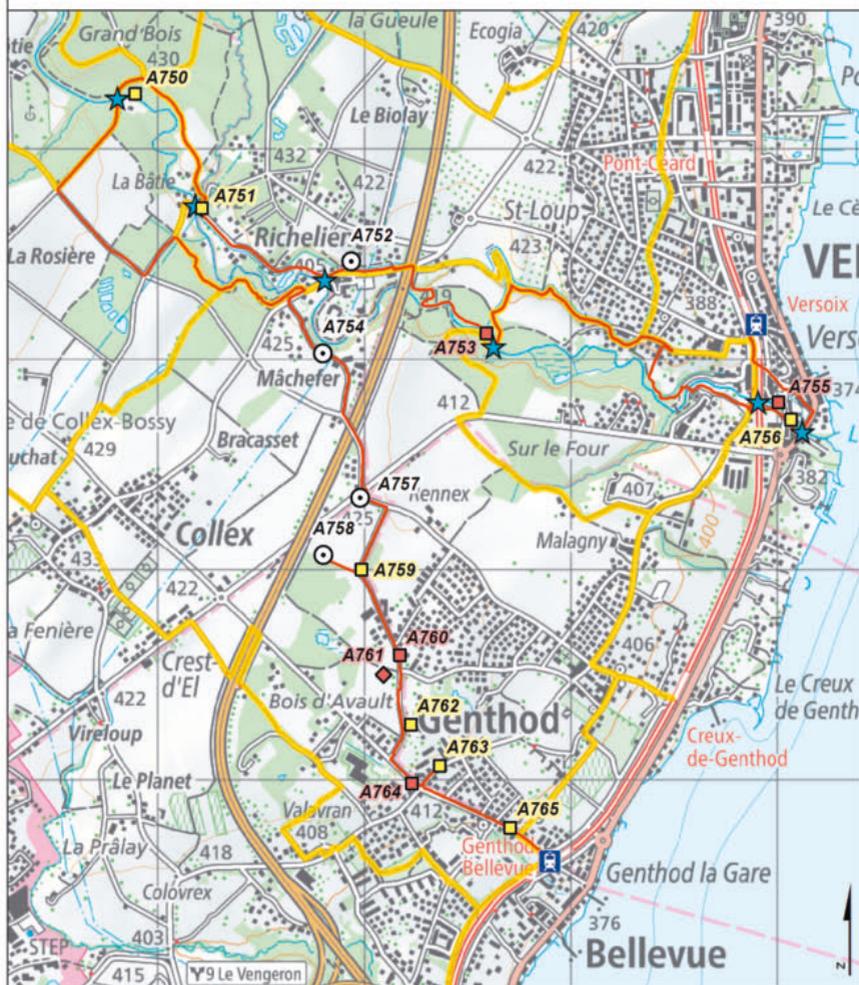
Il s'agit également de garantir cette fois pour l'ensemble du dispositif son intégrité historique (déjà mise à mal), sa visibilité et sa *visibilité* ainsi qu'in fine son entretien par les propriétaires privés et publics. En effet, le volet entretien va devenir de plus en plus préoccupant après près de 80 ans.

Enfin, doit-on faire le constat que les ouvrages du temps de l'Escalade retiennent plus l'attention et sont plus dignes de protection que ceux propres à la période 39 – 45 comme les fortins et les abris de la défense aérienne passive – la DAP {ancêtre de la protection civile}? Cette dernière était une organisation civile à la différence de l'observation aérienne qui relevait du service complémentaire.

- f) Il nous apparaît pour les divers ouvrages fortifiés:

- qu'il a été plus facile de les oublier, d'en faire disparaître certains (emplacements de tir, barricades et dispositifs de minage) majoritairement sans les documenter en toute discrétion ou avec des arguments peu transparents voire discutables, de les défigurer

PROJET "CIRCUIT DES FORTINS" Itinéraire et points d'intérêt



1:30'000 - Mars 2019 - GR/FNI
Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA19030)

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| Fortin | Observatoire militaire (démoli) | Circuit des Fortins |
| Emplacement de tir (existant) | Pont / viaduc miné | Chemins de randonnée |
| Emplacement de tir (démoli) | Gare | |

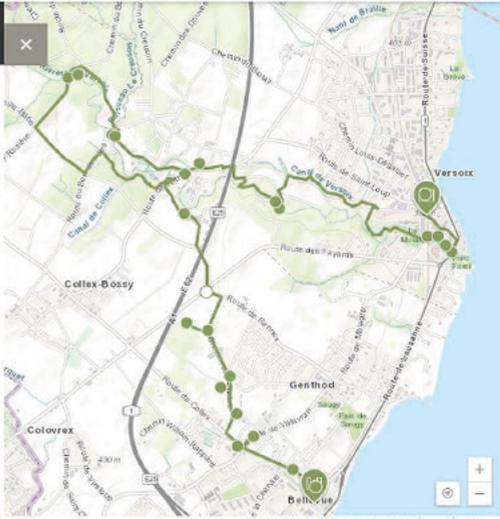
CIRCUIT DES FORTINS
✕

○ Fortin A 757 - Cinq Chemins



Ouvrage situé en propriété privée mais accessible, à proximité immédiate du giratoire des 4 chemins (5 avant la construction de l'autoroute au début des années 60).

Le fortin des « Cinq Chemins » est le principal ouvrage de la Ligne de Versoix et le premier à avoir été construit en 1941. Il forme avec les fortins de Rennex Ouest et Rennex Est, qui se couvrent mutuellement, la partie centrale de la Ligne de



© 2019 | GENÈVE TERROIR.CH - SITG - ÉTAT DE GENÈVE - GENÈVE RANDO

Capture d'écran du Circuit des fortins sur la Carte du terroir et de la nature

ill. 93

- que de vouloir les maintenir ou même de les réhabiliter au titre de souvenir historique. C'est pourquoi nous sommes inquiets pour le futur.
- g) Le Musée militaire genevois [MMG] s'emploie à son animation avec divers projets et activités. Dans ce cadre il peut être rappelé :
 - Le «circuit des fortins» [ill. 92] sous <https://www.geneveterroir.ch/fr/map?a=1181>] réalisé en collaboration avec «Genève Terroir» (État de Genève) et Genève-Rando [ill. 93]; des développements sont envisageables.
 - La mise à disposition sur son site internet refait à neuf <https://museemilitaire.ch/> de nombreuses informations qui seront complétées au fur et à mesure.
 - Son exposition permanente couvrant 1815 à nos jours avec une trop petite partie consacrée à la période 1939 à 1945 faute de place et de moyen (nonobstant la pérennité du Musée). Ce constat est d'autant plus navrant en regard de la quantité d'objets, petits et grands, de toute nature et autres (photos, archives,...) qui dorment dans les réserves. Une grande partie d'entre-elles et la bibliothèque du MMG vont devoir trouver de nouveau(s) lieu(x) d'accueil en étant probablement dispersées dans le Canton.

3. SOURCE DES ILLUSTRATIONS

1. Collection de l'auteur (achat réalisé via SwissFortress)
2. Archives fédérales suisses
3. Archives fédérales suisses
4. Archives fédérales suisses
5. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
6. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
7. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
8. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
9. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
10. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
11. Collection de Hervé de Weck - APMBF 3 & La position fortifiées Vorbourg – Soyhières [cf. bibliographie]
12. Collection de Hervé de Weck – APMBF 3
13. Collection de Hervé de Weck – APMBF 3 & La position fortifiées Vorbourg – Soyhières [cf. bibliographie]
14. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
15. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
16. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
17. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
18. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
19. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
20. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
21. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
22. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
23. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
24. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
25. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
26. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
27. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
28. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève (agrandissement de l'ill. 16)
29. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
30. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
31. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève via NotreHistoire
32. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
33. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
34. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
35. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
36. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
37. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
38. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
39. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève

40. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
41. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
42. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
43. DDPS via Armasuisse immobilier & Service des monuments et des sites (GE)
44. Pierre Frei (grâce à Google Maps)
45. Aéroport international de Genève
46. Aéroport international de Genève
47. Aéroport international de Genève
48. Collection de Pierre Frei
49. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
50. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
51. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
52. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
53. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
54. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
55. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
56. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
57. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
58. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
59. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
60. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
61. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
62. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
63. Collection de l'auteur
64. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
65. Collection de l'auteur
66. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
67. Collection de l'auteur
68. Collection de l'auteur [sur les indications du Président de l'Association des Fortifications Historiques romandes - Chambrelien (NE) - T00562 - coordonnée CH : 552663/202690]
69. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
70. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
71. 71A Le temps de la Mob en Suisse romande [cf. bibliographie] et 71B
Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
72. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
73. Archives fédérales suisses
74. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
75. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
76. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
77. Collection de l'auteur
78. Collection de l'auteur

79. Musée militaire genevois
80. Collection de l'auteur
81. DDPS via Armasuisse immobilier & Service des monuments et des sites (GE)
82. Site internet du «Sentier des Toblerones» («Villa Rose»)
83. Collection de l'auteur
84. Photo réalisée par le Président de l'Association des Fortifications Historiques romandes [A 00927 - «Pont de la Roche» - Fleurier (NE) - Coordonnée CH: 534004/195341 mais pas propriété de ladite Association] Voir aussi : <http://www.suisfort.ch/425158270>
85. Collection de l'auteur (ouvrage en rénovation appartenant à l'Association des Fortifications Historiques Romandes)
86. Collection de l'auteur
87. Collection de l'auteur
88. Collection de l'auteur
89. Archives fédérales suisses
90. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
91. Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève
92. «Le Brécaillon» N° 39 - Reproduit avec l'autorisation de Swisstopo (BA 19030) & Genève Rando en collaboration avec le Musée militaire genevois
93. Site internet de Genève Rando {avec renvoi à Genève Terroir}
94. Musée militaire genevois

4. RÉFÉRENCES

AEG :	Archives d'État de Genève
AFS :	Archives fédérales suisses
MMG :	Musée militaire genevois
BIBLIO :	Bibliographie 2019 ou 2020
[.....] :	Lieu d'obtention / de disponibilité de la référence

- ¹ Le Brécaillon - 2019 – p. 108 à 126 et Le site internet du MMG [BIBLIO]
- ² Position fortifiée Vorbourg – Soyhières [BIBLIO]
- ³ 4 cartes, dont une générale, du secteur de l'Ar. Ter. GE datée par le destinataire du 26.02.1941 ; cartes jointes au courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière au commandant du 1^{er} corps d'armée [AFS]
- ⁴ Courrier du général Guisan du 12.11.1940 au commandant du 1er corps d'armée [AFS]
- ⁵ Journal de l'arrondissement territorial de Genève en date du 05.06.1945 [AEG]
- ⁶ Voir par exemple : <https://www.checkpoint-online.ch/CheckPoint/Armee/Arm0020-MinesAPSuisse.html> - information du 07.03.1999
- ⁷ Inventaire mené par le DDPS en 1996
Voir aussi dans ce contexte la brochure : Monuments militaires dans les Cantons de Vaud et de Genève – Défense, Protection de la Population, Sports – 2006
- ⁸ Voir par exemple : Le camp du bout du monde et Le sort des autres [BIBLIO]
- ⁹ Voir entre autres : La thèse de Ruth Fivaz-Silbermann et Les travaux menés par les Archives d'État de Genève [BIBLIO]
Voir également quelques articles de presse parus dès septembre 2000 suite aux travaux menés par les Archives d'État de Genève sur : 1) l'examen de conscience des Genevois sur le comportement de leurs aînés vis-à-vis des réfugiés civils et notamment des juifs à la recherche d'un asile; 2) le questionnement relatif à la publication ou pas de noms de passeurs et de collaborateurs
- ¹⁰ Voir notamment : Une résistance franco-suisse [BIBLIO]
- ¹¹ Voir entre autres la thèse de Ruth Fivaz-Silbermann [BIBLIO]
- ¹² La zone frontière avec la Haute-Savoie est mieux documentée sachant néanmoins que les flux de réfugiés ont été notablement plus importants dans cette partie que sur l'Ain : l'exposition temporaire en 2019 au Musée de la résistance et de la déportation de l'Ain a par ailleurs fourni plusieurs indications.
Voir également le livre : Le sort des autres [BIBLIO]
- ¹³ Courrier du 20.10.1937 au service de l'état-major général [AFS]

- 14 Par exemple : courrier du chef Génie du 16.02.1940 au commandant ville de Genève [AFS]
- 15 Courrier du colonel Chenevière du 11.12.1945 au commandant du 1^{er} corps d'armée [AFS]
- 16 Appareillage permettant de mettre en bande les cartouches pour mitrailleuse
- 17 Voir par exemple : Et si la Suisse avait été envahie et Le service de renseignements suisse face à la menace allemande [BIBLIO]
- 18 Courriers du général Guisan du 21.09.1939 et du 04.07.1940 au commandant du 1^{er} corps d'armée [AFS]
- 19 Voir par exemple : «Le service de renseignements suisse face à la menace allemande [BIBLIO] et en particulier à sa page 248 avec le tableau «Effectifs de l'armée selon le rapport d'effectif» tiré du rapport du chef de l'EMA [état-major de l'armée] au général
- 20 Voir par exemple à ce titre : Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) dans une partie consacrée au «service complémentaire» dans sa version du 25.04.2013 sous la plume d'Hervé de Weck
- 21 Voir par exemple : Bulletin de la société jurassienne des officiers – Février 2020 – N° 36 – page 10
- 22 Immorama – Le panorama de l'immobilier – Printemps 2020
- 23 Principe de la réécriture de l'histoire à partir de la modification du passé

5. BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET **[récents et nouveaux par rapport à 2019]**

5.1. Bibliographie

Aviateurs – Piétons vers la Suisse – 1940/1945

Anthoine, Roger
Editions Secavia
1997

Bataillon aéroport 1 de Genève

Sous la direction de Ramseyer, Gérard
Slatkine
2016

100 ANS GENÈVE AÉROPORT

1920-2020 Notre aéroport, mon histoire

Ouvrage collectif
Slatkine
2020 (février)

Remarque : Cet intéressant ouvrage contient des informations relatives à l'atterrissage de quelques avions américains pendant les années 40 et sur le minage de la piste dans une période un peu plus récente. Certaines données nous questionnent et n'avons pas eu le temps de mener des investigations complémentaires en la matière. Ces deux sujets pourraient par conséquent faire l'objet de prochains articles dans « Le Brécaillon ».

Chemins de passage

Croquet, Jean-Claude
La Salévienne
1996

Et si la Suisse avait été envahie ? 1939-1945

De Weck, Hervé et Streit, Pierre
Cabédita
2019

La fuite en Suisse : migrations, stratégies fuite, accueil, refoulement et destin des réfugiés juifs venus de France durant la Seconde guerre mondiale

Fivaz-Silbermann, Ruth
Thèse soutenue à l'Université de Genève
2017

La position fortifiée Vorbourg–Soyhières – 1874-1995

de Weck, Hervé

Edition SJO (Société jurassienne des officiers)

2019

Le camp du bout du monde – 1942, des enfants juifs de France à la frontière suisse

Haymann, Emmanuel

Editions Pierre-Marcel Favre

1984

Le service de renseignements suisse face à la menace allemande – 1939-1945

Rossé, Christian

Edition Alphil

2006

Le sort des autres – Le sauvetage des enfants juifs à la frontière franco-suisse

Lefenfeld, Nancy

L'Harmattan

2016

Les sauveteurs de l'ombre – Haute-Savoie

Germain, Michel et Moos, Robert

La fontaine de Siloé

2011

Les secrets d'une frontière

Mossu, René

Imprimerie du messenger S.A.

1972 (troisième édition)

Les Réfugiés civils et la frontière genevoise durant la seconde guerre mondiale

Flückiger, Pierre et Bagnoud, Gérard

Archives d'État de Genève

2000

Le temps de la Mob en Suisse romande – 1939-1945

Chamot, André

Editions Payot, Lausanne avec la collaboration des Editions Ringier

1979

Ligne de la Versoix 1940 – 1945 : un leurre dangereux !

Cordt-Møller, Benedikt

Article paru dans «Le Brécaillon» N° 39

Musée militaire genevois

2019

Passer en Suisse – Les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse

Munos-du Peloux, Odile

PUG

2002

P. C. du Général – 1940-1945

Journal du chef de l'état-major particulier du Général Guisan

Barbey, Bernard

Éditions de la Baconnière, Neuchâtel

1948

Rapport du Général Guisan à l'assemblée fédérale sur le service actif – 1939-1945

37937

Mars 1946

Remarque : Une riche bibliographie existe par ailleurs sur le général Guisan.

Résister à la nuit

Chanel, Lionel et Mouely, Yannick

Éditions Palanquée

2019

Une résistance franco-suisse – Le réseau Micromégas

Mathieu, Yves

Cabédita

2018

5.2. Sites et blogs internet

<http://www.ajpn.org/missions.html>

<https://www.geneveterroir.ch/fr/map?a=1181>

<https://museemilitaire.ch/>

<https://ge.ch/archives/effectuer-recherches/refugies-1939-1945/listes-nominatives>

6. REMERCIEMENTS

Nous tenons à vivement remercier les entités et les personnes suivantes sans lesquelles cet article n'aurait pas pu se faire :

Aéroport international de Genève (en particulier Brandli, Éric)

Association des fortifications historiques romandes

Bosson, Pierre

Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève (documentation et reproduction)

De Weck, Hervé

Duchossal, Jean-François

Frei, Pierre

Musée de la résistance et de la déportation de l'Ain

Enfin une pensée toute particulière à Richard Gaudet-Blavignac (conservateur du Musée militaire genevois et rédacteur du «Brécaillon») pour ses précieux conseils, ses relectures et sa patience.

7. ANNEXES

7.1. Liste d'abréviations militaires utiles

7.2. Extraits, planche par planche, de l'album photos trouvé au Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève

Liste d'abréviations militaires utiles

Abri pour canon ou mitrailleuse	A ou ABR
Arrondissement territorial de Genève	Ar. Ter. GE ou ArTGE
Barbelé	BARB
Baraquement (barraque)	BARAQ
Barrage (anti-char)	BARRA (ACH)
Barrage anti-char route (rail dans un logement)	BARRA (ACH) ou BARRA RO
Barricade (anti-char)	BARRI (ACH)
Bouclier d'infanterie (pour fusil-mitrailleur, mousqueton)	BOUC INF
Bouclier anti-char (pour canon)	BOUC ACH
Canon	CAN
Cantonnement	CANTO
Coffre / Dépôt pour le stockage de rails	COFF / DEP RA
Dépôt	DEP
Dépôt de munitions	DEP MUN
Embrasure	EMBR
Embrasure pour canon	EMBR CAN
Embrasure pour fusil-mitrailleur	EMBR LMg
Embrasure pour mitrailleuse	EMBR Mg
Embrasure d'observation	EMBR O
Emplacement de tir (en principe bétonné)	ET (BET)
Emplacement de tir de campagne	ET CAMP
Fixe	FIX
Fortin d'artillerie	FORTI ART
Fortin d'infanterie	FORTI ou FORTI INF
Fossé anti-char	FOSS (ACH)
Fusil-mitrailleur	FM ou LMg
Guérite	GUER
Inspection	INSP
Ligne de tir	LIGN TIR
Magasin (de matériel, de vivres,...)	MAGAS
Mitrailleuse	MITR ou Mg
Mobile	MO
Mobilisation	MOB
Mur anti-char	MUR ACH
Objet (ouvrage) miné	OMI
Observatoire	OBS
Obstacle (divers)	OBST
Ouvrage	OUVR
Ouvrage fortifié	OUVR FORTIF

Position de tir	POSI TIR
Poste de contrôle	POST CONT
Poste de garde	POST GAR
Poste d'observation	POST OBS
Rail battu (enfoncé dans le terrain)	RAIL BAT
Ribard	RIB
Station de téléphone	STAT TEL
Tétraèdre	TETRAE
Tétrapode	TETRAP
Travailleur militaire	TRAVR MILI
Travaux	TRAV
Visite	VISI

Sources : Diverses (dont site de la Promenthouse et créations de l'auteur)

Remarque : Quelques éléments ont été ajoutés / corrigés à la version de 2019

Extraits, planche par planche, de l'album photos trouvé au Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève



Rikhejima 27. 12. 40 ~

Col. Giamini - Col. ...

10



Rikhejima 27. 12. 40 ~ Rikhejima 27. 12. 40 ~ Rikhejima 27. 12. 40 ~

11



On the left - General Sir [Name] - [Rank] - [Service]
in the center - [Name] - [Rank] - [Service]
on the right - [Name] - [Rank] - [Service]



Passing the [Name] in [Location]
[Name] - [Rank] - [Service]
[Name] - [Rank] - [Service]

[Name] - [Rank] - [Service]

72

Spahis
and the
Sahara
of Algeria



Quercy
1902
Pont de Valence



Salisbury on 21.11.1902

Amesbury on 21.11.1902

Salisbury on 21.11.1902

Quartier Général de l'Armée, Noël 1940.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Nous allons célébrer un deuxième Noël à l'Armée. Si vous éprouvez de la volubilité à être éloignés de vos foyers en cet anniversaire religieux et familial songez à la nécessité comme à la grandeur de la mission qui vous a été confiée. Votre présence sous les drapeaux est la sauvegarde de ceux qui vous sont chers. Vous avez, pendant de longs mois, rempli avec exactitude et entraînement votre devoir militaire. Vous n'avez pas mélangé votre peine, vous avez développé vos connaissances et accru votre valeur. Vos sacrifices obscurs ont rendu la patrie plus forte. Ne vous relâchez pas dans votre zèle. Demandez discipline et fidélité, résolu et patients. Soyez fiers d'être soldats! Nul ne peut dire ce qui nous attend. Qu'importe! Nous ferons face à l'avenir, avec la foi et le courage que nous avons hérités de nos pères et que nous transmettrons à nos fils. Rappelez-vous que Dieu a jusqu'ici protégé la Suisse: unis par la pensée à tous les Confédérés, demandez-Lui, en ce Noël, de continuer à garder et à soutenir notre patrie.

Je souhaite à chacun de vous que l'année nouvelle le réunisse aux Siens, dans la paix enfin retrouvée.

Le Commandant en Chef de l'Armée:

Genève, le 24 décembre 1940.

Pour le Gabe
général de M.
2011 à 2011
En 1941

Genève, le 24 décembre 1940

Troupes de reconnaissance

Les Sapeurs-Pompiers des Gendarmes



Commander Thompson du Bataillon 188 et le Général d'Estimote, le 17. 1918

Conversation de l'Etat Major - Chef du Bataillon

Le Chef du Bataillon 188 - Major d'Estimote, le 17

Avec le Général d'Estimote, le 17



Le Camp d'Estimote - 17. 1918



Le Camp d'Estimote - 17. 1918

30



Le Cimetière de l'Etat Major

Le Cimetière de l'Etat Major



Campagna 1943 - Clivio parolotto



Clivio settembre Campagna 1943



Campagna tedesca con la Chevrolet



Un momento tipico in campagna



Campagna tedesca con la Peugeot



Camp. tedesca in un momento tipico



Camp. tedesca - un momento tipico



Primo momento della Campagna tedesca

Primo momento della Campagna tedesca



Primo momento della Campagna tedesca



Primo momento della Campagna tedesca





Major Boudreau in C. O. Camp, 1943



Trudeau working on equipment in C. O. Camp



One of the trucks, C. O. Camp, 1943



Man in uniform, C. O. Camp, 1943



Trudeau, in uniform, C. O. Camp, 1943

36



C. O. Camp, 1943



Trudeau, in uniform, C. O. Camp, 1943



Trudeau, in uniform, C. O. Camp, 1943

Trudeau, in uniform, C. O. Camp, 1943



Trudeau, in uniform, C. O. Camp, 1943



Trudeau, in uniform, C. O. Camp, 1943

37



"Fotografii" de un fotograf din R. M. 81

"Fotografii" de un fotograf din R. M. 81



Fotografie de la R. M. 81



Fotografie de la R. M. 81



Fotografie de la R. M. 81



Fotografie de la R. M. 81



Fotografie de la R. M. 81

47



1944 - 1945. Des soldats de la 1^{re} division

à la fin de la guerre, 1945



Un soldat de la 1^{re} division à la fin

de la guerre, 1945



Un soldat de la 1^{re} division à la fin

de la guerre, 1945



Un soldat de la 1^{re} division à la fin

de la guerre, 1945

à la fin de la guerre, 1945



49



Un soldat de la 1^{re} division à la fin

de la guerre, 1945



Un soldat de la 1^{re} division à la fin

de la guerre, 1945



Un soldat de la 1^{re} division à la fin

de la guerre, 1945



50



Stadthaus, Gießen, 1918

Einige der besten Gewehre der 1. Division



Lehrmannschaft des 1. Bataillon, 1. Division

Einige der besten Gewehre der 1. Division



Die 1. Division, 1. Bataillon, 1. Division

Einige der besten Gewehre der 1. Division

Einige der besten Gewehre der 1. Division

51



Die beiden Türme der 1. Division



Einige der besten Gewehre der 1. Division



Einige der besten Gewehre der 1. Division

52



Station Radio de Colerick



Pyrene des Antioch



Pont de Bay

74



Pont G. F. F. de Lander



Yves et ses hommes, Fort de Sion



Service de maintenance, Camp de Sion

75



Pont de Mouches



Pont de la Vierge



Pont de F. Vierge

76



Pont de F. Vierge



Pont de la Vierge



Pont de la Vierge

77



Pont Béni - Neuf de Jézeux



Pont du Grilly / La Fosse



Pont de Gromancy / La Fosse

78



Pont de la Rouléng.



Pont de la Delle / Jézeux

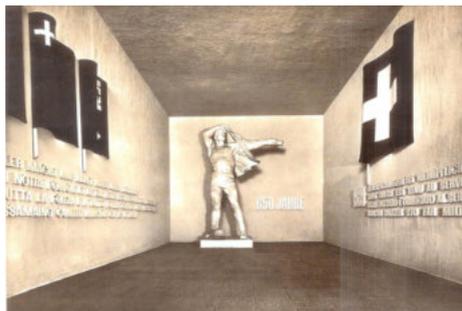


Pont de Beckstein.

WEHRBEREITSCHAFT OU LA REPRÉSENTATION MONUMENTALE DE L'ESPRIT D'UNE ÉPOQUE (1939)

Philippe COET

On peut lire dans l'édition du 6 mai 1939 du Journal de Genève, sous le titre *L'armée suisse à l'Exposition de Zurich*, ces quelques lignes : «Avant de parvenir aux salles de l'exposition militaire, on traverse un vestibule d'une nudité voulue, où le propos séculaire du peuple suisse de défendre son indépendance «de tout son effort contre tout agresseur» est exprimé d'un côté par de lapidaires inscriptions murales tirées du pacte de 1291 et de la Constitution fédérale, de l'autre, par une statue gigantesque, de six mètres de hauteur, représentant un soldat tête nue, en train d'endosser sa tunique, au moment de l'appel aux armes. L'auteur, le jeune sculpteur zuricois Hans Brandenberger, a mis dans ce simple geste un tel élan et dans toute l'attitude de son personnage une telle énergie, qu'il en a fait le vivant symbole de la défense nationale. Il a fort justement nommé son œuvre : *Wehrbereitschaft*, mot intraduisible et clair, qui veut dire que le citoyen suisse est à la fois résolu, prêt à repousser toute agression, et qu'il en est capable». Et l'auteur d'ajouter : «Tel est le leitmotiv qui a présidé à l'arrangement de l'exposition de l'armée : la Suisse veut se défendre, la Suisse peut se défendre, la Suisse doit se défendre».



Quant au livre d'or de l'exposition, qui reproduit en pleine page la statue, il précise : «Le service militaire obligatoire pour chaque citoyen n'est pas, en Suisse, une invention des temps modernes mais une tradition plus de six fois séculaire, si bien que ce devoir est plutôt considéré comme un droit. Lorsque la Patrie l'appelle, le Suisse quitte ses vêtements civils et endosse l'uniforme. La composition de Hans Brandenberger nous donne l'image plastique du citoyen paisible qui se transforme en soldat prêt à la lutte».¹

Le visiteur arrive, après ce vestibule, dans la section «armement» où sont mis en valeur la production indigène d'armes et de munitions, les armes d'infanterie, l'aviation et la DCA, la défense aérienne passive, etc.²

Pourtant, au printemps 1936, alors que la réflexion débute sur l'organisation de l'exposition, il n'est pas prévu d'y intégrer l'armée ou le concept de défense nationale. Ce n'est qu'ultérieurement que le Département militaire fédéral commence à s'intéresser à l'événement et cherche à y introduire le thème de la défense. Il nomme à cet effet une commission qui se met au travail en automne 1937. Au final, le secteur «Patrie et Peuple» (*Heimat und Volk*) est conçu comme une introduction à l'exposition, qui doit donner aux visiteurs pleine conscience des valeurs et des forces du pays. Elle ouvre une «haute route» dont la finalité est d'illustrer l'unité nationale à travers des symboles «simples et compréhensibles». Cette «haute route» est articulée en 8 sections, dont celle qui a pour objet la défense nationale. L'exposant de cette dernière est tout bonnement le Département militaire fédéral et c'est dans son hall (ou vestibule) que se trouve la statue de Brandenberger.³

L'objectif, rassurer et raffermir les esprits en affirmant une volonté commune, est parfaitement atteint en cette période de montée des périls extérieurs. La statue monumentale devient modèle et symbole du soldat, incarnation de valeurs traditionnelles, point de ralliement: le hall se transforme quasiment en lieu de pèlerinage patriotique. Les visiteurs y parlent à voix basse, se découvrent, y déposent des dons en argent ou des fleurs.

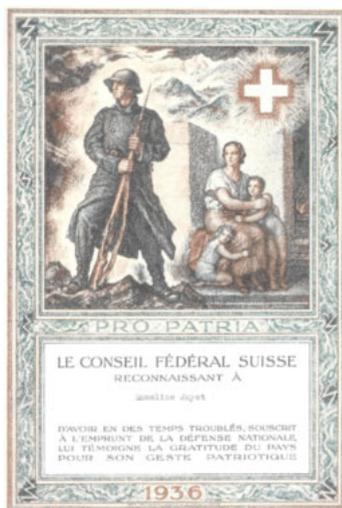
Albert Haller rapporte que «des mains pieuses fleurissent continuellement le monument et une musique invisible joue discrètement le Cantique suisse. Les passants se recueillent et bien des gens se sèchent les yeux».



Objectif parfaitement, mais aussi largement atteint en termes de fréquentation : le 13 septembre 1939, l'exposition accueille son 8'000'000^e visiteur, un appointé neuchâtelois qui n'est autre que le président du Grand Conseil de son canton, accompagné de son épouse. Ils reçoivent une gerbe de fleurs qu'ils s'empressent de déposer au pied de la statue.⁴

A l'heure du bilan, le rapport administratif annonce environ 10,5 millions de visiteurs. A noter que de très nombreux militaires s'y rendent après la mobilisation, parfois en unités constituées. Ainsi la 5^e division y envoie des groupes de 2'500 à 3'700 hommes! Albert Haller, qui s'y trouve en octobre, évoque même un camp militaire « tant les civils font tache parmi les gris-vert ».⁵

Un effort de longue haleine



L'exposition nationale, la fameuse *Landi*, est une étape importante dans le processus d'affirmation de soi, à l'échelle du pays, et d'expression de la volonté de défense. C'en est même le point culminant: alors qu'elle ferme ses portes quelques mois après le déclenchement du conflit, tout est en place pour tenir et faire tenir, malgré les doutes, les hésitations et parfois la peur qui s'insinue. La défense spirituelle peut s'appuyer sur une base dont la construction a commencé bien plus tôt. Réarmement moral et matériel vont de pair. Le livre d'or le souligne en 1940: «Notre peuple a consenti à de grands sacrifices pour développer et achever sa défense nationale. Les périodes d'instruction ont été doublées par

rapport au passé; et un milliard a été consacré à l'équipement matériel de l'armée. Il est d'une importance secondaire de savoir lequel de ces deux préparatifs produit le plus grand effet. Mais on reconnaît aisément que l'un ne pourrait pas nous assurer la victoire sans l'autre».

Entre septembre et octobre 1936, la Confédération lance un emprunt de défense nationale destiné à financer un programme d'armement extraordinaire dont l'instigateur est le Conseiller fédéral Rudolf Minger. C'est également ce dernier, en tant que chef du Département militaire, qui est à l'origine de la réforme de l'instruction ainsi que de la réorganisation des troupes.

Cet emprunt dépasse de 100 millions de francs son objectif. A l'époque, on évoque un «plébiscite par le porte-monnaie». L'auteur de l'article du *Dictionnaire historique de la Suisse* n'y voit qu'une bonne opération financière pour les souscripteurs et non un sacrifice patriotique, détournant la formule en «plébiscite du porte-monnaie». C'est faire de tous les souscripteurs des spéculateurs, c'est aussi faire un peu facilement abstraction des autres dimensions de l'opération. Quand bien même certains y auraient gagné, l'effet psychologique et le retentissement du succès sont considérables et résonnent bien au-delà de l'emprunt lui-même. Comme l'écrit l'organe des sous-officiers genevois en décembre 1936, ce succès, obtenu grâce à 190'000 souscripteurs provenant de tous les milieux, est triomphal. C'est incontestablement un signal fort. Et l'opposition acharnée de Léon Nicole, tant à Genève qu'au niveau national, ne put rien y changer.⁶

Le concours

Dès l'origine du projet, il est prévu de disposer les œuvres d'art à travers toute l'exposition – et non de les concentrer dans une galerie spécifique. Un concours à l'intention des sculpteurs est lancé en novembre 1937, concours dont une clause retient l'attention: seuls les artistes primés pourront obtenir un mandat dans le cadre de l'exposition. Un montant de 9'000 francs est affecté à ce concours, réparti en 10 prix de 400 francs, 10 de 300 et 10 de 200. Le succès est au rendez-vous puisque le jury ne reçoit pas moins de 408 projets. Ceux-ci sont exposés au *Kunstgewerbemuseum* de Zurich. Hans Brandenberger fait partie des lauréats du premier groupe (400 francs), tout comme le Genevois Robert Hainard.

A noter qu'un second concours est ouvert pendant l'hiver 1938, précisément à cause du succès du premier, mais cette fois pour des œuvres déjà réalisées.⁷

Le témoignage de Brandenberger figure dans un ouvrage publié 50 ans après l'événement. Le sculpteur se rappelle que les thèmes proposés allaient de l'expression corporelle à la technique et à la science. Alors jeune homme (il a 27 ans), il s'intéresse particulièrement aux thèmes «Patrie et Peuple» et «Sport et Armée», lequel comprend la notion de défense (*Wehrbereitschaft*). Il imagine alors de représenter un soldat qui s'équipe et soumet au jury un modèle en plâtre d'environ 45 cm de hauteur. Son projet ayant été retenu, l'architecte en chef Hans Hofmann lui montre sur une maquette l'emplacement de l'œuvre et ce

qu'il envisage : la statue doit être tellement grande qu'elle donnera l'impression de repousser les limites de la pièce où elle sera exposée. Le modèle de 45 cm doit devenir une statue de 5m 80... La difficulté technique que pose un pareil agrandissement ne manque pas d'inquiéter Brandenberger. C'est un sculpteur membre du jury, Hermann Haller, qui lui souffle la solution : travailler sur un modèle plus petit que prévu pour le perfectionner, puis l'agrandir à l'aide d'un pantographe jusqu'à la taille voulue. Ce travail pourra être confié à un atelier spécialisé à Paris.

Selon le catalogue Fischer de 2004, dont un chapitre concerne la liquidation de l'atelier de l'artiste, le modèle intermédiaire mesure 1m 80. Quant au modèle définitif, il est achevé fin 1938 et transporté en plusieurs morceaux de Paris à Zurich où il est assemblé. A la demande d'Hofmann, Brandenberger, alors qu'il met la dernière main à son œuvre, adoucit l'expression du visage de son soldat. A la fin de l'exposition, il doit trouver un endroit sec où entreposer une statue qui, précisons-le, est en plâtre. A son grand soulagement, c'est un agent d'affaires apparenté à Gottlieb Duttweiler qui lui propose un lieu de stockage gratuit.

Le *Journal de Genève* du 6 décembre 1940, évoquant les comptes de la *Landi*, énumère les différentes affectations des bénéfices. 100'000 francs devraient servir à l'achat de deux sculptures destinées à perpétuer le souvenir de l'exposition : celle de Brandenberger « qu'il est question d'ériger en face de l'Université de Zurich », et une autre qui reste à réaliser (!), « l'ouvrier inconnu » évoqué par le Conseiller fédéral Philipp Etter.⁸



Deux exemplaires de la statuette.

L'artiste et sa postérité

Hans Brandenberger est né le 28 juin 1912 à Sumbawa (une des îles de la Sonde occidentale), troisième de 5 enfants, d'un père suisse au service des Indes néerlandaises et d'une mère indonésienne. La famille revient s'installer à Zurich en 1919 (ou 1920 selon les sources). Il est apprenti chez le sculpteur Hans Markwalder de 1929 à 1932, puis donne des dessins, notamment des caricatures, au *Zürcher Illustrierte* et au *Nebelspalter* de 1932 à 1937. Cette année-là il travaille dans l'atelier d'Emilio Stanzani (cf. le *Brécaillon* n° 38), puis il entreprend un voyage d'étude en Italie. Il est à Paris l'année suivante.

De 1943 jusqu'à son décès le 26 mars 2003, il a son propre atelier, mis à sa disposition par la ville de Zurich. Comme déjà signalé, c'est la galerie Fischer qui se charge en 2004 de liquider cet atelier dans le cadre d'une vente aux enchères.

Après le monumental *Wehrbereitschaft*, il crée quelques statues pour l'espace public, mais aussi des œuvres plus petites pour des privés.⁹ Il s'en tiendra toujours à l'art figuratif, l'art abstrait lui restant totalement étranger. Ce qui, en regard des tendances de l'art et de son marché, explique sans doute pourquoi Brandenberger est assez rapidement tombé dans l'oubli après la guerre. Son collègue Emilio Stanzani lui aurait pourtant conseillé en 1952 : « Der Realismus ist vorbei, Brandi, schaffe abstrakt ».¹⁰

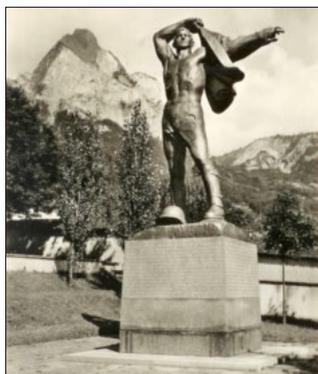
En 2003, la presse zurichoise évoque son souvenir dans des articles en demi-teinte. Pour le *Tages-Anzeiger* du 23 avril, c'est l'homme d'une seule œuvre (« der Soldat blieb sein Hauptwerk »). Quant à la *Neue Zürcher Zeitung am Sonntag* du 20 avril, elle rappelle la brève gloire du sculpteur (« der kurze Ruhm des Nationalbildhauers »).

Hans Brandenberger a bel et bien connu son heure de gloire en 1939 et pendant les quelques années qui ont suivi. Il se remémore, 50 ans après, les nombreuses marques de reconnaissance et les remerciements qu'il a reçus dès l'ouverture de l'Exposition nationale : les gens le reconnaissaient dans la rue, l'abordaient et lui tapaient sur l'épaule. Il eut même droit à une poignée de main et aux félicitations du Général.¹¹

La statue de plâtre de l'expo aura quant à elle une postérité multiple, de grande ou de petite taille.

La plus connue est la version en bronze de la statue, offerte par les Suisses de l'étranger à l'occasion du 650^e anniversaire de la Confédération et placée dans les jardins du Musée des chartes fédérales à Schwyz. Une copie en plâtre est remise aux autorités lors de la commémoration du 1^{er} août 1941 ; la statue en

bronze n'est installée que l'année suivante. Le monument est encore plus grand car le soldat de 5 m80 est posé sur un socle de 2 m90. Sur chaque côté de ce socle est gravé le texte du pacte de 1291 dans l'une des quatre langues nationales. A noter que cette réalisation est fatale à l'original en plâtre : il est découpé en plusieurs éléments pour permettre la fabrication de la version en bronze et seule subsiste la tête, conservée au Musée national suisse.¹²



Dans les jardins du Musée des chartes fédérales à Schwyz.

Une version un peu différente de l'original, sculptée entre 1943 et 1947 dans du granit de Castione (TI), est placée devant la salle de gymnastique de l'école cantonale de la Rämistrasse 60, en face du bâtiment principal de l'Université de Zurich. Cadeau de la Landi au canton, haute de 4 m30 sans son socle, l'œuvre fait maintenant débat dans un quartier des hautes écoles en pleine mutation. Ainsi la salle de gymnastique devrait disparaître, ce qui soulève la question du devenir du monument. Signalons que le choix de cet emplacement avait aussi, et déjà, suscité des critiques en 1947.¹³

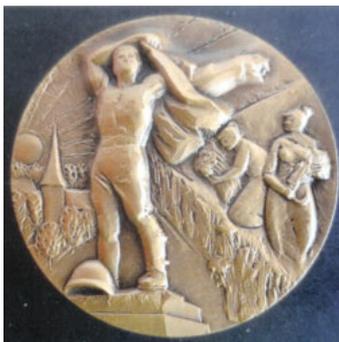
Mais la statue de Brandenberger a encore une autre postérité. Dès 1939 elle est reproduite en grande quantité dans un format réduit de 20 à 30 centimètres de hauteur, en bronze ou en terre cuite (terracotta). Ce «souvenir» pénètre ainsi dans de nombreux foyers. Ces statuette apparaissent régulièrement dans des ventes ou sur des sites de vente aux enchères en ligne, atteignant parfois plusieurs centaines de francs. Ainsi cet exemplaire dédicacé, offert par ses officiers au commandant du bat fus 81 et daté du 31 décembre 1939, dont le prix de départ était fixé à 1'200 francs!¹⁴

Si l'artiste Hans Brandenberger est bien oublié, sa représentation de la volonté de défense a été utilisée comme motif des années après l'Exposition nationale.

Ainsi l'Association suisse de sous-officiers, qui célèbre son centenaire en 1964, frappe une médaille dont l'avvers s'orne de la figure du soldat. De même, une



Centenaire de l'Association suisse de sous-officiers, 1964.



50^e anniversaire de la mobilisation, 1989.

médaille créée pour le 50^e anniversaire de la mobilisation met en avant la statue de Brandenberger. Un choix qui semble logique pour cette commémoration.

Symbole, matérialisation de l'esprit d'une époque, œuvre d'art que d'aucuns estiment d'inspiration «hodlérienne» (ou, plus récemment, soviétique!), *Wehrbereitschaft* est dans son genre une réussite. La statue a atteint son but en représentant, au bon endroit et au bon moment, la volonté de résistance du pays. Toute monumentale et héroïsante qu'elle est, elle n'est pas issue d'un régime totalitaire. Elle a donc échappé à la casse ou au cimetière des œuvres déchuës, et elle pose toujours fièrement dans les jardins du Musée des chartes à Schwyz. Sans doute la manière et l'idée qui la sous-tend ont-elles vieilli, mais l'œuvre mérite qu'on la considère, hors de tout anachronisme, pour ce qu'elle a représenté et ce qu'elle rappelle encore.

Notes

¹ *Journal de Genève*, 6 mai 1939.

Le livre d'or de l'Exposition nationale 1939; Verkehrsverlag SA, Zurich, 1940, page non numérotée.

Ces éléments sont bien mis en évidence dans *Heimat und Volk. Le pays et le peuple. Il paese e il popolo. Pajais e pövel*. Exposition nationale suisse 1939 Zurich; Verlag Fretz & Wasmuth AG, Zurich [1939].

² *Exposition nationale suisse 1939 Zurich*. Guide officiel contenant la liste des exposants et le plan d'orientation, p. 267-269.

³ Isabelle MEIER, «Ein Blick hinter die Kulissen. Zum schweizerischen Nationalismus am Vorabend des Zweiten Weltkrieges» in *Auf wen schoss Wilhelm Tell? Beiträge zu einer Ideologiegeschichte der Schweiz*; Zurich, 1991, p. 63-86. Voir p. 73, 74, 75, 79 et 83.

- ⁴ Hermine FÄSSLER, «Führungen, Vorträge und Demonstrationen» in *La Suisse vue à travers l'Exposition nationale*; Zurich, 1940, vol. II, p. 583. «Die kleine Halle war zu einer vaterländischen Wallfahrtsstätte geworden» écrit-elle.
Albert HALLER, *A l'extrême frontière là où nous avons vécu 1939-1945*; La Chaux-de-Fonds, 1948, p. 58.
Isabelle MEIER, art. cité, p. 79.
Journal de Genève, 15 septembre 1939.
- ⁵ Schweizerische Landesausstellung 1939 Zürich. *Administrativer Bericht*; Zurich, 1942, p. 276.
Revue militaire suisse, n° 10, octobre 1939, p. 504.
Albert HALLER, op. cit., p. 59.
- ⁶ Max BARTHELL, «En considérant l'exposition de l'armement» in *Le livre d'or de l'Exposition nationale 1939*, p. 234.
Roland RUFFIEUX, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*; Lausanne, 1974, p. 294-298.
Dictionnaire historique de la Suisse en ligne (www.hls-dhs-dss.ch), article «Emprunt de défense nationale 1936» (article signé Bernard DEGEN). Dans ce même DHS, article «Rudolf Minger».
Le Sous-Officier, n° 8, décembre 1936.
- ⁷ *Administrativer Bericht*, p. 140-141. Le modèle du contrat conclu avec chaque sculpteur figure aux pages 571-572 de ce rapport.
- ⁸ *Die Landi. Vor 50 Jahren in Zürich. Erinnerungen-Dokumente-Betrachtungen*; Zurich, 1989. Cf. «Griff zum Waffenrock», p. 34-36.
Galerie Fischer, Lucerne, Katalog 389, Kunstauktion 16. bis 21. Juni 2004; «Atelier Hans Brandenberger», p. 195.
- ⁹ *Künstler Lexikon der Schweiz XX. Jahrhundert*; vol. I, Frauenfeld, 1958-1961, p. 125-126.
Galerie Fischer, Katalog 389, p. 192-193.
- ¹⁰ Galerie Fischer, Katalog 389, p. 192.
- ¹¹ *Die Landi*, p. 35-36.
- ¹² *La Patrie Suisse*, 26 juillet 1941, p. 955, et 2 août 1941, p. 979.
Journal de Genève, 3 août 1941 et 6 août 1942.
Galerie Fischer, Katalog 389, p. 195.
- ¹³ Galerie Fischer, Katalog 389, p. 195.
Tages-Anzeiger, 28 janvier 2019.
- ¹⁴ Gotthard JEDLICKA, «Schweizerische Malerei und Plastik der Gegenwart» in *La Suisse vue à travers l'Exposition nationale*; vol. II, p. 729.
Matthias SENN, «Hans Brandenberger (1912-2003): Schöpfer der Skulptur «die Wehrbereitschaft», 1939» in *Les collections: dons, acquisitions, conservations / Musées Nationaux Suisses, 2004-2005*.
Statuette mise en vente sur ebay.ch.

LES ŒUVRES SOCIALES DE L'ARMÉE ET LA FEMME SUISSE

Philippe COET

Comme souvent, c'est le hasard qui m'a fait connaître le document qui sert de prétexte à cette petite étude. Il s'agit d'un carnet de timbres - un format A4 plié en deux - émis par le Bureau central des Œuvres sociales de l'Armée, Centre des Sections de Collaboratrices. Cet exemplaire, daté du 17 mars 1944, porte le titre «L'Armée et la femme suisse». Orné du motif utilisé par le Don national suisse, il énumère les 5 commandements de la femme suisse :

1. J'aime ma patrie et son Armée protectrice.
2. Je déclare vouloir remplir mon devoir de femme suisse vis-à-vis de mon pays et son Armée.
3. Je m'engage donc à verser régulièrement aux Œuvres sociales de l'Armée mes «Deux sous du soldat» (10 cts. par semaine) pour la fourniture de linge à l'Armée.
4. Je déclare vouloir faire partie de l'Armée des 250,000 femmes suisses qui, par leur contribution de 10 cts. par semaine, se font un honneur de financer pendant la durée de la mobilisation la fourniture de linge à l'Armée.
5. J'autorise la collaboratrice Madame Moppert 16 rue de Candolle Genève à prélever régulièrement les «Deux sous du soldat» contre un timbre des O.S.A. qui est collé dans ce carnet.

Genève le 2 février 1944

Signature: Colonel Moppert

On remarque que la date de l'autorisation est antérieure à celle du carnet : cette dernière, exprimée en allemand, correspond peut-être à une validation ou à un enregistrement par l'autorité centrale. Les timbres couvrent l'année jusqu'en juin.

Ce modeste document témoigne de la mobilisation de la population féminine, ou du moins de la volonté de la mobiliser. Il présente une autre particularité intéressante sur laquelle nous reviendrons au terme de notre survol.

Armée suisse - Schweizerische Armee - Esercito svizzero

Etat-major ou unité: - Stab oder Einheit: - Stato maggiore o unità:

Lieu et date: - Ort und Datum: - Luogo e data:

Bureau central des Oeuvres sociales de l'Armée
Centre des Sections de Collaboratrices

Berne, le 17. März 1944
Montbijou 21

No 436734

L'Armée et la femme suisse

LES 5 COMMANDEMENTS DE LA FEMME SUISSE

1. J'aime ma patrie et son Armée protectrice.
2. Je déclare vouloir remplir mon devoir de femme suisse vis-à-vis de mon pays et son Armée.
3. Je m'engage donc à verser régulièrement aux Oeuvres sociales de l'Armée mes „Deux sous du soldat" (10 cts. par semaine) pour la fourniture de linge à l'Armée.
4. Je déclare vouloir faire partie de l'Armée des 250,000 femmes suisses qui, par leur contribution de 10 cts. par semaine, se font un honneur de financer pendant la durée de la mobilisation la fourniture de linge à l'Armée.
5. J'autorise la collaboratrice Madame Moppert
16 rue de Candolle 16 Genève
à prélever régulièrement les „Deux sous du soldat" contre un timbre des O. S. A. qui est collé dans ce carnet.

Genève le 2 février 1944

Signature: Colonel Moppert

Rue: de Candolle No. 16

L'Armée vous remercie!

L'Armée veille!

L'Armée est prête au plus grand sacrifice!

Inscrit dans le contrôle:

Bureau central des Oeuvres sociales de l'Armée
centre des sections de collaboratrices, Berne

cap. Pinand

Rédigé en double:

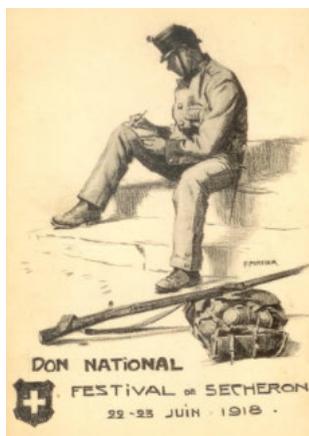
- 1 exemplaire pour vous
- 1 exemplaire pour nous.





Ce carnet nous donne en effet l'occasion d'évoquer les œuvres sociales de l'armée (OSA). Pour cela nous nous appuyons sur une édition spéciale de SSA-Info de 2015, bulletin publié par le service social de l'armée pour son centenaire – et surtout sur un fort volume conservé par la Bibliothèque de la place Guisan (ex-Bibliothèque militaire fédérale), *L'activité des Œuvres sociales de l'Armée dans nos cantons romands durant le service actif 1939-1945*.¹

C'est en novembre 1915 que le chef de l'Etat-major général décide la création d'un Bureau central des œuvres sociales de l'armée, lequel devient en décembre 1917 le Service des œuvres sociales. Une collecte est lancée sous son égide en mai 1918, qui rapporte environ 8 millions de francs. Dans la foulée est créée en janvier 1919 une fondation, le Don national suisse pour nos soldats et leurs familles (DNS). En septembre 1920, une réorganisation a lieu : le Bureau central des œuvres sociales de l'armée est constitué en service du Département militaire fédéral ; il assure également le secrétariat du DNS.²



Carte postale tombola du festival organisé par un comité Sécheron-Prieuré-Varembé les 22 et 23 juin 1918 en faveur du Don national suisse. La manifestation laisse un bénéfice de 2'271 Fr. (*Journal de Genève*, 14 juin, 28 août et 9 octobre 1918.)

Dans un document intégré dans le rapport annuel 1939 du bureau pour la Suisse romande, rédigé en mai 1939 par Edmond Märki, l'adjoint du chef de ce bureau, l'activité des œuvres sociales est décrite en détail. Le bureau central s'appuie, en temps de paix, sur deux bureaux régionaux situés à Genève et à Zurich, pour traiter les cas de soldats en cours de répétition, de soldats malades et, avec *In Memoriam*, de familles de soldats décédés. L'aide peut être matérielle (linge, argent) ou morale et administrative (recherches d'emploi, intervention d'un aumônier dans le domaine social, soutien aux proches de soldats décédés). Elle se poursuit sous ces diverses formes en temps de guerre ou de service actif. C'est là toute la différence avec la situation de 1914.

Dans son ordre n° 68 du 30 octobre 1939, l'adjudant général de l'armée passe en revue les différentes possibilités d'aide, notamment par les œuvres sociales dont l'antenne pour la Suisse romande se trouve place de la Madeleine à Genève. «Le bureau central à Berne et le bureau régional à Genève fournissent aussi du linge de corps aux soldats nécessiteux. Les demandes doivent être adressées par les commandants d'unité. Les troupes sont tenues de tenir un contrôle des fournitures de linge. On examinera aussi si le requérant est réellement dans le besoin. Le bureau central et ses bureaux régionaux donnent aussi des conseils aux militaires ou à leurs familles dans les questions relatives aux secours militaires, à l'assurance militaire, aux pertes d'emploi ou autres conséquences du service militaire pouvant faire tomber l'intéressé dans le besoin.»³

En 1940, on dénombre en Suisse romande des postes OSA à la Chaux-de-Fonds, Fribourg, Genève, Lausanne, Montreux, Neuchâtel, Sion, Tavannes et Yverdon, ainsi que des correspondants OSA au Locle, à Moudon, Nyon, Ollon, Rolle, Sainte-Croix et Saint-Ursane. Ce réseau assez dense est démantelé en 1943 avec la fermeture de tous les postes OSA – sauf celui de Lausanne. Les institutions créées entre-temps, en particulier les caisses de compensation, ont en effet fortement réduit l'activité de ces postes.



Le coup de crayon est inimitable.
Ce dessin signé fit pour Noël Fontanet, orne la couverture du rapport annuel 1940

On note aussi, dès 1940 un problème de responsabilité et de compétences. Le rapport pour cette année dénonce une tendance fâcheuse : «Les autorités civiles de nos communes pensent généralement que l'assistance de tous les mobilisés indigents relève des Œuvres sociales de l'Armée ou de la Confédération. Nous sommes opposés à cette manière de voir et l'allégation «servir le pays ne doit pas obliger certains de nos concitoyens à devenir des assistés» est un prétexte employé trop facilement par certaines autorités civiles pour se dérober à leurs charges (...) Les Œuvres sociales de l'Armée ne doivent pas et ne peuvent pas soulager les soldats dont l'indigence ne provient pas du service militaire. Cette tâche incombe aux autorités civiles». Mais l'auteur de ces lignes doit admettre qu'il est bien souvent difficile de distinguer les causes civiles ou militaires de la situation dans laquelle se trouvent ceux qui ont besoin d'aide...⁴

Un exemple parmi d'autres :

Cette affaire est évoquée dans le rapport annuel 1941. Le lieu n'est pas précisé : «29432 – Une mère de famille perd brusquement son mari, victime d'un accident civil. Quelques temps après, un de ses fils se suicide au service militaire. L'Assurance Militaire, sans autre commentaire, informe cette femme qu'elle ne reconnaît pas le cas, étant donné que son fils s'est suicidé. Une lettre, également laconique, est envoyée par In-Memoriâ. Or, le commandant de compagnie indique que ce sous-officier, à qui incombait la responsabilité d'un poste de défense important, s'est trouvé pendant plusieurs mois dans une tension nerveuse telle, par suite du service très intensif de nuit comme de jour, qu'il a mis fin à ses jours. On peut donc penser que ce militaire ne se serait pas suicidé s'il avait été dans la vie civile.

Les renseignements obtenus sur cette famille sont très bons, Deux fils accomplissent du service actif.

Le Don National Suisse s'est occupé de la mère de ce sous-officier, et a insisté pour qu'In-Memoriâ s'intéresse à ce cas.

Il ne faut pas oublier que deux frères du militaire décédé accomplissent du service actif, et ont besoin de sentir leur mère soutenue pour continuer à accomplir courageusement leur devoir.»

Avant de donner quelques chiffres sur Genève, signalons cette curieuse collecte lancée en mars 1943. De Berne, le capitaine Guinand (signataire de notre document) demande aux collaboratrices des OSA de soutenir la collecte de disques de gramophone, avec pour objectif d'en récolter un million. Le résultat de cette collecte n'est malheureusement pas mentionné dans le rapport annuel 1943.

Entre 1939 et 1945, le canton de Genève compte 33'300 militaires domiciliés sur son territoire. Le DNS s'est occupé de 11'914 cas pour un montant total de 584'991 Fr. Le plus grand nombre de cas, 4'226, se situe en 1939-40. Il baisse ensuite à 1'674 en 1941 ; 1'175 en 1942 ; 1'337 en 1943 ; 1'689 en 1944 ; 1'241 en 1945 et 572 en 1946. La diminution entre 1940 et les années suivantes s'explique probablement par la mise en place d'autres mécanismes d'aide et de soutien. Mais il subsiste toujours un nombre incompressible de soldats qui doivent être assistés.⁵

Après la guerre, l'adjudant général de l'armée souligne dans son rapport l'effet éminemment bénéfique qu'a eu la création des caisses de compensation pour perte de salaire (actives à partir de février 1940), puis pour perte de gain (dès juillet 1940). Il s'inquiète par ailleurs de la dualité du bureau et de la section des OSA: «L'ordonnance sur l'organisation de l'EMG du 04.01.38 n'autorisait pas le transfert du Bureau des Œuvres sociales de l'Armée du Département militaire fédéral à cet organisme. En sa qualité de gérant du Don national suisse, ce bureau continua à s'occuper après la mobilisation des soldats tombés dans le besoin par suite du service militaire. Bien que son chef portât officiellement le titre de «Chef des Œuvres sociales de l'Armée», il n'était pas subordonné au commandement de l'Armée. Pour répondre à certains besoins de nos soldats, on constata bientôt qu'il était nécessaire de créer une section des Œuvres sociales à l'EMG, section qui ne s'occuperait que des questions d'ordre juridique. L'existence de ces deux organisations a certainement été la cause de malentendus qu'à l'avenir il vaudrait mieux éviter, en subordonnant toutes les œuvres en faveur du soldat, directement au commandement de l'Armée».⁶

Quelques indications encore sur la dimension féminine des œuvres sociales de l'armée. Dans le document de mai 1939 déjà cité, E. Märki écrit: «La femme suisse peut collaborer à cette tâche et demandera alors à être incorporée dans les services auxiliaires. En se soumettant à toutes les prescriptions ordonnées par nos chefs militaires, suivant un plan établi, la femme suisse travaillera en faveur de nos soldats». Il estime alors qu'une centaine de femmes pourront, en cas de mobilisation, assurer le service social de l'armée en Romandie.

Sept ans plus tard, le même présente un bilan sur le personnel du bureau. Ce dernier n'a d'abord comporté que des femmes incorporées dans le service complémentaire féminin. Convoquées par ordre de marche, elles touchent solde, indemnités diverses et allocations pour perte de gain. Mais à partir de 1943, l'industrie et le commerce font concurrence à un service complémentaire qui n'attire plus autant, ou pas assez, de personnes qualifiées. Le bureau est alors autorisé à recruter du personnel civil, rémunéré par la Confédération. E. Märki conclut par un commentaire qui a toute son importance: «Nous avons évité d'occuper du personnel mixte (masculin et féminin) ceci afin de faciliter les

rapports de travail et pour qu'une atmosphère aussi paisible que possible ne cesse de régner, même aux moments les plus difficiles pour notre Pays; ceci pour assurer le service social de notre Armée dans les meilleures conditions».⁷

INSIGNES

vendus à l'occasion des actions organisées par
les Œuvres sociales de l'Armée durant le service actif
1939-1945

COLLECTE 1940

en faveur du DON NATIONAL SUISSE et de la Croix-Rouge suisse



Insigne vendu à l'occasion
de la Fête nationale



Insigne vendu à l'occasion de la
«Journée de l'Armée» (28 mai 1940)



Action pour le «Noël du Soldat 1940»

1^{re} vente : du 14 au 21 novembre
2^{de} vente : du 12 au 20 décembre

COLLECTE 1942

en faveur du «Don national Suisse»
pour nos soldats et leurs familles

Insigne vendu à l'occasion de la «Journée
de l'Armée» (30-31 mai 1942)



Il s'agit d'un insigne en bois
réalisé dans l'Obwald oriental

ACTION DU NOËL 1943 et 1944

Vente des insignes
11-12 décembre 1943



Vente des insignes
9-10 décembre 1944

Imp. Hubs-Salay S.A., Genève

Les diverses ventes d'insignes entre 1940 et 1944

Revenons pour conclure à notre point de départ, le carnet de timbres. Il est frappant de nos jours, et sans donner dans des considérations anachroniques, de constater que c'est Monsieur Moppert qui autorise son épouse à participer à la collecte. Et que celle-ci n'a pas même de prénom sur le document.

Gustave Moppert, décédé en 1968 à 80 ans, fait des études de médecine, C'est logiquement dans les troupes de santé qu'il fait sa carrière militaire, atteignant le grade de colonel. En 1945, il participe à une mission médicale que l'armée envoie en Alsace et en Allemagne occupée. Il a par ailleurs présidé la Société militaire de Genève et la Société de la Restauration et du 1^{er} Juin.

Ce n'est que par son avis mortuaire que j'ai pu trouver le prénom de Madame Moppert : elle s'appelait Elena, née Armao.⁸

Notes

- ¹ Ce volume réunit plusieurs sortes de documents : rapports, circulaires, tableaux, formulaires vierges, etc. Il est divisé en 6 parties par des onglets : rapports annuels, organisation – statistiques – le personnel – Cas du Général Guisan – rapport de l'adjudant général de l'Armée – cours d'introduction pour capitaines-aumôniers.
- ² *SSA-Info 2015*. La séparation entre bureau et DNS intervient en 1996. Le bureau devient service social de l'armée en 1998.
- ³ *L'activité des Œuvres sociales de l'Armée dans nos cantons romands durant le service actif 1939-1945*.
- ⁴ Rapports annuels 1940 et 1943.
- ⁵ Onglet *statistiques du recueil L'activité des Œuvres sociales...* « L'activité en Suisse romande du Don national suisse pour nos soldats et leurs familles. Tableau comparatif des secours accordés dans nos cantons romands durant le service actif 1939-45 ».
- ⁶ Le rapport de l'adjudant général de l'armée n'a été publié qu'en allemand, en annexe au rapport du Général. Edmond Märki, adjoint du chef du bureau romand, en a traduit les parties concernant les OSA au sens large.
- ⁷ Onglet *personnel* du recueil : « Quelques notes concernant le personnel », janvier 1946.
- ⁸ *Journal de Genève*, 6 décembre 1968 – et 28-29 juillet 1945. Gustave Moppert se remarie ensuite, mais perd sa seconde épouse en février 1954. Cf. *Journal de Genève*, 27 février 1954.

LE BATAILLON DE FUSILIERS 124 LANDWEHR

Philippe COET

Il y a dans l'histoire militaire genevoise des unités dont l'existence fut brève. Elles ont néanmoins laissé quelques « traces » que l'on retrouve de temps à autre : objets divers, photos, cartes postales ou encore archives d'amicales. Le bataillon de fusiliers 124 landwehr est l'une de ces unités.

Rappelons que dès 1907 ce sont des hommes âgés de 33 à 40 ans qui servent en landwehr. Dans la foulée de la loi de 1907, l'armée est encore réorganisée en 1912 sur la base de l'ordonnance du 10 octobre 1911. Les unités de cette classe d'âge forment alors 6 brigades d'infanterie. A chaque brigade on « adjoint une compagnie de cyclistes, un petit bataillon de sapeurs à 2 ou 3 compagnies, une compagnie de télégraphistes, une ambulance, un lazaret de campagne et une compagnie de subsistances. En outre, une compagnie de parc d'infanterie pour deux brigades » précise le Colonel Feyler. Au total, la landwehr compte 56 bataillons.

Dès le 1^{er} avril 1912, « il a été constitué (...) trois états-majors de corps d'armée, au lieu de quatre précédemment, et six états-majors de division, au lieu de huit. Le canton de Genève est resté attribué à la première division (...) ». En landwehr, les compagnies I à III du bataillon 105 et la IV du bataillon 9 sont dissoutes pour former le 124, qui compte alors 1'120 hommes. Ce dernier constitue avec les bataillons 125 et 126 le régiment 38, lequel fait partie de la brigade d'infanterie 19. Il est alors commandé par le major Henry Patry (1864) et ses commandants de compagnie sont les capitaines John Briquet (1870); Antoine Ormond (1868), remplacé l'année suivante par Edmond Barde (1874); Pierre Bordier (1872) et Frédéric Martin (1872), le futur Conseiller d'Etat que nous retrouverons en évoquant les amicales.¹

13 ans plus tard, l'ordonnance du 27 janvier 1925 réorganise à nouveau l'armée. Dans tous les bataillons d'élite et de landwehr, la 4^e compagnie de fusiliers est remplacée par une compagnie de mitrailleurs. A cette occasion, le bataillon 124 disparaît ou plutôt devient le bataillon de fusiliers 103 landwehr. Cette nouvelle unité récupère également les carabiniers de la III/177 (fortifications de Saint-Maurice) et la compagnie de mitrailleurs I/38. « Les sous-officiers et soldats qui étaient incorporés dans les compagnies d'étapes d'élite et de landwehr ont été répartis entre les 3 compagnies de fusiliers par suite de la suppression des bataillons d'étapes ».²

L'existence du bataillon 103 lw est encore plus courte puisqu'il est dissous 12 ans plus tard : « Les quatre plus jeunes classes d'âge, formant la Landwehr

premier ban, ont été transférées dans le nouveau bataillon de Landwehr 3 qui est un bataillon mixte (Vaud et Genève) (...) Quant aux quatre plus anciennes classes d'âge du Bataillon 103 dissous, formant la Landwehr de second ban, elles ont constitué (...) les nouveaux Etats-majors et unités territoriaux. Le canton de Genève a constitué le Régiment territorial 71, lequel est composé des bat ter 121, 122 et 123 (...)».³



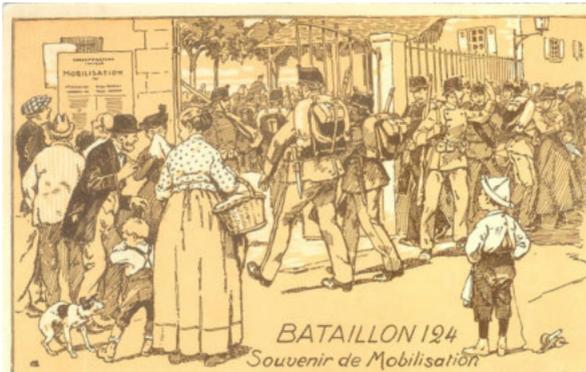
Cette photo-carte postale a été envoyée par le «Chantecler du Rondpoint de Plainpalais» à son ami Hess, serrurier établi rue de Carouge. Elle n'est pas datée et porte pour tout affranchissement le tampon du bataillon 124, poste de campagne. On y voit 6 officiers et un soldat (une ordonnance?) en plein pique-nique. Le numéro 124 est visible sur le képi de l'officier (2^e depuis la gauche). Les pompons de képi, vert avec un anneau blanc, signalent la compagnie 2. En admettant, vu l'ambiance, que cette photo a été prise en cours de répétition avant la guerre, on sait grâce à l'annuaire militaire du canton que cette compagnie comptait 6 officiers en 1913 et en 1914 : le capitaine Edmond Barde, les premiers-lieutenants Paul Fatio, Ariste Grandjean, Edouard Cartier et Denis Dunand. Le 6e serait soit Georges Imer (1913), soit Henri Gampert (1914).

A noter qu'il existe toujours un bataillon 124, mais que ce dernier est devenu vaudois. Il forme avec les bataillons 125 et 126 le régiment territorial 72. La Bibliothèque de Genève conserve une «marche du 124» dédiée au lieutenant-colonel Charles Stauffer, commandant de l'unité. «Cette chanson-marche [est] vendue au profit de la caisse de secours du bataillon» n'est pas datée, mais Charles Stauffer est à la tête du 124 en 1939.⁴

Revenons à Genève au terme de cet exercice de généalogie militaire. Il convient maintenant de donner quelques indications sur le service actif accompli par ces *landwehriens* genevois entre 1914 et 1918.

«La LANDWEHR est l'armée de l'âge mûr. Ses hommes ont de 33 à 40 ans. La plupart sont solides encore et vigoureux, capables de résistance, surtout sérieux dans l'accomplissement du devoir. Mais l'atelier ou le bureau, et même à la campagne certaines habitudes de la vie contemporaine, les chemins de fer, entr'autres, les désaccoutument de la marche et réduisent l'entraînement. L'allure est plus lente et le souffle plus court. Le havresac semble plus pesant. Cependant si les longs mouvements offensifs, qui supposent la rapidité, sont moins leur affaire, leur maturité même et la conscience de leurs obligations civiques les encouragent à la ténacité. Ils tiennent bon (...)».

Colonel Feyler, op. cit., p. 11.



«Lundi 3 août – Il règne le matin dans la ville une animation extraordinaire. Les automobiles sillonnent les rues. Chacun fait ses préparatifs. L'Elite et la Landwehr sont convoquées pour 2 heures de l'après-midi. L'école du Boulevard James-Fazy a été désignée comme place de rassemblement du 124, ainsi que l'annonce une grande affiche rouge et jaune» (Paul Naville, p. III).



Signature au verso de cette carte-tombola.

Le 124 aux frontières

C'est le titre d'une brochure publiée en 1922 par le notaire Paul Naville (1880-1960). Ce «journal d'un soldat» retrace les différentes périodes de mobilisation du bataillon, avec une description plus longue du service effectué de mai à juillet 1918.⁵ Paul Naville joue un rôle central dans la création de l'amicale IV/124.

Le bataillon est appelé chaque année, soit :

- du 3 août au 10 septembre 1914,
- du 10 mai au 11 juin 1915,
- du 14 février au 19 avril 1916,
- du 13 août au 29 septembre 1917,
- et enfin du 21 mai au 6 juillet 1918.⁶

Un objet original, un pichet en verre portant l'inscription *Bataillon 124/Genève/Souvenir de Monthey 1915*, agrémenté de la scène du serment du Grütli et d'un écusson genevois, nous donne l'occasion d'évoquer la première relève du bataillon.

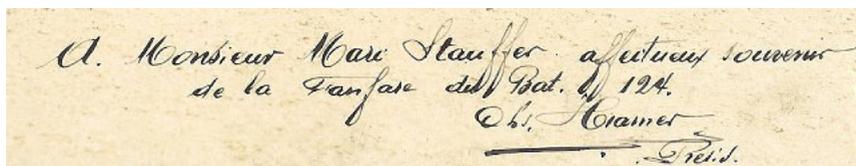
«Le mercredi 12 mai après-midi, nous débarquons sur le quai de la gare de Saint-Maurice, par un temps froid et pluvieux ; immédiatement nous touchons la soupe. De Lavey village, où nous passons la première nuit, nos sacs paquetés au complet, nous gravissons la montagne, par un étroit sentier, jusqu'à l'Aiguille (300 m. au-dessus de Dailly). C'est là que dans des casemates profondes et obscures nous prenons nos cantonnements. Vie laborieuse et rude que nous menons alors, occupés tantôt à fabriquer du ciment (...), tantôt à transporter du bas en haut d'une montagne d'énormes tuyaux de fonte, ou bien encore, dans la forêt, à préparer et à lier des fascines (...) Pendant ce temps, officiers et sous-officiers du 124 alternent à Monthey, où, sous les ordres du capitaine Lederrey, ils s'exercent à une nouvelle méthode de gymnastique». Cette relève dure 33 jours.⁷

L'origine de ce pichet reste inconnue : a-t-il été gravé à l'initiative d'officiers ou de sous-officiers détachés à Monthey ?



Comme nombre d'unités, le 124 possède une fanfare. Nous en avons une photo, autre « vestige w » du bataillon, non datée mais dédiée.

Le *Journal de Genève* du 28 septembre 1917 rapporte le succès du concert donné par la fanfare aux Bastions – 3'000 entrées et un bénéfice de 1'100 Frs – en présence du Conseiller d'Etat A. Gavard, du major Senglet, commandant de place, et du major F. Martin, devenu commandant du bataillon. Ce jour-là la fanfare est menée par les sergents Champendal et Kramer. Le sergent-trompette Charles Kramer, auteur de la dédicace, a dirigé la fanfare du régiment genevois; actif au sein de l'Union des Mobilisés 1914-1918, il assure encore, en 1954, année de son décès, la direction de la fanfare qui accompagne l'assemblée générale de cette association.⁸ Le destinataire de la dédicace, Marc Stauffer, n'a pas pu être identifié.



On relève, à la date du 17 juin 1918, cette appréciation de Paul Naville, à mettre en regard du compte rendu du *Journal de Genève* de l'année précédente: «Après

quelques heures de marche, nous approchons du but [les Bois, dans les Franches-Montagnes] et la fanfare du bataillon nous rejoint. C'est la première fois que nous l'entendons cette année, et nous pouvons en être fiers, car depuis «quatorze», elle a fait des progrès».⁹

Mais le bataillon n'en a pas encore tout à fait fini avec le service actif puisqu'il est une dernière fois mobilisé du 14 au 18 novembre 1918.

La grève de novembre 1918

Paul Naville ne dit rien de cet épisode : par prudence ou parce qu'il n'accorde pas d'importance à ces quelques jours de service ? Son récit s'achève en août, mais il aurait pu le prolonger dans une brochure parue en 1922. Quant à Emile Privat, il évoque brièvement un service de patrouilles et de garde, émaillé de quelques heurts sans gravité. Pour en savoir plus, il faut consulter le Registre du Conseil et son rapport de gestion.

Dès le 12 novembre, le Conseil d'Etat estime que la grève n'a pas un caractère général. Le 13, à la demande du commandant de place, il décide pourtant la mise sur pied du bataillon dès le lendemain. Il en informe le Conseil fédéral par télégramme. La compagnie V du bataillon de landsturm 10 est également appelée.

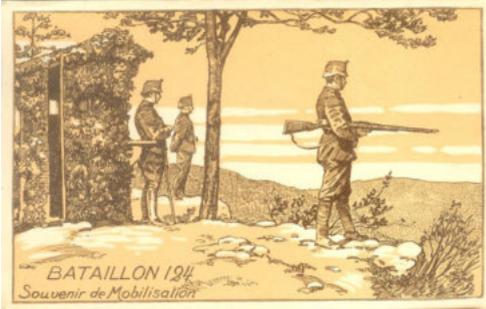
Le 15 novembre, le gouvernement genevois constate la reprise du travail et, le 19, il répond au Département militaire fédéral que la situation est redevenue normale. Le 124 a déjà été libéré la veille.

A noter qu'une souscription est ensuite ouverte par la Société genevoise du commerce de détail «au profit des caisses de prévoyance, de secours ou de retraite des différents groupements qui ont contribué à la défense de l'ordre constitutionnel». Le 12 décembre 1918, elle a déjà réuni 7'706 Frs au profit du 124, de la police, des sapeurs-pompiers ou encore des éclaireurs.¹⁰

Autre son de cloche du côté des grévistes. Dans une lettre du 16 novembre, le secrétaire du comité d'action ouvrier de Genève, Charles Hubacher, affirme qu'aucun trouble ne s'était produit jusqu'au moment où la grève se terminait. C'est alors que les autorités auraient décidé «d'assiéger» le local du Grütli où se réunissait le comité de grève. Ses membres sont arrêtés le jeudi 14 dans l'après-midi, puis relâchés le 15 au soir. Charles Hubacher estime que sans cette intervention «la grève générale à Genève se serait passée dans le calme le plus complet et avec une discipline exemplaire». Et d'énumérer la longue liste de ceux qui ont empêché que la grève ait une fin tranquille, sinon heureuse : outre deux compagnies du 124, il cite pêle-mêle la magistrature, la gendarmerie, la sûreté,

les sauveteurs auxiliaires, les gardes civiques, les gymnastes et les pompiers... Pour une certaine historiographie de gauche, «la troupe est mobilisée et les autorités choisissent avec précaution des bataillons venus de la campagne, peu susceptibles de pactiser avec les grévistes». Or un seul bataillon est mobilisé, brièvement, et il n'apparaît pas plus rural que citadin dans sa composition. Au contraire à considérer son bassin de recrutement : en 1920, la ville compte 126'626 habitants et l'agglomération 144'662 (avec Carouge, Chêne-Bougeries,

Lancy et Vernier) pour un total de 171'000 habitants dans le canton. Outre la question de la disponibilité, on peut penser que le Conseil d'Etat a simplement fait appel à une unité de landwehr composée d'hommes plus mûrs et a priori établis. C'est encore plus vrai pour la compagnie de landsturm.¹¹



Les Amicales

Même une unité relativement éphémère comme le 124 a eu ses amicales. L'on peut supposer que les périodes plus ou moins longues de mobilisation ont contribué à tisser des liens forts entre les hommes du bataillon et que ces derniers ont voulu les préserver. On constate aussi, de manière générale, que les amicales militaires participent fortement à la sociabilité de leurs membres. Dans le cas du 124, l'une de ces associations survit au bataillon pendant une cinquantaine d'années!

Deux amicales ont laissé des traces aux Archives d'Etat, celle de la III/124 et celle de la IV/124.

La création de la première doit remonter à 1920 ou 1921 puisqu'elle se réunit pour la 10^e fois le dimanche 12 octobre 1930. Elle a laissé un gros registre intitulé «Les anciens de la III/124 1914-1918», de fait une sorte de livre d'or.¹² A l'issue de cette réunion d'octobre 1930, le mémorialiste note: «En revanche, nous n'oublierons jamais le sentiment que nous laisse cette journée. Comme les précédentes, elle prouve que la communauté des fatigues et des émotions au service de la Patrie crée, pour le bien et à la gloire de celle-ci, des amitiés personnelles indissolubles et, entre individus de toutes classes, un indéniable esprit de paix et de fraternité. Une simple question aux bonnes âmes, souvent dénuées d'expérience, qui rougissent de notre armée: est-il beaucoup d'institutions humaines dont elles puissent dire cela? ».

En octobre 1926, à l'occasion de la réunion des anciens à Jussy, le comité de l'amicale annonce l'achat d'une channe-souvenir dont le gardien sera tiré au sort chaque année le jour du banquet. Le destin de cette channe demeure malheureusement inconnu.

L'assemblée de l'amicale réunit 38 participants en 1920, mais 62 en 1929. La dernière trace d'une activité, du moins dans le registre, date de 1955. Il est vrai qu'une liste des fusiliers de la compagnie mentionne des hommes nés entre 1874 pour les plus âgés et 1886 pour « le » plus jeune.

L'autre amicale, celle de la IV/124, est plus tardive¹³ : le 10 mai 1930, ils sont une quarantaine à se rencontrer rue du Rhône, à la Brasserie de l'Univers. Le comité constitué est présidé par Frédéric Martin, le vice-président est Paul Naville. La première assemblée générale a lieu le 30 novembre suivant. Lors de celle du 29 octobre 1933, il est question d'offrir à l'amicale un fanion « qui restera jusqu'au dernier survivant, l'emblème de ralliement de notre groupement ». Et le 1^{er} août 1934, l'amicale reçoit effectivement « un Fanion aux couleurs fédérales et genevoises, symbolisant les nombreux moments vécus en commun sans distinction de grade. Le soir du 1^{er} Août, le 1^{er} lieutenant Schurch, auteur du projet, présenta le Fanion aux nombreux membres de l'Amicale en rappelant que cet emblème est destiné à perpétuer l'esprit qui présida aux heures graves comme aux moments heureux durant la mobilisation. M. le Capitaine [major ?] Frédéric Martin, Président de l'Amicale, prit possession du Fanion (...). Il transmet le Fanion à l'Adjudant Vairant qui, non sans émotion, prit l'engagement de conserver fidèlement ce témoin sacré des années passées au service du Pays ». Un pacte est même conclu : « L'appointé Capt lut le Pacte consacrant le Fanion à la postérité et par lequel la compagnie



23 octobre 1927 : réunion à Chouilly, au restaurant Raphoz, «A l'Etoile». L'assemblée de l'amicale III/124 réunit cette année-là 53 participants.

«charge» l'officier, le sous-officier ou le soldat inconnu qui restera le dernier survivant de l'Amicale de déposer le Fanion sacré au Musée d'Art et d'Histoire de Genève». Le premier porte-fanion François Vairant décède le 7 novembre 1942. Une assemblée extraordinaire est convoquée le 30 janvier 1943 pour lui trouver un successeur : elle le désigne en la personne du sergent Louis Viret.

En 1947, le président rappelle que l'amicale compte encore 51 membres, mais qu'elle en a perdu 33 par décès depuis sa fondation.

Le 16 novembre 1958, les amicales de la III et de la IV se réunissent ensemble à Cologny pour fêter le 40^e anniversaire de l'armistice. En mai 1960, le comité renonce à fusionner avec l'amicale III/124 mais souligne «qu'il n'y a aucun obstacle à ce que des réunions communes aux deux amicales puissent avoir lieu». Ils sont encore 7 à se réunir à Confignon le 20 novembre 1966 (leurs dates de naissance s'échelonnent de 1879 à 1884), mais plus que 3 à Chêne-Bougeries le 14 novembre 1971 : «Nos trois camarades se demandèrent si cette rencontre des membres de l'Amicale devait être la dernière. Nulle décision ne fut prise à ce sujet et l'on se sépara en espérant se revoir l'an prochain».¹⁴

Il n'y a pas trace d'une activité ultérieure si ce n'est une circulaire datée du 20 janvier 1972, qui conclut non sans mélancolie : «Les photos ont été faites pour perpétuer le souvenir du drapeau, qui lui, sera déposé par la suite ; ne regardez pas l'homme mais ce qu'il représente. Quand [sic] à nous, nos soucis terrestres s'estompent, nos forces diminuent, il ne nous reste plus que le souvenir et le souci de l'au-delà». Le signataire de ce texte, Ferdinand Schaller, était né en 1880.

Le 124 genevois a définitivement vécu.





Groupe
de
l'Amicale
de la
IV du 124
au
20 Janvier
1972



- Chers Camarades. Avec retard et pour cause, Comme prévus nous nous sommes rencontrés le dimanche 14 Nov 1971 au Grand-Chêne à Chêne-Bourg ; étaient présent le Secrétaire Paul Marti, le camarade Figulère et le soldat fusilier trompette Scheller. De la discussion, nous n'avons pas pris de décision définitive, vu le nombre restreint, la majorité faisant défaut, un vote serait donc nécessaire, (chose à revoir.)
Toutefois il a été décidé que la caisse paye le déjeuner de ce jour et qu'une modeste attention (voir photo) fut remise à nos membres Absents, (ce qui sera fait).
- Les photos ont été faites pour perpétuer le souvenir du drapeau, qui lui, sera déposé par la suite ; (ne regardez pas l'homme mais ce qu'il représente.
Quand à nous, nos soucis terrestres s'estompent, nos forces diminuent, il ne nous reste plus que le souvenir et le souci de l'au delà.
Avec nos meilleures vœux et salutations amicales et fraternelles.
Pour le groupe . F.Scheller.

La circulaire du 20 janvier 1972

Notes

- ¹ Dictionnaire historique de la Suisse en ligne, article «Landwehr» par Hervé DE WECK (version du 15.11.2012), www.hls-dhs-dss.ch
Colonel [Fernand] FEYLER, *La Suisse sous les armes. Organisation militaire illustrée*; Lausanne, 1914, p.32-33.
Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1912; Genève, 1913, p. 393-394 et 403.
Emile PRIVAT, *Les troupes genevoises de la Restauration à nos jours*; Genève, 1973, p. 123-124.
Annuaire militaire de la République et Canton de Genève, juillet 1912, p. 44-45 – *juillet 1913*, p. 44-45 – *juillet 1914*, p. 44-45.
- ² *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1925*; Genève, 1926, p. 192-194.
Au 1^{er} janvier 1926, Genève fournit 4'677 hommes à l'élite, 2'022 à la Landwehr et 2'618 au Landsturm. *Ibid.*, p. 197. Voir aussi Emile PRIVAT, *op. cit.*, p. 132.
- ³ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1937*; Genève, [1938], p. 169.
- ⁴ BGE Ib 1015/15.
Gazette de Lausanne, 13 mai 1939, «Chronique militaire. Le cours de répétition du bataillon 126». Il existe aussi une «marche du 124» genevois, composée par Philippe Vachoux, qui figure dans le livre d'or de l'Amicale III/124 (Archives d'Etat, archives privées AP416).
- ⁵ Paul NAVILLE, *Le 124 aux frontières. Journal d'un soldat*; Carouge-Genève, 1922, VIII + 33 pages.
- ⁶ Emile PRIVAT, *op. cit.*, p. 126-129.
- ⁷ Paul NAVILLE, *op. cit.*, p. IV-V. On trouve une autre description de cette période de service dans les archives de l'Amicale IV/124. Un document, qui a la forme curieuse d'un grand parchemin, *déroule* la chronique du bataillon pendant la guerre (Archives d'Etat, archives privées AP 309).
- ⁸ *Tribune de Genève* et *Journal de Genève*, 18 mai 1954.
- ⁹ Paul NAVILLE, *op. cit.*, p. 22.
- ¹⁰ Emile PRIVAT, *op. cit.*, p. 130.
Rapport de gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1918; Genève, 1919, p. 68-71, «Grève générale».
Registre du Conseil, RC 522, 1918/II, fol. 1431 (13 novembre), 1436 (15 novembre), 1473 (19 novembre).
Journal de Genève, 12 décembre 1918, «Pour les défenseurs de l'ordre».
- ¹¹ Mauro CERUTTI, «Deux documents sur la grève générale de 1918 à Genève» in *Revue européenne des sciences sociales*, tome 11, n° 29, Histoire du mouvement ouvrier en Suisse (1973), p. 193-200. Citation, p. 199.
Charles HEIMBERG, «La garde civique genevoise et la grève générale de

1918, un sursaut disciplinaire et conservateur» in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 44, n° 3, juillet-septembre 1997, p. 424-435. Citation p. 428.

Paul BAIROCH et Jean-Paul BOVEE, avec la collaboration de Jean BATOU, *Annuaire statistique rétrospectif de Genève*, volume I, Université de Genève, 1986, p. 24.

- ¹² Un registre «Les anciens de la III/124 1914-1918», Archives privées AP416. La Bibliothèque de Genève conserve par ailleurs un tiré à part du *Sous-Officier* de novembre 1929, organe de la section genevoise de la Société fédérale des sous-officiers, intitulé «Toast à la Patrie prononcé par le Sergent Fernand Aubert au banquet annuel de la Société Les Anciens de la III/124 à Collonge-Bellerive le 14 octobre 1928» (cote Gf 438/9).
- ¹³ Archives privées AP309.
- ¹⁴ Ces trois vétérans sont Emile Figuière, Ferdinand Schaller et Paul Marti.



Carte postale du Largin, adressée le 11 septembre 1917 par C. Beauverd à René Beauverd, à Onex. «Voilà ou nous sommes les français d'un côté et les allemands de l'autre nous seron relevé jeudi et j'espère qu'alors j'aurai mes congés pour voir se qui se passe a la maison» [sic]. Cette année-là, le bataillon 124 accomplit sa 3^e relève en Ajoie, du 13 août au 29 septembre



Tampon du bataillon sur cette carte



Photographie de la 2^e section de la compagnie III/124, prise pendant le «service des forts» en 1915. Don d'Henri Schoenau à l'Amicale III/124 (AEG, archives privées AP416)

SABRES ET ÉPÉES PORTÉS PAR LES OFFICIERS SUISSES DE LA FIN DU 18^E SIÈCLE AU 20^E SIÈCLE

Francis VILLARD



Photo n°1

Luxe, élégance, apparat sont des termes qui viennent à l'esprit pour caractériser les armes blanches de cette époque. Elles s'inscrivent souvent dans le raffinement donné à l'ensemble de l'uniforme. Le rang hiérarchique mais aussi la catégorie sociale transparaissent dans l'apparence. Le goût et la vanité peuvent également être des motivations. A la mesure de ses ressources, l'officier achète une arme blanche parfois dans des métaux précieux, or, argent, ou des matière comme l'ébène, parfois avec des fourreau en galuchat en lieu et place notamment de cuir de vache bouilli, affirmant ainsi son statut social d'individu pouvant s'offrir ce que d'autres ne peuvent acquérir par manque d'argent.



Photo n°2



Photo n°3

Disons simplement que la qualité des armes, leur forme, leur finition et ciselures dénote une culture tournée vers l'ouest (sabre à la française) ou vers le nord (épée à calotte en forme d'urne).

Désirant faire partager leur passion pour les sabres et les épées (communément appelés armes blanches), un petit groupe de collectionneurs se propose de soumettre, à votre curiosité, quelques trésors de leurs collections.

Ce patrimoine est rare. Il a demandé des dizaines d'années de passion assidue pour rassembler des pièces dont nous vous proposons un petit aperçu ici. Il est dédié aux sabres et épées portées par les officiers suisses depuis la fin du 18ème siècle jusque dans la première moitié du 20° siècle. De par la fine ciselure de leurs montures, principalement dorées au mercure ou à l'or fin, plus rarement

argentées, possédant des lames magnifiquement ciselées, bleuies et/ou dorées. Ces pièces parfois dispendieuses étaient portées avec de magnifiques uniformes taillés sur mesure, traduisant souvent l'aisance de leur propriétaire.

Photo n°1 Deux sabres d'officiers supérieurs d'artillerie avec des dragonnes d'officier supérieur. Celui de gauche a un fourreau en galuchat (peau de raie ou de roussette, petit requin de méditerranée). Vu la finesse de la peau, il convenait de coller celle-ci préalablement sur des alèses en bois, avant de pouvoir l'utiliser comme fourreau. Les deux portent des dragonnes d'officier supérieur à bouillons.

Photo n°2 Deux épées d'officier d'Etat-major général. L'épée de gauche avec son fourreau en cuir de sortie, celle de droite avec un fourreau en tôle d'acier, c'est-à-dire de service. Les deux épées portent, à gauche une dragonne du modèle de l'ordonnance fédérale de 1817, celle droite une dragonne privée.

Photo n°3 Trois épées d'officier avec calotte en forme de casque empanaché, poignée en ébène finement quadrillé. Celle de gauche avec une coquille aux armoiries des grisons, celle du milieu avec une croix suisse sur fond de bouclier (officier d'Etat-major) et celle de droite aux armes du canton de Schwytz.

A ce stade de la présentation, un peu d'histoire s'impose.

En 1789, à la suite de la révolution française, de fortes turbulences politiques balayèrent également la Suisse amenant certains milieux à adopter, comme en France, un sabre à emblème dit «à la montmorency» dont l'exhibition était en soit une déclaration politique, une affirmation muette affichée publiquement (un magnifique exemplaire se trouve exposé au Musée militaire genevois de Penthes/GE). En 1798, suite à l'invasion, suivie de l'annexion forcée de notre pays à son voisin de l'ouest, nous devînmes sujets français jusqu'à la fin de l'Empire en 1815. Cette appartenance momentanée à la France apporta des changements considérables, non seulement du point de vue socio-économique, mais également au niveau de l'équipement et de l'armement.

Nos officiers adoptèrent sabres et épées à la mode française et en changèrent fréquemment, suivant en cela la mode en vogue sous le Directoire, le Consulat puis l'Empire. Les fourbisseurs furent d'ailleurs nombreux à rivaliser de beauté et d'ingéniosité en proposant des modèles dont la beauté était seul arrêté par le prix que l'on voulait bien y consacrer.

A la fin de l'Empire, le Congrès de Vienne de 1815 mit fin durablement à plus de vingt ans de conflits armés, octroyant à la Suisse indépendance et neutralité, cela moins pour la qualité des intervenants suisses lors du Congrès qui, par d'incessantes querelles internes, irritaient sérieusement les diplomates

des grandes puissances, mais dans le souci de stabiliser l'Europe par des états tampons, à savoir la Suisse, les Pays-Bas et la Sardaigne-Piémont.

Cependant, malgré l'élaboration, en 1817 de règlements pour cette toute nouvelle Armée fédérale, qui ne prescrivait d'ailleurs aucun modèle bien déterminé pour les officiers, ceux-ci continuèrent d'acheter des armes blanches selon leur bourse et leur gout personnel, auprès de marchands spécialisés en fournitures militaires.

En 1842, de nouveaux règlements imposèrent un modèle français, dit modèle de 1822, muni d'un fourreau en tôle d'acier pour les officiers montés et d'un fourreau en cuir avec deux bracelets de bélières pour les officiers non-montés. Nombreux furent les officiers qui continuèrent à porter les pièces acquises précédemment voir continuèrent d'acheter des modèles non réglementaires.

Nous ne dirons jamais assez le grand choix de sabres ou d'épées qui étaient offerts à l'achat et qui ne comportaient souvent pas de motifs particuliers permettant une attribution suisse sûre et certaine comme la présence d'une croix suisse, d'emblèmes cantonaux, etc. Il n'en demeure pas moins la beauté intrinsèque de ces pièces, qu'elles aient été portées indépendamment par un officier suisse ou étranger.

Une exception à ce grand choix de modèles proposés est intervenue en 1822.

Pour une meilleure compréhension, revenons quelques années en arrière. Le règlement militaire de 1817 avait prévu, pour l'instruction des Etats-majors et des corps de troupe combinés, la création des « Camps fédéraux ». Ces camps, dont la durée initiale était de 10 jours, furent peu à peu portés à 21 jours. Le but avéré consistait aussi bien à former le creuset d'une nouvelle armée dont les mauvaises expériences suite à la mise sur pied de contingents, durant la période Impériale, avait montré ses limites, qu'à tisser des liens confédéraux.

Au mois de juillet de 1822, un camp militaire fédéral se déroula à Langenthal, évènement retentissant à l'époque et pour lequel on décida la frappe d'une pièce commémorative. Elle montrait, sur son avers, les 22 drapeaux suisses posés en éventail et, sur son revers le serment du Grütli. Ces deux scènes se combinant particulièrement bien sur des coquilles de sabres ou d'épées, d'agiles marchands proposèrent bientôt des armes munies d'une de ces deux compositions. Celles-ci eurent un grand succès auprès des officiers de cette jeune armée fédérale, spécialement celles montrant les trois suisses (Arnold von *Melchtal*, Walter *Fürst*, Werner *Stauffacher*) prêtant serment au Grütli. Elles émettaient un signal patriotique très fort d'appartenance à un seul et même pays, et en atténuant des luttes entre adeptes de l'Ancien Régime et des progressistes, lutte qui d'ailleurs trouva son paroxysme par la Guerre du Sonderbund en 1847.

Chaque ville suisse de plus ou moins grande importance possédait un commerçant spécialisé. Mentionnons par exemple, le nom de **LAURET** «chapellerie, passementerie, armes blanches» recensé comme commerçant de 1822 à 1860 à Genève.



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7

Photo n°4 Sabre et épée à la coquille au serment du Grütli. Le sabre est argenté afin d'être en concordance avec les boutons de l'uniforme. Il est muni d'une dragonne d'ordonnance fédérale de 1817 pour officier subalterne, l'épée de droite avec une «mini» dragonne telles qu'elles étaient nouées autour de montures d'épées de parade.

Photo n°5 Deux sabre d'officier aux formes typiques Empire tels qu'ils continuaient d'être portés bien après 1815. Celui de gauche, de cavalerie, porte une dragonne d'officier supérieur du I^{er} Empire, celui de droite, avec sa calotte en forme de crosse de pistolet très replié typique pour l'Empire, est signé **LAURET** à Genève (Lauret ouvre un magasin d'articles militaires en 1826 à la Rue de la Corratierie, non loin de la caserne de Chantepoulet). La lame porte une gravure en creux d'un lansquenet du XVI^e siècle.

Photo n°6 Deux sabres, début du XIX^e siècle, aux attributs cantonaux. Celui de gauche pour un officier d'artillerie monté bâlois, porte dans un médaillon doré, la crosse de Bâle, tandis que celui de droite, pour un officier monté, comporte un «G» entouré d'une couronne de laurier, suivi du soleil genevois.

Photo n°7 un pot pourri de divers sabres genevois, tous avec des dragonnes d'époque.

D'autres, réparties dans toute la Suisse, pourvoient également les officiers en armes blanches. Citons «**Jean-Louis WOLFARD**» (Genève), «**Alois BRAST**»



Photo n°8



Photo n°9

Aarau, «*Daniel puis son fils Johann Jakob GIRTANNER*» St-Gall, «*Andreas GULL*» St-Gall, «*H. KUCHLER*» St-Gall, «*L. SCHOPFER*» St-Gall, etc. (liste non-exhaustive). Il semble que, mis à part GIRTANNER qui faisait vraisemblablement venir les lames de Solingen ou de France, les enjolivant puis les montant dans ses ateliers, la plupart des autres commerçants semblent avoir privilégié la commande de pièces déjà assemblées directement dans des centres de production étrangers, tel que Solingen en Allemagne ou Klingenthal en France. De ce fait, il est courant de trouver l'abréviation de fabricants étrangers sur le talon des lames (talon = la partie de la lame se trouvant la plus proche de la poignée).

Photo n°8 Un glaive bernois avec une dragonne d'officier selon avis de la Commission militaire du 15 décembre 1783 accompagné d'un sabre briquet de l'ordonnance française de 1767 selon le règlement du Duc de Choiseul pour un sous-officier bernois avec un lame bleuie et dorée, gravée de l'ours de Berne.

Photo n°9 Sabres d'officiers avec, à gauche, une coquille d'officier d'Etat-major et une dragonne cantonale aux couleurs zurichoises, à droite calotte en mufler de lion tel que porté principalement dans les cantons de Zürich et Bâle et sa dragonne d'officier subalterne à l'ordonnance fédérale du modèle de 1817.

Photo n°10 Trois sabres du modèle français de l'An XI particulièrement luxueux. Celui de gauche porte, sur un fourreau bleu, deux bracelets de bélières richement ciselés avec des trophées d'armes du Génie et une lame richement



Photo n°10



Photo n°10a

ciselée, dorée et bleuie sur fond «étoilé». Ce style de sabre peut tout aussi bien avoir été porté par un officier suisse dans un régiment étranger que par un officier français voire russe, par la qualité de sa lame qui fait penser à un travail de la manufacture russe de Zlatoust, en Sibérie. La pièce du milieu avec une lame spécialement large, en damast, avec, près du talon, de ciselures de personnages faisant penser à une lame ottomane (de prise), portant sur son fourreau richement ciselé à la repoussé, une croix suisse. Le sabre de droite porte sur un fond bleu, une devise de tradition bernoise en caractère gothique «Für Gott und Vaterland».

Photo n° 10a Sabre d'officier St-gallois portant dans un médaillon de la garde le faisceau de licteur, (emblème du canton) et sur le revers de la lame en lettres cursives le mot «Vaterland» et sur l'avèrs le texte «treü & Ehre». L'épée porte l'emblème du canton sur la coquille. La lame, dans un état proche du neuf, porte sur le revers le texte «Treu & Ehre» et sur l'avèrs «Vaterland».



Photo n° 10b



Photo n° 11

Photo n° 10b Sabre d'officier cantonal du Tessin avec ses éléments argentés et une dragonne d'ordonnance fédérale du modèle 1817 pour officier subalterne et à droite, un sabre d'officier de l'Etat-major général avec sa dragonne du même modèle mais à bouillons pour officier supérieur.

Photo n° 11 On attribue ces pièces à des officiers suisses ayant servis dans le régiment de la «Swiss Legion» anglaise, étant donné une parenté indéniable avec la poignée d'un sabre d'officier d'infanterie anglaise, modèle 1822 de l'époque de la reine Victoria (1837-1901). Durant la guerre de Crimée (1854-

1856) l'Angleterre recruta une légion suisse composée de deux régiments (six bataillons à 850 hommes). Ces troupes furent envoyées à Smirne (Izmir) puis congédiées à la fin de la guerre en 1856, sans avoir combattu.



Photo n° 12



Photo n° 13



Photo n° 14



Photo n° 15

Photo n° 12 Trois sabres du modèle de 1842 pour officiers non montés. Celui de gauche représente le 1^{er} modèle avec deux bracelets de bélières, celui du milieu le modèle de 1861 auquel on a enlevé les bélières pour les remplacer par une chape et un bouton de suspension, tandis que celui de droite est un pallasch (lame droite). Les trois sont équipés d'une dragonne du modèle d'ordonnance 1842 avec un cordon et gland en cuir tressé.

Photo n° 13 Deux pallasch pour des officiers montés, fourreaux en tôle d'acier. Lames ciselés, bleuie et des espaces sicolés à l'eau forte, celui de droite et ciselé et doré. Les dragonnes sont des exécutions privées.

Photo n° 14 Trois épées de factures «à l'allemande» avec leur calotte en forme d'urne, de facture typiquement prussienne. Celle de droite est un modèle proposé par le Conseil de Guerre Fédéral vers 1841 ; elle était destinée aux officiers d'Etat-major. Porté à titre d'essai, elle ne fut jamais élevée au grade d'ordonnance.

Photo n° 15 Quatre épées de gala du début du XX^e siècle avec des lames en damast, ou dorée voire bleuie et dorée. Trois sur quatre portent des dragonnes privées comme il était loisible à l'officier de se les procurer à titre personnel.

Cette parenthèse refermée, poursuivons notre histoire avec un autre règlement qui intervint le 5 décembre 1867. En effet, pour la première fois, on introduisit un nouveau sabre d'officier, sabre avec une monture en fer, interdisant dès lors, ou à bien-plaire, toute arme dorée ou argentée.

Cette introduction, daté du 5 décembre 1867, par décret du Conseil Fédéral, semble être le mérite du futur Général Hans Herzog, cette époque inspecteur fédéral de l'artillerie, et être une émanation d'un sabre prussien modèle de 1845 (*Kavallerie-Offizierssäbel Muster 1845*). Mis à part quelques changements mineurs intervenant par la suite, le sabre (remplacé par une épée dès 1899) fut porté jusqu'au 31 décembre 1943, pour être remplacé dès le 1^{er} janvier 1944 par un poignard, dernier vestige de l'arme blanche qui, au travers des âges, fut une marque de distinction de l'officier.

Avant de clore cet article, le lecteur remarquera que la majorité des armes photographiées portent une dragonne, c'est-à-dire, en général, un cordon tissé de fil d'or ou d'argent se terminant par des fils ou des bouillons de la même matière. Il en existe aux couleurs cantonales ainsi qu'aux couleurs fédérales, rouge et argent (modèle de 1817). Sans vouloir entrer dans l'histoire de la dragonne et de son utilité première, contentons-nous de le signaler, tout en précisant que «ces bouts de tissus» étaient considérés comme très importants à l'époque ou ils étaient portés, étant par là même un marqueur de statut social, de hiérarchie et d'appartenance, traduisant par leur présence aussi bien un signe de reconnaissance

que donnant implicitement le rang de l'officier qui la portait. Elles étaient portées souvent dans des matières luxueuses à l'occasion de cérémonies, réceptions, soirées ou parades. D'ailleurs, un règlement fédéral stipulait clairement qu'un officier suisse rentrant d'un service à l'étranger avait le droit de continuer de porter la dragonne acquise dans le pays hôte.

A ce jour, certains collectionneurs avancés trouvent un plaisir particulier à les collectionner tout en les nouant autour de la monture d'un sabre ou d'une épée, leur donnant son utilité d'antan.

Cet article contribuera, nous l'espérons, à une meilleure connaissance de notre patrimoine, si difficile à aborder de nos jours, tant paraît suspect tout ce qui touche à la chose militaire.

Cet essai ne serait pas complet sans mentionner la littérature qui a représenté un appui indispensable; il s'agit de :

- «L'Artillerie Suisse», chroniques et esquisses biographiques par Charles Souvairan, Imprimerie Delachaux & Niestlé S.A., Neuchâtel, 1916;
- Armement et équipement de l'infanterie française du XVI^e au XX^e siècle, les éditions militaires illustrées Paris, 1945;
- Griffwaffen, Verlag Stocker-Schmid, Dietikon-Zürich 1971 (épuisé, uniquement via librairie d'antiquaire);
- Exposition du XXV^e anniversaire de l'ASEAA (Château de Grandson) 1987;
- «Mit blankem Säbel», Oesterreichische-ungarische Blankwaffen von 1848 bis 1918, 2003 Verlag Militaria, Edition Stefan Rest, Wien, Austria;
- Schweizerische Schlagbänder, Verlag Ernst Grenacher, Lochwis 1, 8185 Winkel, 2004;
- Der Wiener Kongress, Die Erfindung Europas, Carl Gerold's Sohn Verlag, Wien 2014;
- « Der Tanzbödeler », édition spéciale dans le cadre du 30^e anniversaire en 2015;
- Catalogues de ventes aux enchères STUKER Berne années 2002/2010
- Catalogues de ventes aux enchères INEICHEN Zürich années 1970/1980;
- Catalogues de ventes aux enchères FISCHER Lucerne années 1990 à 2015.

Ainsi que l'appui inconditionnel et les connaissances inépuisables d'un grand nombre d'amis collectionneurs.

Ces remerciements seraient incomplets sans un salut particulier à Monsieur Jürg A. Meier, à Zürich, à qui tous les passionnés d'armes blanches sont redevables des vastes connaissances qu'il a toujours su partager.

LES FÊTES DE JUIN 1914

Richard GAUDET-BLAVIGNAC



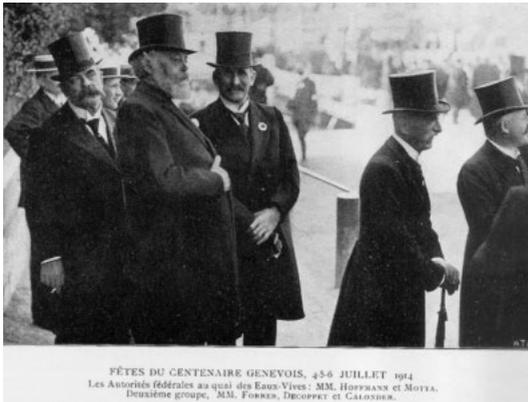
Brochure illustrée. Ed. Patrie suisse. Impression : Atar, Genève

Le «1^{er} juin» est, au même titre que l'«Escalade», une fête nationale genevoise.

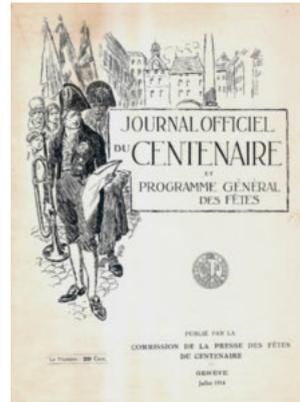
Il convient donc, en 1914, de commémorer le centenaire du débarquement des Suisses au Port-Noir, prélude à l'entrée de Genève dans la Confédération. Cette fête, outre la commémoration d'un événement important, a d'autres objectifs. Il s'agit de rassembler la population et de rappeler l'attachement du canton à certaines valeurs nationales.

Il existe en effet quelques sujets de tensions tant entre les Genevois eux-mêmes qu'entre le Canton et le reste de la Suisse. Genève est gouvernée par une majorité radicale, soit de «gauche»; dans l'opposition, le parti démocrate, soit la «droite». Les tensions sociales sont vives, notamment depuis 1907 et la loi de séparation de l'Église et de l'État. Les catholiques sont majoritaires dans la cité de Calvin, ce qui choque les conservateurs protestants.

Les rapports entre Genève et la Confédération sont également tendus : comme les autres cantons romands, Genève trouve injuste qu'un seul conseiller fédéral



Conseillers fédéraux sur le Quai des Eaux-Vives. Camille DECOPPET (le 1^{er} à gauche) est le seul Romand au Conseil fédéral¹



Le programme des fêtes du Centenaire. Dessin de DUNKI. (Archives Société de la Restauration et du 1^{er} juin.)

soit un Romand; d'autre part, les CFF semblent prêter Genève en favorisant le Gothard au détriment du Simplon. On voit dans les fêtes du centenaire l'occasion de ressouder la population et de tempérer les relations avec le reste de la Suisse.

La préparation

C'est le Conseil d'État qui coiffera toute l'organisation. On a volontairement mis à l'écart la Société de la Restauration et du 1^{er} Juin, créée en 1900. Au printemps 1910, la population est conviée à une assemblée au Palais électoral. 2000 participants découvrent les premiers éléments du programme des festivités.

Le clou de la fête sera une pièce historique à grand spectacle, un «Festspiel». Les disputes commencent: certains s'offusquent du choix d'un mot allemand et proposent «festival», ce qui est français mais moins heureux. On s'affronte ensuite sur les moments historiques choisis: les conservateurs voudraient qu'une plus grande place soit réservée à Calvin; les Radicaux, quant à eux, en veulent moins. On se met d'accord sur l'organisation d'un concours. Nouvelle dispute, certains veulent faire appel à des auteurs français, on parle d'Anatole France et de Romain Rolland. Mais faire appel à des Français pour commémorer la fin de l'annexion française, c'est aller trop loin!



Livret du «Festspiel»



Albert MALSCH



Daniel BAUD-BOVY



Une Rhythmicienne.



M. A. HERMANN.



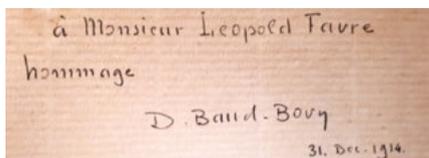
M. E. JACQUES-DALCROZE.

Emile JACQUES-DALCROZE et Madame



Madame Nina JACQUES-DALCROZE.

Deux acteurs



Autographe de D. BAUD-BOVY



Les costumes ont été dessinés par H.-C. FORESTIER

Finalement, ce sont Daniel Baud-Bovy, conservateur du Musée d'art et d'histoire, Albert Malsch et Emile Jaques-Dalcroze qui seront chargés du « Festspiel ».



Ch.-Louis EMPEYTAZ, président de l'ACS en 1914. Il fut également le fondateur du « Corps des Automobilistes Volontaires », à l'origine du service automobile de l'armée fédérale. Gouache de R. GAUDET-BI.

Les Fêtes de juin auront lieu en juillet. En effet, on veut s'assurer d'un temps convenable et éviter de défiler sous la pluie, comme lors du grand cortège du 3^e centenaire de l'Escalade en 1903. En outre, il faut que les écoliers et collégiens soient en vacances. Enfin, on peut jouer avec l'exactitude historique puisque Genève n'est devenue suisse qu'en 1815. On commencera donc le 4 juillet.

La question du budget relance les disputes mais on se met finalement d'accord et on prévoit 200'000 francs; en fait cela coûtera 521'425 francs (soit environ 4'200'000 francs d'aujourd'hui). Il s'agit de peaufiner l'accueil des autorités fédérales et des délégations cantonales. Le caractère genevois est souvent mal compris: il est frondeur, « rouspéteur »; il faudra policer cette image et séduire nos compatriotes, tout en mettant en avant la « supériorité » de Genève. On trouve dans les discours prononcés cet été-là quelques passages savoureux. On cite Capo d'Istria: « Genève est le grain de musc qui parfume l'Europe », « [...] Genève, la seule ville qui peut revendiquer une place parmi les capitales européennes », « Perdre Genève, ce serait pour la Suisse perdre la moitié de son cerveau ». Dans cette offensive de charme, on prévoit de promener les autorités suisses dans la campagne genevoise à bord d'automobiles fournies par l'ACS.

La fête

Elle commence le 4 juillet... sous la pluie.



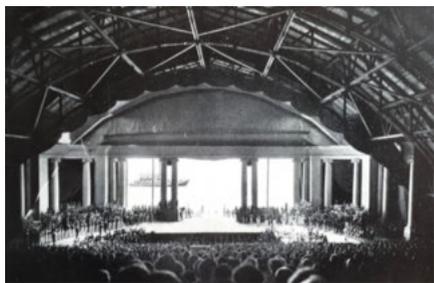
Billet d'entrée pour le spectacle historique. Il s'agit vraisemblablement d'une « bonne place » car le prix de frs 20.- est très élevé; par exemple, un maçon gagne environ 140.- par mois. (Archives Société de la Restauration et du 1^{er} juin)



Les spectateurs dans la salle du «théâtre de Mon-Repos»



La barque arrive devant le théâtre



La scène ouverte sur le lac



L'accostage de la barque

À 9 heures, la première représentation du «Festspiel» est donnée dans le théâtre couvert de 1200 mètres carrés spécialement construit à la Perle du Lac. Cette pièce historique de 4 actes retrace l'histoire de Genève des Allobroges à 1814. Le titre complet: «Post, Tenebras, Lux. Nuit, jour, hiver, claire matinée». 1200 acteurs jouent devant 6000 spectateurs pendant 3 heures. Le final est grandiose: le fond du théâtre s'ouvre sur le lac, un bateau accoste et les Suisses débarquent sur la scène. Il y aura 7 représentations jusqu'au 12 juillet.

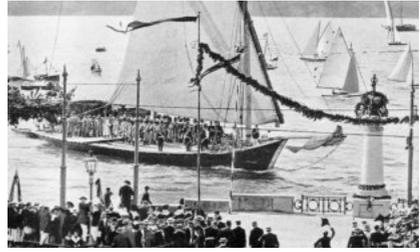
En même temps, s'ouvre au Musée Rath une exposition rétrospective qui accueillera 6000 visiteurs jusqu'au début août.

La fête nautique

Ce 4 juillet, les autorités cantonales accueillent à Nyon leurs homologues fédérales. De Versoix, 3 barques accompagnées d'une flottille de petites embarcations se dirigent vers Cologny où elles accostent à 17 heures au son des cloches et des salves d'artillerie. Le descendant de Micheli de Châteauevieux accueille les Suisses. Le cortège - 8000 participants - s'ébranle, comme en 1814, acclamé par près de 100'000 spectateurs. On passe une Porte de Rive reconstituée et on arrive sur la Treille à 19h15. Là, se déroule la cérémonie officielle avec les discours de Henri Fazy, président du Conseil d'État, et de De Planta, conseiller national. Après les chants, le banquet de 500 couverts à la salle communale de Plainpalais, jusqu'à 1 heure du matin.



Parcours des barques depuis Versoix
(Archives Société de la Restauration et du 1^{er} juin.)



L'arrivée de la première barque au Port Noir



Débarquement des Suisses



Un groupe d'Allobroges attend le départ du cortège



Un musicien de la Landwehr par FORESTIER.
Le peintre a dessiné le nouvel uniforme de la Musique de Landwehr censé représenter celui de 1814. C'est en fait une complète invention de la part de l'artiste



Musiciens
«Landwehriens».
Gouache de
R. GAUDET-BI.



La porte de la Monnaie, reconstituée en bois et en carton



La porte du Bourg-de-Four

Dimanche et lundi

Carillons et canonnade ouvrent la journée. Les temples, les églises et la synagogue sont pleins. Tous les prêches parlent de fraternité, de patrie, de reconnaissance. Dans chaque quartier et dans les villages se tiennent des banquets populaires agrémentés de chants et de discours, tandis qu'au Parc des Eaux-Vives on peut admirer des «tableaux vivants». À 21 heures, c'est la «Fête de nuit», le feu d'artifice. «On a voulu, dit la presse, faire deux fois mieux que d'habitude.»

Le lundi 6 juillet, c'est sous la pluie qu'a lieu la promenade motorisée dans la campagne genevoise. Et c'est encore sous la pluie que se tient sur la Plaine de Plainpalais la «Fête de la jeunesse» qui remplace cette année les promotions de tout le canton. À cette occasion, 23'000 médailles-souvenirs sont distribuées. Enfin, le mercredi a lieu - on est en Suisse - l'inévitable «Tir cantonal», qui rassemble plus de 2000 tireurs.



Carte d'invitation pour le banquet à la Salle communale de Plainpalais. (Archives Société de la Restauration et du 1^{er} juin.)



Banquet des Contingents suisses



Banquet des habitants de Saint-Jean-Charmilles



Le feu d'artifice

Conclusion

Les «Fêtes de juin» ont été une réussite totale. Les réactions, tant en Suisse qu'à l'étranger, sont excellentes, on salue la parfaite organisation des autorités. Il est vrai que l'époque a contribué à cette réussite. Le sentiment d'identité nationale est encore très fort, les loisirs et le temps qu'on peut leur consacrer sont maigres et cette magnifique occasion de se distraire a été la bienvenue.

Mais en cet été de 1914, la crise européenne se développe. Le 28 juin, l'archiduc François-Ferdinand est assassiné avec sa femme à Sarajevo. Les 24 et 25 juillet, le danger de guerre s'aggrave subitement ; d'ailleurs, certains discours prononcés lors des festivités font allusion à la crise.

Et en août, le réveil est rude. Le 3 l'armée suisse est mobilisée, pour 52 mois... On oublie la fête...

Notes

- ¹ Toutes les photos en noir et blanc sont tirées de l'ouvrage «*Nos Centenaires*» et du volume de «*la Patrie Suisse*» XXI, 1914. Les photographes sont MM. JANET, JULLIEN, FLURY, GILLI, MOLLY, KRENN, BOESCH, BOISSONNAS.

Sources

- «*Nos Centenaires, Genève suisse 1813, 1814, 1815*» ouvrage collectif, imprimerie ATAR, Genève 1914.
- «*La Patrie Suisse*» volume XXI, Société suisse de publications illustrées, Genève, 1914.
- «*Centenaire de l'Entrée de Genève dans la Confédération Suisse, La fête de juin, 1814-1914*» Daniel BAUD-BOVY et Albert Malsch. Ed Fred. BOISSONNAS et Cie, Genève, 1914.
- Archives de la Société de la Restauration et du 1^{er} juin, déposées au Musée militaire genevois.
- Des remerciements particuliers à Monsieur Joël BOISSARD, qui nous a permis de consulter son mémoire de licence «*Le Centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse*», Université de Genève, Faculté des lettres, octobre 2000.

CASERNES DE GENÈVE

Philippe COET

Cette carte postale des éditions Jaeger a pour légende: «Genève. Vue aérienne des Quartiers Acacias, Dancet, Carl-Vogt, Plainpalais».

Editée probablement aux alentours de 1960, elle présente, aujourd'hui et d'un point de vue militaire, un intérêt particulier: on y voit distinctement, de part et d'autre de l'Arve, la caserne de Plainpalais et celle des Vernets (quart inférieur gauche de la carte).

La première, construite entre 1875 et 1877, est encore complète. Sa cour est cependant déjà occupée par une halle du Palais des Expositions. Son aile sud-est et le corps central seront détruits sans états d'âme à partir de 1960 pour permettre l'extension du complexe qui accueillait alors un salon de l'auto en pleine croissance ou encore le salon des arts ménagers.¹ Les travaux d'agrandissement du Palais semblent achevés en 1963, avec environ 2'000 m² supplémentaires mis à la disposition de nombreuses et diverses manifestations.²



Quant à la caserne des Vernets, elle est inaugurée officiellement le 4 juin 1958: «Désormais Genève dispose de casernes qui feront vite oublier les vétustes locaux du boulevard Carl-Vogt. Place d'armes de P.A., elle pourra loger et instruire les recrues dans les meilleures conditions» peut-on lire dans le *Journal de Genève* du 5 juin.

La caserne est en réalité déjà occupée par une école de recrues de printemps. C'est lors de cette ER que l'on réalise qu'il manque aux installations une tour d'exercice : «Il va être remédié à cette lacune par la construction d'une tour de dix mètres, qui sera dotée de terrasses et de fenêtres». La seconde ER débute avec 400 recrues en juillet pour se terminer le 22 novembre 1958.³



Il faut conserver précieusement cette vue. Si l'aile nord-ouest de la caserne de Plainpalais, quoique menacée jusqu'au début des années 1980, a résisté et subsistera comme Hôtel des archives, le sort de la caserne des Vernets est scellé. Après plus de soixante ans de bons et loyaux services, elle disparaîtra au profit d'une inexorable densification urbaine.

Notes

¹ Suite au vote du budget par le Grand Conseil, on relève cette précision dans le *Journal de Genève* du 3 mars 1958 : «Le nouvel arsenal (...) sera édifié entre les casernes des Vernets et la route des Acacias. Les anciennes casernes, aujourd'hui dortoir cantonal, seront démolies pour laisser place à un plus vaste palais des expositions, voire à un palais des sports. Mais il y faudra temps et crédits importants».

Plainpalais abritera encore à plusieurs reprises des écoles de recrues de gendarmerie, ainsi de septembre à décembre 1959, puis pendant la même période en 1960.

² *Journal de Genève*, 9 février et 29 septembre 1960, 23 février 1961, 20 février 1962 et 1^{er} octobre 1963.

³ *Journal de Genève*, 14-15 mai, 5 juin et 30 juillet 1958.